



International Committee
for Conflict Managment



LES MONNAIES DU CONGO

Histoire et numismatique

Collection Histoire, Société et Coopération : Fondée par les professeurs
Paule Bouvier et Jean-Jacques Purusi

Conception graphique, maquette, relecture et corrections :
Arno Éditions - Bruxelles - Belgique

Dépôt légal :
ISBN : 978-2-39036-041-4

© Arno Éditions, 2021 - ICCM
Avenue de Laeken 53, 1090 Bruxelles
www.arnoeditions.org

Martin YANDESA MAVUZI

LES MONNAIES

D U C O N G O

Histoire et numismatique

Premier tome

Du XV^{ème} siècle à 1960

Remerciements

Cet ouvrage n'aurait pas pu paraître sans les conseils avisés et les critiques judicieuses de nos ami-e-s numismates et historien-ne-s qui nous ont prodigué des connaissances sans compter leur temps. Nous tenons à les remercier tou-te-s ; ainsi que ceux qui nous ont aidé à lire et relire le manuscrit à différentes étapes de sa rédaction. Il s'agit particulièrement de personnes dont nous citons les noms en désordre : Gilbert Van Caelenbergh et J.V. Hanon, deux spécialistes belges de vieilles monnaies africaines, dont l'abondance de leurs collections et la justesse des points de vue lors de nos entretiens nous ont initié à la numismatique – Professeur Pierre Petit (rédacteur de la première préface) – Jean-Jacques Schoonheydt de la « Société Royale de Numismatique de Belgique » – Jacques Bertrand du « Cercle Numismatique Liégeois » – Nadine Evrard de l'ASBL « Mémoires du Congo et du Ruanda-Urundi » – Gabriel Nierai, le webmaster de scannage des images et administrateur du site – Professeur Pilipili Gagabo Gérard – Albert Eoke – Faustin Basinsa – Serge Ntabula – Prosper Sendwe K. – Lebeni di Kipako – Jonas M. Bena – Christiane Roekens – Lila Vannieuwenborgh – Mady Vanderborcht – Bruno Kasonga Ndunga Mule – Joseph Ibongo, Ipara Motema et Zola Kuandi de l'Institut des Musées Nationaux du Congo, dont la mission est celle de conserver et protéger le patrimoine culturel national.

Enfin nous n'oublions pas Stanislas Yangandi Isealina – Thierry Claeys Bouuaert ; et les agents de la Banque Nationale de Belgique, dont Marianne Danneel (Conservatrice du Musée et Archives), Yves Timmermans (Senior Exper Banknote Strategy and European Affairs) et Marc Vanvooren (Caissier principal). Grâce à leur collaboration, nous avons pu obtenir de meilleures illustrations de billets de la Banque du Congo belge.

D'autre part, grâce à la collaboration de François Poncelet, Directeur-conservateur du Musée Africain de Namur, les images des objets-monnaie précoloniaux de l'Afrique centrale ont, à leur tour, été améliorées.

Merci à nos enfants Eliane Yandesa Nlemvo, Lionel Yandesa Ndengua et Alain Yandesa Sakisa, qui avaient la crainte de ne jamais voir ce livre publié. Merci à ma femme, Marie-France Nlemvo, qui m'accusait parfois, sur un ton de plaisanterie, cela s'entend, de souffrir d'insomnie, tout simplement parce qu'il nous arrivait de rester devant l'ordinateur en train d'écrire, jusqu'à trois heures du matin.

Dans une approche numismatique et politico-historique, je vous invite à suivre l'évolution du Congo à travers les symboles monétaires de nos ancêtres, les pièces de monnaie et les billets de banque de la période coloniale à la période postcoloniale, qui ont connu une circulation régulière et pérenne sur son territoire, du 15^{ème} siècle à 2015.

Avant-propos

« *Tiens ça alors ! Mais c'est vrai ça...* »

Découvrir que le Congo ait pu avoir une histoire avant Léopold II a été pour moi le moment d'une réévaluation de mes connaissances de ce pays-continent qu'est le Congo.

Apprendre qu'il existait une économie qui s'articulait autour de monnaies communes m'a éclairé sur des évidences qui ne m'étaient jusqu'alors jamais apparues.

L'ouvrage de Monsieur Yandesa Mavuzi m'a bouleversé par la richesse des informations sur ces monnaies. Le métal, les coquillages, les perles, le tissu... autant d'objets reconnus par des millions de personnes pendant de nombreuses années, président aux échanges commerciaux. Je n'avais pas conscience que tous ces objets étaient le miroir de la vie de ceux qui sont mes ancêtres. Je n'en avais pas conscience.

Ce point de départ à la redécouverte de mes racines a été rendu possible par ce remarquable travail de toute une vie, patiemment construit, avec une valeur pédagogique instructive dont fait preuve l'auteur. Celui-ci a réussi à transmettre tant d'explications, d'anecdotes et de points d'ancrages divers, qu'il est impossible pour le-la lecteur-riche de ne pas s'y plonger avec intérêt.

Il s'agit là d'un voyage dans l'histoire du Congo à travers les nombreux échanges entre les villages, les villes, les royaumes et empires du Congo. Une porte qui s'ouvre sur les populations, leurs histoires respectives, leurs luttes, leurs pratiques.

Un voyage qu'il m'a été possible de faire suite à un

de ces nombreux hasards de la vie qui nous amène à emprunter des chemins qui parfois nous mènent à notre destin.

C'est ce destin que je remercie d'avoir eu le bon goût de me faire croiser la route de l'auteur en un lieu que rien ne préparait à cela, une clinique où je venais me faire soigner. Qui aurait pu dire que celui qui m'emmenait vers la salle d'opération, m'emmenait en réalité, à entamer un voyage vers l'histoire de mes ancêtres, vers ma part d'humanité, vers mon moi.

Merci à celui que j'appelle respectueusement et avec affection Monsieur Martin. Un merci pour la ténacité dont il a fait preuve pour nous offrir cet ouvrage. Rassembler autant de pièces, réussir à en dégager tant de vie, et réussir en faire partager les fruits à ceux qui, je l'espère, y goûteront avec autant de plaisir que moi, sera pour tou-te-s une contribution à ce que finalement nous partageons, une part d'Histoire.

Stanislas YANGANDI ISEALINA

Préface

Tout·e·celui qui a passé quelque temps de sa vie au Congo en rapporte des souvenirs numismatiques. Mon premier contact avec ce pays qui, entre 1971 et 1997, s'appelait alors Zaïre, et où l'on s'adressait aux gens en les appelant « citoyen·ne·s », remonte à août 1988. J'en garde le souvenir de lourds sachets de pièces de laiton (1, 5 et 10 Zaïres) que nous avons commandées dans une banque de Lubumbashi pour les menues dépenses de notre mission archéologique au nord du Shaba (comme s'appelait alors le Katanga) : un effort méritoire mais vain, car la monnaie métallique ne circulait pratiquement pas dans l'intérieur de la province. Cette anecdote, que bien d'autres allaient suivre ensuite, m'apprit que la monnaie n'est pas au Congo cette unité de paiement fongible, standardisée, circulant en divisionnaires acceptés, telle que je la connaissais en Belgique du moins.

Durant les dernières années du régime de Mobutu, de 1990 à 1996, j'allais expérimenter bien d'autres propriétés surprenantes de la monnaie zaïroise, qui changea de nom avec le passage au « Nouveau Zaïre » (NZ) en 1993. L'inflation était telle que des commerçant·e·s préféraient souvent fermer leur magasin en attendant l'annonce d'un nouveau taux de change avec le dollar plutôt que de vendre leur marchandise à perte, l'argent gagné le matin pouvant avoir perdu une grande partie de sa valeur en fin de journée. L'argent circulait sous forme de « briques » de billets ficelés par groupe de cinq cents, que l'on transportait dans des caisses lourdes de plusieurs kilos. Dix-neuf billets étaient superposés, le visage de Mobutu (omniprésent sur les espèces monétaires) à l'avant ; un vingtième plié en deux servait de garde à la liasse, qu'il enserrait à gauche. Cinq liasses de ce genre étaient empilées, avec le billet de garde toujours à gauche, pour constituer une unité de cent billets. Cinq unités semblables étaient ensuite superposées en quinconce, les billets de garde apparaissant trois fois à gauche, deux fois à droite de la brique. Le tout était ficelé par une cordelette qui enserrait la colonne de cinq cent billets deux fois sur sa largeur et une fois sur sa longueur. On ne comptait pas toujours les billets, mais il se disait que certaines personnes malhonnêtes trichaient en mettant par exemple des billets pliés dans les liasses, pour qu'ils soient comptés deux fois lors des vérifications.

Les Zaïrois·es avaient de bonnes raisons de s'interroger sur le fonctionnement de ce système monétaire qui n'avait plus rien à voir avec celui, beaucoup plus stable, de la période coloniale ou des premières années du régime Mobutu. Cela nourrissait autant d'humour que de rumeurs à propos de la monnaie : tout le monde s'interrogeait, bien sûr, sur ce que Mobutu avait voulu signifier en faisant représenter des singes au verso du billet de 50000 Zaïres ; certain·e·s décryptaient même les figures géométriques décorant les billets d'alors comme des signes « mystiques » liés à la Prima Curia, un mystérieux groupe ésotérique prétendument réuni autour du Guide Suprême. Cette panique morale, autour de la monnaie nationale, était aggravée du fait que le système monétaire ne fonctionnait pas de la même façon dans les différentes provinces, certaines n'ayant pas accepté le passage au NZ pour des raisons politiques ; les plus grosses coupures de NZ n'étaient par ailleurs pas acceptées sur tout le territoire de la république mais pouvaient çà et là être monnayées à un taux inférieur à leur valeur faciale.

Je suis revenu en 1999 dans ce qui était devenu la République Démocratique du Congo, alors en guerre. Malgré le passage au Franc Congolais (FC), j'y retrouvais le même genre de pratiques monétaires que durant le précédent régime : forte inflation, billets liés en briques à l'odeur peu agréable, absence de coupures qui équivaudraient à la plus petite coupure en euros. Les billets de 100 FC avec un éléphant, de teinte rouge, étaient disait-on stockés par les rebelles de l'Est, d'où la rareté de ce billet qui fut remplacé par un billet semblable mais imprimé dans les tons bleus. La dollarisation de l'économie allait bon train dans un pareil contexte : elle n'a pas d'ailleurs pris fin à ce jour, et l'instabilité chronique du pays qui n'arrive pas vraiment à sortir de cette succession de guerres n'arrange pas les choses, même si l'inflation semble mieux maîtrisée à présent.

Ces quelques souvenirs personnels, dans lesquels beaucoup de lecteur·rice·s se retrouveront sans doute, montrent à quel point la vie sociale, des unités monétaires au Congo, mérite analyse. La circulation monétaire est pleinement constitutive des évolutions du Congo : je veux dire par là qu'elle n'est pas simplement un reflet de la vie économique du pays, mais qu'elle en constitue un élément déterminant. C'est un

grand mérite du livre de Martin Yandesa Mavuzi de replacer, plus que les autres ouvrages disponibles à ce jour, la numismatique congolaise dans son cadre historique et économique. On peut en effet regretter que beaucoup de publications numismatiques se réduisent à un simple catalogage sans explication du contexte qui a généré les émissions, ni des éléments iconographiques qui figurent sur les monnaies (et qui sont souvent chargés sur le plan idéologique) ni des perceptions et des pratiques qui furent celles des utilisateurs de ces monnaies. Dans le présent ouvrage au contraire, de nombreux éléments sont portés à l'attention du-de la lecteur-riche à ce sujet. Les commentaires sont particulièrement nombreux sur le cadre légal et institutionnel de l'émission, de la circulation et du change monétaires sous les différents régimes – une matière un peu aride mais très utile pour comprendre cette histoire complexe et mouvementée. L'auteur donne aussi d'intéressants commentaires sur l'iconographie des pièces et billets, qui permettent de faire le lien avec l'histoire politico-sociale du pays, parfois aussi à propos des surnoms – toujours édifiants – donnés à certains billets.

Le plus grand mérite du livre est sans doute d'offrir pour la première fois un panorama de la numismatique congolaise à travers le temps : aucun ouvrage ne traitait des monnaies congolaises de la période précoloniale à nos jours. Il est très heureux de sortir de la sorte d'un compartimentage temporel préjudiciable à une vue d'ensemble. Mettre en avant les continuités et les ruptures de ces systèmes monétaires successifs est une véritable valeur ajoutée de ce livre par rapport à tout ce qui existe à ce jour. Qui plus est, la très riche iconographie de ce volume en fait un ouvrage agréable à lire et à feuilleter pour un large public. J'espère tout particulièrement qu'il suscitera un intérêt au sein de la communauté congolaise, dont Martin Yandesa est un des (trop) rares représentants au sein du petit monde des numismates. Il reste en effet énormément de recherches à poursuivre, dans les archives coloniales, dans les administrations congolaises et dans l'intérieur du pays : l'on peut espérer que de plus jeunes générations d'historien-ne-s, de numismates, de socio-anthropologues ou d'économistes reprendront le flambeau, inspirés peut-être par ces pages.

Pierre Petit

*Maître de recherches au FNRS
Université libre de Bruxelles*

Découpage de l'ouvrage

Face à l'importante documentation et au travail de recherche exhaustif fourni par l'auteur, la maison d'édition Arno Edition a choisi, pour la réédition de cet ouvrage déjà précédemment publié, de scinder le contenu en deux volumes. En effet, à la quantité d'informations, il nous a semblé plus adéquat de privilégier une mise en page aérée et lisible plutôt que de chercher à condenser l'ensemble dans un seul ouvrage. C'est pour cela que ce livre, que vous tenez entre les mains, ne traite qu'une partie du sujet abordé par l'auteur, et s'étend des objets à usage monétaires de l'ère de l'économie de troc en Afrique traditionnelle à l'éventail de la première série d'émissions fiduciaires de la BCC-RU. Pour parfaire vos connaissances, le deuxième tome, traitant de la partie post-coloniale, est disponible chez le même éditeur. Bonne lecture à vous.

Arno Edition

Table des matières

Présentation	15
Usage de l'écriture inclusive	16
Les différentes appellations, emblèmes et armoiries de l'État congolais des origines à nos jours	17
Les différents rois qui ont régné sur l'État congolais des origines à nos jours	18
Introduction	21
Une des plus importantes inventions humaines	22
L'évolution de la monnaie	24
L'importance et l'intérêt de la numismatique	25
La numismatique, une discipline à développer en Afrique	27
Chapitre 1 - La période pré-coloniale	29
Les objets à usage monétaires de l'ère de l'économie de troc en Afrique traditionnelle	30
Les coquillages	31
Les objets en tissu	33
Les objets en métal	35
Le sel	37
Les autres objets-monnaie	38
Le numéraire	38
Le marché	40
Curiosité sur la numismatique au Congo	41
La pièce de monnaie romaine découverte à Matadi	41
Le témoignage de l'écrivain latin Pline l'Ancien au 1 ^{er} siècle ap. J. C.	42
Une statuette égyptienne du dieu Osiris découverte sur la rive du Lualaba	42
Le bâton d'Ishango	43
Quelques observations sur les échanges	44
Sur l'utilisation des objets d'échange traditionnels	44
Sur l'usage de certains objets utilitaires de nos jours	45
Le premier contact du Congo avec l'Occident	46
Chapitre 2 - La période coloniale	49
L'État indépendant du Congo	50
Le roi Léopold II et la fondation de l'État Indépendant du Congo	50
La politique monétaire de l'État Indépendant du Congo sous le règne du Roi Léopold II	53
L'éventail des émissions fiduciaires de l'État Indépendant du Congo	59

Le Congo belge	65
La politique monétaire sous le règne du roi Albert I ^{er}	65
L'éventail de la première série d'émissions fiduciaires de la Banque du Congo-Belge	73
Photos du siège et de quelques agences de la Banque du Congo Belge	82
La politique monétaire sous le règne du Roi Léopold III et la régence du Prince Charles	83
L'éventail de la deuxième série d'émissions fiduciaires de la Banque du Congo Belge	89
La politique monétaire du Congo belge sous le règne du Roi Baudouin I ^{er}	110
La création de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi	111
L'éventail de la première série d'émissions fiduciaires de la BCC-RU	113
Observations sur les monnaies de la période coloniale	132
Les surnoms donnés aux pièces de monnaie du franc congolais à l'époque coloniale	133

Bibliographie	139
----------------------	------------



PRÉSENTATION



Usage de l'écriture inclusive

Afin de neutraliser l'opposition féminin/masculin et d'inclure tous les genres, vous aurez remarqué que l'écriture inclusive est employée dans cet ouvrage. Une utilisation courante de cette écriture permettra à celle-ci de se faire une place de plus en plus importante dans tous types d'ouvrages, jusqu'à être banalisée. Parfois un peu rude à la lecture si l'on n'est pas encore habitué·e·s, il y a quelques règles simples à connaître.

Pour chaque emploi où « le masculin l'emporte », selon nos anciennes règles grammaticales, le masculin inclura d'office le féminin. Ainsi, « ils » incluent « ils et elles », « tous » incluent « toutes et tous », « ceux » incluent « celles et ceux », et ainsi de suite.

Pour éviter d'écrire les deux genres à la fois et éviter une opposition masculin/féminin, les termes sont donc alors contractés pour former un seul mot, qui inclura les deux genres. Voici quelques exemples :

- Il et elle : Iel (et iels au pluriel)
- Celles et ceux : celleux
- Lui et elle : ellui

De plus, l'utilisation du point médian « · » est ici de mise, à nouveau dans une volonté d'inclusion. Ainsi, de nombreux noms et adjectifs auront leur féminin inclut dans une écriture exclusive. Cela aura donc également une conséquence sur l'accord du participe qui suit.

Voici à nouveau quelques exemples :

- tou·te·s
- Congolais·e (Congolais·es au pluriel)
- expéditeur·rice (expéditeur·rice·s au pluriel)
- nombreuse·euse
- le·la
- un·e

En espérant que ces explications vous seront suffisantes pour la compréhension du texte, nous vous souhaitons une bonne lecture.

Les différentes appellations, emblèmes et armoiries de l'État congolais des origines à nos jours



L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

Du 26 février 1885 au 15 novembre 1908



LE CONGO BELGE

Du 15 novembre 1908 au 30 juin 1960



LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

Du 30 juin 1960 au 1^{er} août 1964



LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Du 1^{er} août 1964 au 27 octobre 1971



LA RÉPUBLIQUE DU ZAÏRE

Du 27 octobre 1971 au 17 mai 1997



LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Du 17 mai 1997 à 18 février 2006



Depuis le 18 février 2006

Les différents rois qui ont régné sur l'État congolais des origines à nos jours



© D.R.

LE ROI LÉOPOLD II

Nom de naissance : Léopold Louis-Philippe Marie Victor de Saxe-Cobourg-Gotha

Dates de naissance et de décès : 1835 – 1909

Dates de règne : - 1865 – 1909 (Belgique)
- 1885 – 1908 (État indépendant du Congo)
- 1908 – 1909 (Congo Belge)



LE ROI ALBERT I^{er}

Nom de naissance : Albert Léopold Clément Marie Meinrad de Saxe-Cobourg-Gotha

Dates de naissance et de décès : 1875 – 1934

Dates de règne : 1909 – 1934 (Congo Belge)

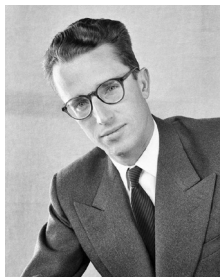


LE ROI LÉOPOLD III

Nom de naissance : Léopold Philippe Charles Albert Meinrad Hubertus Marie Miguel de Saxe-Cobourg

Dates de naissance et de décès : 1901 – 1983

Dates de règne : 1934 – 1951 (Congo Belge)



© Musée de la photographie à Charleroi

LE ROI BAUDOUIN

Nom de naissance : Baudouin Albert Charles Léopold Axel Marie Gustave de Saxe-Cobourg

Dates de naissance et de décès : 1930 – 1993

Dates de règne : 1951 – 1960 (Congo Belge)



JOSEPH KASA-VUBU

Nom de naissance : Joseph Kasa-Vubu

Dates de naissance et de décès : 1917 – 1969

Dates de règne : 1960 – 1965 (République du Congo)



MOBUTU SESE SEKO KUKU NGBENDU WA ZA BANGA

Nom de naissance : Joseph-Désiré Mobutu

Dates de naissance et de décès : 1930 – 1997

Dates de règne : - 1965 – 1971 (République démocratique du Congo)

- 1971 – 1997 (République du Zaïre)



LAURENT-DÉSIRÉ KABILA

Nom de naissance : Laurent-Désiré Kabila

Dates de naissance et de décès : 1939 - 2001

Dates de règne : 1997 - 2001 (République démocratique du Congo)



JOSEPH KABILA KABANGE

Nom de naissance : Joseph Kabila Kabange

Date de naissance : 1971

Dates de règne : 2001 - 2019 (République démocratique du Congo)



FÉLIX TSCHISEKEDI

Nom de naissance : Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo

Date de naissance : 1963

Dates de règne : 2019 - / (République démocratique du Congo)



Histoire de la monnaie



INTRODUCTION

Une des plus importantes inventions humaines

La monnaie passe pour une des premières et plus importantes inventions de l'être humain. Les éléments d'une monnaie sont les premiers objets qui passent d'une main à d'autres et ce, dans toutes les couches de la population. Ce sont aussi les objets les plus recherchés pour satisfaire presque tous les besoins de l'humain : se nourrir, boire, se vêtir, se loger, étudier, se marier, voyager, etc. De nos jours, les pièces de monnaie et les billets de banque sont à la base de tout système économique moderne. Certaines monnaies fortes, comme le Dollar américain ou l'Euro, sont échangeables ou utilisables au-delà de leurs frontières nationales.

Cette invention remonte à l'aube de l'Histoire. En effet, au Néolithique, l'agriculture et l'élevage ont ouvert la voie à la subdivision du travail et au développement de l'échange marchand. On songea alors à créer des instruments conventionnels au moyen desquels on pouvait établir la valeur relative des objets, pour en faire l'acquisition. Les expéditions commerciales en répandirent progressivement l'usage. La diffusion de ces instruments était la conséquence des activités économiques des nations où ils virent le jour. L'instrument monétaire devait être susceptible de conserver longtemps sa valeur sans altération. Aussi a-t-on porté le choix sur les métaux précieux comme l'or et l'argent. Les deux faces de la pièce d'argent ou d'or portaient des empreintes qui en certifiaient la valeur, tandis qu'une autorité souveraine et responsable en garantissait le titre. La pièce pouvait ainsi servir d'unité de valeur.

Sur l'ensemble des moyens d'échange qui ont circulé dans le monde, il ressort deux traditions bien distinctes : l'une basée sur la valeur intrinsèque du produit, c'est-à-dire la matière-elle même ou le travail de sa transformation, par exemple les pièces de métal (en argent, en or et les outils) ; l'autre basée sur la circulation fiduciaire d'objets étalonnés ou de billets sans valeur intrinsèque, auxquels les usagers ont fait confiance parce qu'ils sont garantis par une institution étatique.

D'une manière générale, on entend par échange la cession des produits contre d'autres. Mais pour une définition plus moderne, l'échange a pour finalité la remise d'objet quelconques en contrepartie d'un

équivalent, dont la valeur possède une certaine fixité. Celle-ci permet aux produits concernés de servir d'étalon dans la comparaison de leur valeur relative avec n'importe quels autres. De ce fait, la monnaie comme moyen de paiement constitue une alternative de loin plus opérationnelle que le troc.

Les premières velléités de monétarisation ont eu lieu en Mésopotamie. Pour faciliter leurs échanges commerciaux, les Sumériens mirent au point, entre 3.800 et 3.500 av. J.C. de minuscules objets gravés en pierre dure et en pierre semi-précieuse, en plaques d'argile et sur des jarres. Plus tard, les autres civilisations recoururent aux objets suivants :

- des bœufs : dans la Rome antique, en latin *pecus* (pécuniaire). Rappelons par ailleurs que *capus* (capital) signifie « tête de bétail » (unité de mesure d'un troupeau) ;
- des coquillages, des cauris et des perles, en tant qu'instrument d'échange, dont on pourrait dire qu'ils furent, comme le troc, utilisés partout depuis la Préhistoire ; de même que trouvé dans les tombes sur tous les continents, dans les îles de l'Océan Indien et sur les côtes africaines ;
- des perles, des fers de lance, des barrettes et des anneaux, en Afrique tropicale ;
- du sel. Les centurions romains recevaient une partie de leur solde en ration de sel, du latin *salarium* (salaire). En Abyssinie ou à Tombouctou, l'esclave se vendait contre une ou plusieurs colonnes de sel, dont chacune correspondait à la longueur d'un pied. De plus, lorsque les Chinois.e.s inventèrent le papier-monnaie au XI^{ème} siècle, ils lui assignèrent comme contre-valeur une quantité de sel, et non en or comme ce fut le cas en Europe occidentale.
- du cuir, en Russie
- des graines de cacao et de la poudre d'or chez les Aztèques, les Incas et les Mayas ;
- des dalles de thé (blocs de feuilles de thé compressées) en Chine et au Tibet ;
- des barres de métal (fer, cuivre ou argent), disques, bijoux et lingots en métaux précieux, notamment en Grèce antique, en Asie Mineure et en Indus, dès le XII^{ème} siècle av. J.C.



Rondelles d'achatine enfilées sur un fil de raphia et servant de monnaie (musanga) pour les transactions liées au Bwami et celles destinées à sceller les mariages, exposées au musée royal de l'Afrique centrale.

Les premières pièces sous forme moderne, faites d'alliage d'or et d'argent, sont apparues en Lydie, près du fleuve Pactole, région située dans l'ouest de l'actuelle Turquie, vers 650 av. J.C., qui tient son nom d'un des rois de la Lydie, signifiant aujourd'hui « *homme très riche* ». Notons par ailleurs le glissement de sens subi par le nom « *pactole* » devenu synonyme de « beaucoup d'argent » dans le langage courant. Les Perses, les Grec.que.s et les Romain.e.s reprirent le flambeau et servirent, *ipso facto*, de relais incontournable entre l'Antiquité et le monde moderne.¹

La monnaie, du latin *moneta* (la conseillère) est le surnom de la déesse romaine Junon, femme de Jupiter et reine du ciel, déesse de la femme et du mariage. C'est dans son temple que furent frappées les premières monnaies en or et en argent. Le temple de Junon servait d'atelier pour la frappe des pièces d'argent et d'or.

¹ MAHIEU Alfred, *Revue belge de numismatique et sigillographie*, soixante-quinzième année, Bruxelles 1923, p. 6-7

L'évolution de la monnaie

Voici les métaux et les alliages les plus utilisés :

- Dans l'Antiquité : or, argent, cuivre, étain, nickel, bronze (cuivre + étain), billon (cuivre + argent) ;
- De nos jours : argent, bronze, cupro-nickel et alliages d'aluminium.

Le mot « argent » sert à indiquer une valeur monétaire quelconque, parce que les plus anciennes monnaies étaient surtout de ce métal. Les premières monnaies en papier sont apparues en Chine, sous la dynastie Ming (1368-1644). En Europe, les billets de banque ont commencé à apparaître au courant du XVII^{ème} siècle, suite à une pénurie du minerai d'argent. La banque privée de Stockholm Banco émet des « billets de crédit au porteur ». Le système de papier-monnaie ne peut fonctionner que si la confiance règne. C'est pourquoi on parle de « monnaie fiduciaire », du latin *fiducia* qui veut dire confiance. Son usage ne deviendra définitif qu'au lendemain de la Première guerre mondiale, et supplantera les pièces d'or et d'argent dans la circulation courante. Sa valeur fictive ou nominale était jadis représentée par l'or contre lequel on pouvait l'échanger. De nos jours, elle repose sur la garantie de la banque d'émission. On distingue trois types de monnaies :

1/ La monnaie fiduciaire, qui concerne l'ensemble de billets de banque et des pièces métalliques mis en circulation par un institut d'émission ;

2/ La monnaie scripturale, qui s'est développée en quatre étapes :

- la lettre de change (du XVIII^{ème} au XX^{ème} siècle), émise par une banque destinée à payer en espèce, à vue et au porteur, la somme est inscrite sur le billet ;
- le chèque bancaire (au XX^{ème} siècle), qui donne l'ordre à une banque de remettre, soit au profit d'un tiers, une certaine somme à prélever sur son compte ou celui d'un autre, et dont le coût de traitement, très élevé, obligea les banques à développer des instruments moins coûteux :
- le bulletin de virement, ordre manuel donné à la banque de payer la somme inscrite sur le bulletin par le-la client-e ;
- le virement automatisé, ordre permanent donné à la banque de payer à une date fixe un montant donné comme salaire, loyer, etc. ;
- la domiciliation, autorisation donné à la banque d'honorer la facture à une date précise sur le compte du-de la client-e ;

3/ La monnaie électronique (au XX^{ème} siècle) :

- la carte bancaire, utilisée pour le retrait d'espèces ou faire tous ses achats dans presque tous les commerces ;
- la carte de crédit bancaire, carte magnétisée qui permet à son-sa titulaire d'obtenir des biens et des services sans paiement immédiat ;

4/ La quasi-monnaie, qui concerne les dépôts à terme et en devises.¹

¹ FRÉMY Fabrice, *QUID 2000*, Édition Robert Laffon, Paris, p. 455

L'importance et l'intérêt de la numismatique



La numismatique et la collection de billets de banque

Quel que soit l'instrument monétaire utilisé, la monnaie reste un instrument d'échange, un moyen de paiement, d'épargne et d'unité de valeur. Pour cela, la population doit avoir confiance en cette monnaie, une confiance fondée sur la stabilité de sa valeur.

Une décision politique ou économique peut mettre fin au cours légal d'une monnaie. Elle perd alors tout pouvoir de paiement et n'intéresse pratiquement plus personne. Les billets et les pièces connaissent alors un sort différent : les premiers prennent la direction de l'incinération, les seconds celle de la fonderie pour une nouvelle utilisation. La partie qui échappe à cette infortune fait l'objet de quête du numismate. Avec lui, l'argent acquiert une nouvelle mission : il ne sert plus aux transactions commerciales au sens strict, il devient plutôt objet de contemplation ou d'étude. En tenant compte de certains critères, il peut acquérir une nouvelle valeur marchande dans les milieux numismatiques, notamment selon l'ancienneté, la rareté et l'état de la pièce ou du billet. Le marché de vieilles monnaies est proche de celui d'autres objets de collection, comme les timbres

(philatélie) et/ou les œuvres d'art.

Quel intérêt aurait-on à posséder et à admirer des billets et des pièces d'une monnaie surannée ? La réponse à cette question résume l'importance du travail du numismate. En effet, chaque pièce, chaque billet d'une monnaie a son histoire. Selon la décision et les circonstances de leur émission, la durée, l'acceptation et les modalités de leur utilisation dans la société, peuvent marquer des souvenirs inoubliables. L'ancienne monnaie peut établir un pont entre le présent et le passé. Il suffit de se rappeler de quelques souvenirs de notre enfance : l'argent de poche, le frais scolaires, les bourses d'études, etc. ; et de nos débuts dans la vie professionnelle : les salaires, les mariages, les sorties avec des ami-e-s, les événements sociopolitiques ou économiques, etc. Mais aussi, elle peut nous mettre en communion avec nos ancêtres, en touchant, en palpant les billets ou les pièces qui sont passés entre leurs mains. Les objets et les anciens signes monétaires constituent un témoignage éloquent du passé. Aussi, nous transportent-ils des dizaines d'années ou des siècles en arrière. En effet, au-delà de la curiosité, de la passion et du goût de

la recherche du-de la collectionneur-euse, la numismatique apporte un éclairage géographique et historique des nations. Elle nous renseigne sur la situation politique, sociale et économique de chaque génération : les réformes et les fluctuations monétaires (taux de change) que peut connaître une monnaie au cours des années, traduisent généralement le dynamisme ou la faiblesse de l'économie du pays ; les SAMN (Salaires Annuels Moyens Nets), les SMIG (Salaires Minimum Garantis), le MINIMEX (Minimum de Moyens d'Existence) ou encore le RMI (Revenu Moyen d'Insertion), traduisent le niveau moyen du pouvoir d'achat et du niveau de vie dans une population ; les niveaux des salaires déterminent les relations sociales entre ouvrier-ère (employé-e) et patron-ne (employeur-euse), et les différentes couches de la population et de l'État.

Quant aux motifs sur les signes monétaires, les thèmes d'inspiration et d'imagination sont divergents, partant notamment d'une œuvre artistique agréable, une scène de la vie courante, ou pour informer le public visuellement sur les personnages historiques, les richesses économiques écologiques du pays.

À l'origine, la numismatique est une science qui a pour objet l'étude des monnaies. Aujourd'hui, elle tend de plus en plus à annexer également l'étude des autres pièces monéiformes (médailles, jetons, méreaux) et du papier-monnaie (billet de banque). C'est une science auxiliaire traditionnelle de l'histoire et de l'archéologie, qui a su se constituer en une discipline autonome possédant des méthodes, un vocabulaire, des règles de critique et de classement qui lui sont propres. La numismatique, science des monnaies et des

médailles, science auxiliaire de l'histoire, est une discipline sérieuse. Mais aucune chose sérieuse n'existe sans certaines anecdotes distrayantes ou de petites histoires populaires. En effet, chaque billet de banque ou chaque pièce de monnaie en cache une.

Les vieilles monnaies font donc partie du patrimoine historique, politique, économique, social et culturel d'un pays. L'étude du signe monétaire porte sur la date d'émission, le format, les couleurs, les mentions, les motifs décoratifs, les éléments de sécurité, l'interprétation des images, la durée de son utilisation et, le cas échéant, ses rapports avec les devises étrangères.

C'est dans la première moitié du XIX^{ème} siècle que les études de numismatique gauloise ont véritablement commencé. Ces études ont connu de sérieux progrès grâce à la revue dont le titre initial était « *Revue de la numismatique française* ». Les fondateur-euse-s limitaient modestement leur cadre à la numismatique gauloise et nationale française. Mais dès le deuxième tome, iels élargirent leur champ de recherche en publiant des mémoires sur les monnaies grecques et romaines. On doit à ces auteur-ric-e-s de nombreux travaux qui ont souvent permis de sérieuses avancées dans la voie scientifique.

La numismatique, une discipline à développer en Afrique

Cette discipline est une passion qui s'est développée dès l'époque royale française, de même que dans d'autres monarchies européennes. Ils étaient connus également pour leurs grandes collections numismatiques.

Aujourd'hui, la numismatique intéresse bon nombre d'individus, car cette science possède de multiples attraits, comme l'intérêt historique des monnaies, l'aspect artistique et technique, ainsi que pour les monnaies les plus rares ou faites en métaux précieux, de même que la thésaurisation du capital associé à celui de loisir grâce à la collection.

En Occident, chaque pays a un musée de la Banque Nationale et compte de nombreux collectionneur·euse·s, ainsi que des musées privés. Beaucoup d'entre elleux sont membres de clubs nationaux ou internationaux, comme l'International Bank Note Society. Ils organisent et participent annuellement à de grandes foires de vente et d'achat de vieilles monnaies, comme celles de Londres, de Maastricht et de toutes les grandes villes européennes. Voici quelques exemples du nombre de numismates de certains pays occidentaux en 2000 : la France comptait 10.000 collectionneur·euse·s, dont plus de 3.000 qui suivent les manifestations numismatiques chaque année ; l'Allemagne comptait 20.000 collectionneur·euse·s ; les États-Unis d'Amérique 50.000 collectionneur·euse·s.¹

La Belgique compte aussi de nombreux numismates. Au cours d'une année, à des périodes différentes, des bourses spécialisées sont organisées par les sociétés numismatiques des villes du pays. Ce sont des véritables marchés où les numismates de diverses nationalités se

rencontrent pour vendre ou acheter des vieilles monnaies de tous les pays du monde. À Bruxelles, on peut trouver de vieilles monnaies dans les boutiques d'objets de collection de la rue du Midi, tous les jours ouvrables.

Aujourd'hui, la numismatique est un loisir relativement populaire, qui a provoqué l'apparition de nombreux intermédiaires sur le marché, non seulement l'acquisition de pièces de monnaie et de billets de banque, mais aussi divers services comme l'évaluation de ces signes monétaires et de ventes aux enchères. De plus, de nombreux guides et catalogues ont vu le jour.

Pourtant le grand public africain, et congolais particulièrement, l'ignore et ne la pratique presque pas. C'est un domaine qui a souvent été négligé par l'Éducation nationale et les milieux culturels congolais.

Le contenu de ce livre comprend deux volets :

1/ La partie historique présente, de manière chronologique, les régimes politiques qui se sont succédés au pouvoir et leur politique monétaire, étroitement liée à la politique économique mise en place ;

2/ La partie numismatique est illustrée par des photos de tous les signes monétaires, qui ont circulé au Congo, dont chacun est décrit, recto-verso, dans un tableau descriptif. Les pièces de monnaie et les billets de banque comportent parfois des annotations ou commentaires plus détaillés de leurs illustrations et de leurs inscriptions. Les anecdotes, sur certains

¹ FRÉMY Fabrice, *QUID 2000*, Édition Robert Laffon, Paris, p. 455



La période pré-coloniale

Avant le 26 février 1885



CHAPITRE 1

Les objets à usage monétaires de l'ère de l'économie de troc en Afrique traditionnelle

signes monétaires, sont quant à elles, des histoires populaires projetées par leurs représentations et racontées plaisamment par la population pendant leur circulation.

Pendant la période pré-coloniale, toute une constellation de royaumes et empires ont vu le jour sur le territoire de l'ancien Congo. Certains s'étendaient au-delà des frontières actuelles du Congo, d'autres formaient des micro-nations ne s'étendant qu'à une ou deux ethnies. Cinq principaux foyers socio-politique furent dénombrés¹ :

- À l'Ouest : le Royaume du Kongo, qui comprenait le nord de l'Angola, la province du Bas-Congo et le sud du Congo-Brazzaville ;
- Au centre : les sociétés Mongo, qui ont développées des centres politiques aux alentours des lacs Mayi-Ndombe et Tumba ;
- Au Nord : le foyer soudanais, avec les organisations centralisées des Azande, des Magbetu, et des Ngbandi ;
- Au Nord-Est : le foyer des Grands-Lacs, avec les organisations du Kivu-central ;
- Au Sud-Est : les empires Kuba, Luba et Lunda.

Dans ces organisations politiques, à côté du troc, plusieurs objets ont servi pour les échanges en Afrique noire au cours des siècles. Il s'agit entre autres de coquillages, des barres de sel, des pièces de raphia ou de coton tissés, des variétés d'instruments en métaux (fer, cuivre, laiton), qui étaient les moyens de paiement de l'époque. Alfred Mahieu (inspecteur des finances de l'État Indépendant du Congo puis du Congo

Belge à ses débuts) avait dénombré plus de 2.000 objets-monnaie sur l'actuel territoire du Congo.²

À côté de la fonction monétaire, la plupart des objets traditionnels à usage monétaire jouaient occasionnellement d'autres fonctions utilitaires : parure, habillement, outil de travail, arme de chasse ou de guerre, etc. Les gens de métiers, comme les forgerons et les tisserands, étaient distingués dans la société. Ils étaient considérés comme les véritables « monnayeurs » de la nation, car les ouvrages sortis de leurs mains servaient le plus souvent de valeur d'échange dans les transactions. Ces artisans devaient le peuple en objets domestiques, en outils agricoles, en armes de guerre ou de chasse.

Les transactions étaient jugées importantes pour la survie et l'équilibre de la communauté en cas de rachat des morts au cours des combats, de rachats de gens enlevés lors des raptés, de paiement de tributs, ou de taxes aux voisins auxquels on devait allégeances. Ainsi que des règlements de compensation matrimoniale, là où les femmes assuraient un surcroît de bras, de prestige et de garantie dans l'avenir.

Ces moyens d'échange ont servi, de manière indiscutable, à l'essor économique de plusieurs territoires d'Afrique. Mais ils soulevaient le problème de comptage lors des transactions exorbitantes, car pour exprimer une grande valeur il fallait un grand nombre d'objets-monnaie. Le vendeur et l'ache-

¹ NDAYWEL E NZIEM Isidore, *Histoire générale du Congo : de l'héritage ancien à la République démocratique du Congo*, Éditions Duculot, Paris 1998 – De Boeck & Larcier, Bruxelles 1998, p.161-225

² MAHIEU Alfred, *Numismatique du Congo 1885-1924 : Instruments d'échange, valeurs monétaires, méreau et médailles*, Imprimeries médicales et scientifiques SA, Bruxelles, 1953, p.10

Les coquillages

teur·euse se frappaient les mains pour marquer la conclusion d'un marché.

Le rappel de l'histoire de ces usages coutumiers s'impose afin que ce passé ne tombe dans un profond et éternel oublié.

Le coquillage, ou la coquille, est une enveloppe dure et calcaire des mollusques aquatiques ou terrestre. À cause de sa solidité et de sa forme souvent étrange, il dut attirer l'homme et la femme. À l'origine portés au cou, aux bras et aux pieds, les coquillages étaient utilisés comme objets de parures et perçus comme porte-bonheur. Le cône (*conus papilionaceus*), l'olive (*oliva nana*) et le cauris (*cyproea moneta*) sont les trois espèces de coquillages employés comme articles d'échange, à titre de monnaie ou d'ornement, de la côte occidentale de l'Afrique jusqu'à Mossamédès, et depuis le lac Tchad jusqu'au Zambèze.

Nzimbu : Coquillages d'un mollusque aquatique, ils sont recueillis exclusivement aux abords de l'île de Loanda, dénommée par les Portugais-es *Ilha do dinheiro* ou *Ilha da Moneda*. Cette île était la mine d'où le roi du Kongo tirait ses revenus. Elle constituait en quelque sorte le coffre-fort de la banque nationale du royaume. La récolte, vérifiée et comptabilisée par les fonctionnaires royaux, s'effectuait sous la direction du Mani-Loanda, gouverneur de l'île, qui s'occupait de son acheminement vers la capitale chez le roi pour sa mise en circulation.¹

1.000 coquillages = le *funda*, 10.000 coquillages = le *lufuku*, 2.000 coquillages = le *kofo*.

Pour recevoir leurs valeurs respectives, les coquillages-monnaies étaient étalonnés : un tamis calibré triait les petits et les grands dans des récipients servant de mesures, et contenant un nombre précis de coquillages-monnaies, à savoir 40, 100, 250, ou 500. Les grandes unités étaient :

¹ MAHIEU Alfred, *Revue belge de numismatique et sigillographie*, soixante-quinzième année, Bruxelles 1923, p. 189

² Le *cruzado* et le *reis* sont des unités de la monnaie portugaise de l'époque.

Les Nzimbu avaient une fonction symbolique. Ils apparaissent dans les parures et les amulettes. Ils étaient portés au cou, aux pieds et à l'avant-bras. Les dignitaires du royaume se paraient des couvre-chefs portant ces ornements de coquillages de nzimbu, pour symboliser leur pouvoir ou leur puissance.

Dès leur arrivée sur les côtes atlantiques de l'Afrique, les premiers navigateurs portugais furent confrontés au problème de paiement et de monnaie. Le Mani Kongo, souverain du Royaume Kongo, leur imposa d'adopter les monnaies traditionnelles locales (le *nzimbu*, ou coquilles oliva, le *makuta*, ou pièce de raphia, le *ntaku*, ou barre de fer). Ainsi, les Portugais-es découvrirent les mécanismes de fonctionnement de ces monnaies traditionnelles locales. Bien que ne servant qu'à l'usage intérieur, en 1575, on évalua ces unités en monnaies portugaises :

1 *funda* = 100 *reis* ; 1 *lufuku* = 1 000 *reis* ; 1 *kofo* = 2 000 *reis* = 5 *cruzados*.²

Au cours des siècles, l'usage de cette monnaie s'étendit chez les Bayaka du Kwango (qui les appelaient « *nzimbu mbudi* », c'est-à-dire, « monnaie fétiche »), ensuite chez les Balunda, les Tshokwé, les Basuku, les Bateke, les Bahumbu, les Bamfununga et les Baboma.

Le Nzimbu était une monnaie réclamée par le souverain Mani Kongo, lors du paiement de l'impôt. Les Portugais tentèrent d'abord de mettre la main sur le lieu de récolte de ces coquilles. N'y réussissant pas, ils firent transporter des coquilles semblables du Brésil qu'ils mêlèrent au marché des Nzimbu. Le pouvoir kongo affaibli, il offrit moins de résistance



Nzimbus

³ DARTEVELLE Edmond, « Les Nzimbu : monnaie du Royaume du Congo », *Mémoires de la Société Royale Belge d'Anthropologie et de Préhistoire*, n°1, T. XIV, Bruxelles 1953.

à l'expansion des Portugais sur la côte. Le Nzimbu connut une dépréciation pour d'autres raisons. Suite au déclin du Royaume du Kongo vers le milieu du XVI^{ème} siècle, l'île de Luanda, par l'introduction et la concurrence des monnaies nouvelles, fut annexée définitivement par les Portugais-es.³

Nsanga-Nzimbu : Collier de petits coquillages d'escargots chez les Bayaka, dans le Bandundu.

Musanga : Rondelles découpées dans des coquilles d'escargots, utilisées comme objet-monnaie par les riverains du Lomami : les Bakusu, les Warega, Warumbu, les Wazimba, etc.



Ikumi

Sona : Rondelles découpées dans des carapaces de tortues utilisées comme objet-monnaie par les riverains de la rivière Lukenie.

Ikumi : Collier de petites rondelles de coquilles d'escargots chez les Basolongo dans le Bas-Congo.

Les cauris : Coquillage que l'on retrouve essentiellement dans les eaux chaudes des océans Indien et Pacifique, dont les deux espèces principales sont les *cypraea moneta* et le *cypraea annulus*. Leur nom vient du mot sanskrit *kaparda* ou *kapardika*, transformés ensuite par les Anglais-es en *cauris* ou *cowri*. On retrouve des traces de son utilisation en Chine dès la dynastie Shang (1600-1046 av. J-C.) et pendant la dynastie Zou (800-300 av. J-C.). Ces coquillages ont été utilisés au cours des âges comme instruments de circulation pré-monnaie, répandus par les marins arabes dès le X^{ème} siècle. Les Portugais-es, les Français-es, les Anglais-es et les Hollandais-es ont profité pleinement du penchant de certaines tribus africaines pour les cauris, s'en servant comme moyen de commerce d'esclaves par excellence, de l'or et

d'autres biens. Cependant, l'introduction massive des cauris en Afrique provoqua quelques perturbations : le XVII^{ème} siècle vit apparaître une pénurie de cauris en Inde tandis qu'en Afrique, des moyens de paiement locaux furent relégués à l'arrière-plan ou disparurent simplement.



Cauris

Ils continuent aujourd'hui à être utilisés comme décorations et objets de divination. Sur le plan symbolique, les cauris sont fréquemment mis en relation avec le féminin. Leur forme étant associée à celle du sexe féminin, ils peuvent être utilisés lors de rites de



Kamba-barakuta

fécondité. Les cauris sont appelés Djeke.

Kamba-Barakuta : Bracelet ou ceinture de raphia tissé de cauris chez les Bakuba et les Mobenge, dans le Sankuru. C'était un instrument de pouvoir porté par

les chefs.

Les perles : Grains de nacre qui se forment entre la coquille et le manteau des



huitres, elles sont venues d'Asie et furent introduites en Afrique par les commerçant-e-s Arabes.

Les Mayaka : Colliers de perles percées de part en part et reliées entre elles par un fil, le tout servant d'ornement.

Zikida : Bracelet, ceinture ou collier de perles artificielles en plastique qui servaient d'objets de parure



Zikida

et d'échange. Les femmes les portaient au cou ou autour des hanches. Pour affirmer leur féminité et leur liberté dans la société, celles qui avaient le statut de Grandes dames¹ avaient une démarche impériale et un regard insolent, accentués par la splendeur de leurs bijoux.

Tshibumba : Baguette de cauris marin de 10 à 15

Les objets en tissus

millimètres de diamètres. Une ceinture de 10.000 cauris percés à la pointe pour y passer une cordelette était une unité monétaire chez les Bakuba.

Nsanga : Collier de perles artificielles en plastique qui servait d'objets de parure et d'échange.

Les tissus, outre leur fonction d'habillement, servaient d'objets d'échange dans l'ensemble du pays, spécialement chez les peuples de la savane du sud. On les trouvait sous forme de petits pagnes pour femmes, de longs pagnes pour hommes et de pièces de grande longueur, fournies enroulées ou en bottes. Ces tissus étaient confectionnés soit avec les fils du raphia « *mpusu* », soit avec de l'ananas. Ils servaient à la fois d'objet de parure, de monnaie de prestige et de monnaie courante.

Mbongo : Les provinces orientales du Royaume du Kongo (Mbata, Mpangu et Nsundi) utilisaient surtout les tissus. Ce sont les tissus de fibres de raphia ou d'ananas qui tenaient lieu de monnaie. Ils étaient de fabrication locale et étaient pleins de motifs décoratifs. Selon le critère de la taille d'une feuille de papier, les deux unités étaient en usage fréquent : le *lubongo* (*mbongo* au pluriel), et *mpusu*. Ces tissus réunis par dizaine formaient le *kuta* (*makuta*² au pluriel).

L'ensemble du Royaume du Kongo et les pays associés ne constituaient pas une même zone monétaire. Aux environs de 1640, le voyageur portugais Cardega évalua le *mpusu* à 50 reis et le *lubongo* à 12 reis. Le missionnaire portugais Marcel d'Atri, quant à lui, note en 1649 que 100 *mpusu* correspondaient à 400 reis, soit le prix d'un esclave dans la région de Mpumbu (Pool Malebo).³

Mbadi ou mbari : Gerbe ou botte d'étoffes en fibres de palmier-raphia dans le Bas-Congo.

² Le terme *mbongo* a fini par désigner les biens, la richesse et l'argent en *kikongo* et en *lingala*. Le terme *makuta* a été repris par les Portugais-es sous l'appellation de *Macuta* du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle. Pendant la colonisation belge, les Congolais-es l'utilisaient pour désigner 1 franc, sous le système du zaïre-monnaie (1971-1998) pour désigner le sous-multiple du zaïre.

¹ L'expression « Grandes dames » se traduit en lingala, par *Basi ya kilo* (*mwasi ya kilo*, au singulier)

³ MAHIEU Alfred, *Revue belge de numismatique et sigillographie*, soixante-quinzième année, Bruxelles 1923, p. 16

Niabu : Pièce d'étoffe de 4 brasses (4 yards), le kim-bundi était une pièce de pagne de 10 brasses tandis que le mbabu (ballot) était une grande pièce de 8 yards dans le Bas-Congo, le Moyen-Congo jusqu'au Kasai.

Mateya : Jolies nattes fabriquées au moyen d'une plante qu'on trouve le long des cours d'eau, que les Bakongo employaient pour leurs échanges.²

Nta : Chez les Bateke, grande pièce de fibre de raphia qui formait une trentaine de pagnes cousus ensemble.

Mopaa : Petit sac de voyage tissé avec des fibres d'ananas que l'on portait suspendu à l'épaule, chez les Bateke et les Bahumbu dans la région du Mpumbu (Pool Malebo).

Mbala : Pièce d'étoffe en fibres de raphia chez les Ambundu, et qui valait 2,50 francs.

Efolongo : Natte, dont la valeur correspondait à 5 mitakos, ou 2,50 francs (très utilisé chez les Mangos). Une autre plus fine, appelée le *nkonzolo*, valait 50 centimes.²

Ipeko : Pagne de fibres de raphia chez les Wangata, il mesurait environ 1 mètre de longueur sur 40 cm de largeur.

Mobondo : Bracelet de fibres de raphia chez les Nande du Haut-Ituri. Il fallait 50 mobondo pour la valeur d'une poule, qui était l'unité monétaire. Le prix de 50 mobondo correspondait à 40 centimes à l'introduction de la monnaie coloniale.

Madiba : Pagne fait de fibres de raphia qui servait d'unité monétaire chez les Wangata et les Basonge. Il mesurait 120 cm de long sur 40 cm de large et était employé pour les échanges, mais surtout pour l'achat du fer dans la région. L'impôt aux Arabes se payait en

madiba réunis par paquet de 100.

Malakani : Tissu identique au Madiba, employé au Kasai où il constituait une valeur d'échange jusqu'au début du XX^{ème} siècle.

On pourrait citer de nombreux ouvrages de vannerie fabriqués au moyen de fibres de raphia ou d'ananas qui servaient occasionnellement d'instruments d'échange, mais leur valeur était trop instable pour être étalonnés de manière précise.

Aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, des nouveaux tissus-monnaies ou étoffes-monnaies, d'origine externe, firent leur apparition. Ils étaient en indigo drills, en soie ou en cotonnade américaine. Autant dire que les tissus richement colorés ont constitué un phénomène monétaire généralisé dans tout le pays. Les mesurages d'étoffes se comptaient avec des anciennes mesures de longueur :



Pièce de malakani

¹ MAHIEU Alfred, *Revue belge de numismatique et sigillographie*, soixante-quinzième année, Bruxelles 1923, p. 188.

Les objets en métal

- coudées : étendue du bras depuis le coude jusqu'au bout du majeur, environ 50 centimètres de longueur) ;
- brasses : développement maximum des deux bras étendus, environ 1,60 m de longueur).¹

Les monnaies en métal étaient frappées, non pas comme des pièces occidentales, sous forme des modèles de barres, des rondelles ou d'outils. Les forgerons congolais (Ngangula en kikongo, Nsende en tshiluba) se servaient du fer, du cuivre rouge et du laiton pour fabriquer de nombreux instruments d'échange. Ils trouvaient le fer presque partout, notamment dans les régions du nord (Arwimi, Uele, Ubangi). Le cuivre abondait particulièrement au Katanga.

Ces métaux étaient exploités par des procédés rudimentaires. L'industrie des métaux comprenait des barres de fer, des fers de lances, des sagaies, des flèches, des houes, des haches, des couteaux, ainsi que des cloches, des bracelets, des perles en métaux, etc. Quant au laiton, il était importé et représentait une sorte de métal précieux correspondant à l'or, qu'ils n'employaient pas.

Sani, ou **Longa** : Bassine métallique évasée dans le Bas-Congo et le Moyen-Congo dont la capacité était de 6 litres pour recueillir de l'eau et les grains.

Kundja : Objet de fer en forme de poignard ou de truelle, qui servait de monnaie courante dans la région de Lukenie, chez les Kole, les Bakutu, etc.

Mitako : Appelé ainsi par les populations de la Cuvette centrale et *ntaku* dans le Bas-Congo, c'est une barre ou rondelle de fer ou de laiton, variant



Mitako

entre 25 et 30 centimètres de long, qui constituait un véritable étalon monétaire auquel on rapportait les autres objets pour fixer les prix dans une grande partie du Congo. On les disposait aussi dans les tombes lors des enterrements.

Ngelo : Brasse de fil de laiton de 4 à 6 millimètres de grosseur dont on faisait des bracelets ou anneaux de cuivre à être portés au poignets et chevilles, évaluée à 2 francs la brasse.

Boloko : Bracelet en gros fil de cuivre ou de fer en forme de U.

Minkata : Bracelet formé d'un fil de cuivre de 4 à 5 millimètres de diamètres et enroulé en 6 ou 7 spires que l'on portait aux poignets ou aux chevilles chez les Wangata. Chez les Dekese et les Yalima, ces ornements étant réservés aux chefs et à leurs femmes.

Likonga : Au pluriel, *makongo* est une pointe de lance en fer, dont les modèles simples étaient utilisés comme arme de chasse ou de guerre, tandis les plus élaborés étaient pour le prestige, les cérémonies, les cultes ou comme monnaie d'échange et apport de la



Likonga

dot. La lance est appelée *likonga* par les populations de la Cuvette centrale, *konga* par celles du Bas-Congo et *ituma* chez les Nande. Selon les qualités physiques et morales de la femme, la dot se payait 50 à 100 *makonga*, 20 à 30 *makonga* pour un esclave.



Mapuka

¹ MAHIEU Alfred, *Revue belge de numismatique et sigillographie*, soixante-quinzième année, Bruxelles 1923, p. 21.

Mapuka : Objet-monnaie en fer utilisé dans les échanges par les populations de la région de Lukeni, notamment les Batetela, les Basonge, les Ndengese, les Mongo, etc¹.

Mokanga : Fer de lance utilisé pour les échanges chez les populations d'Aruwimi.

2 mokonga valaient 1 litre d'huile de palme, 14 mokonga valaient un paquet de sel indigène, 45 mokonga valaient un canard ou quatre brasses de tissus indigo.

Limbala : Couteau de jet utilisé comme arme et dans les échanges chez les Wagenia, les Lokele, les Topoke et les Basoko, dans l'actuel Province Orientale.¹

Linganda, ou longanda : Fer de lance allongé en fer battu était très répandu dans les régions situées



Linganda

entre la Lomami et le Lualaba : les Topoke, les Lokele, les Turumbu, les Bambole, les Wagenia, les Topoke et les Bakumu. Il était souvent utilisé pour les apports de la dot, les achats des pirogues, etc. Il était évalué à 5 francs la monnaie coloniale.²

Shoka : Hachette utilisée comme arme, de chasse ou de parade et, dans les échanges, par les populations de la région qui va de Kisangani jusqu'au Nord-Katanga, c'est-à-dire les Bakusu, les Bakumu, les Turumbu, les Bakunde, les Bahemba. Elle servait dans les apports de la dot, les achats de filets de chasse ou de pêche, de pirogues, etc.³

Nsabu : Fil de cuivre servant d'unité monétaire chez les Bayeke au Katanga.

Toholia : Ceinture indigène formée de perles artificiels en cuivre rouge, de 5 à 6 mm de diamètres, fabriquée par les Bambole, estimée à 2 shoka et valait 2,50 centimes. Elle servait aussi pour la parure de femmes.⁴

Falo, ou herminette : Pièce de fer recourbée utilisée pour la taille du bois. Sa valeur, qui était de 2 shoka, était estimée à 3 francs de la monnaie coloniale.⁴

Nsambu : Rondelle en anneau employée comme unité monétaire chez les Bayaka : 5 nsambu valaient

une poule, 100 nsambu valaient une chèvre et 800 nsambu valaient la dot d'une femme.



Kasuyi

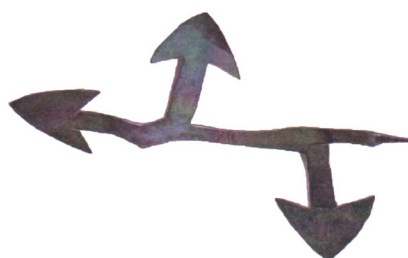
Kabanda : Objet en cuivre ayant servi de monnaie d'échange au Kasai.

Kasuyi : Hache de fer battu fabriquée au Kasai, appelée *kwamo-mundu* chez les Lokele, les Turumbu et les Bakumu.



Nsengo

Nsengo : Fer de houe utilisé pour labourer la terre, mais qui était aussi utilisé dans les échanges, appelé *nsengo* par les Bakongo et les Bayaka, *libaku* ou *kongo* chez les Mongo, *kwer* chez les populations de



Trumbash

¹ MAHIEU Alfred, *Revue belge de numismatique et sigillographie, soixante-quinzième année, Bruxelles 1923*, p. 24.

² *Ibid.* p. 190.

³ *Ibid.* p. 194.

⁴ *Ibid.* p. 191.

⁵ *Ibid.* p. 25.

⁶ *Ibid.* p. 23.

l'Ituri, *isuka* chez les Nande et *lukasu* chez les populations du Kasai et du Katanga.⁵

Trumbash ou **Okele** : Arme de jet et objets d'échanges utilisés par les populations des régions de l'Uele et de l'Ubangi et du Sankuru : chez les Magbetu, les Azande, les Baboa.⁶

Croisette : *Mukuba* ou *lukanu*, c'est un objet-monnaie en cuivre utilisé comme moyen de paiement, pendant plusieurs siècles dans beaucoup de sociétés du Katanga et du Kasai, c'est-à-dire les Bayeke, les Balunda, les Baluba, les Bakunda, les Basonge, les Batetela, les Bahemba, etc.¹ Parmi les objets-monnaies, la croisette connu une réelle célébrité. Autrefois, l'extraction et la fonte du cuivre était l'apanage d'une mystérieuse corporation des « *mangeurs de cuivre* », membres d'une sorte de société secrète appelée « *bwanga* ». Elle était la seule à pouvoir prélever le minerai de cuivre et le travailler. La production de cuivre était saisonnière : saison sèche pour la récolte de la malachite, puis la fonte dans un four en terre. La coulée était ensuite faite dans un moule de sable en forme de croix. Les grandes croisettes pouvaient atteindre environ 1 kg et les branches mesuraient environ 28 centimètres de longueur. En effet, au-delà de leur fonction de monnaie, les croisettes faisaient office de lingots, de réserve de matière première, mais aussi d'insigne de dignité et de pouvoir. Elles étaient également des formes de paiement du tribut que les régions produisant du cuivre devaient verser à l'empire Lunda, de même que pour la dotation de femme, le commerce d'animaux, etc.

Les croisettes du Katanga furent introduites dans les



Croisette

Le sel

Le sel, une substance de saveur piquante, est extrait de la mer, de certaines sources salines ou de mines, formée de cristaux blanchâtres et solubles dans l'eau. Il joue un rôle essentiel dans l'assaisonnement et dans la conservation des aliments. Condiment rare et précieux à l'époque, le sel était aussi très utilisé dans les échanges par toutes les populations noires africaines traditionnelles. C'était un moteur de l'économie traditionnelle en Afrique saharienne et sur les hautes terres de l'Éthiopie, où des mouvements de caravanes composées de centaines de chameaux convoiaient ce produit vers l'ouest et le nord de l'Afrique.

Depuis des siècles, les sauniers des villages de la savane orientale africaine mettent à profit la saison sèche pour récolter le sel contenu dans l'eau de sources salines. Il se cristallise avec la sécheresse sur la terre, les végétaux ou sur les rochers. Cette activité reste encore vivace parmi plusieurs communautés du sud-ouest du Congo et en Zambie.²



Couple de sauniers bwile présentant le fruit de leur travail à Lushiba, septembre 1993.³

¹ MAHIEU Alfred, *Revue belge de numismatique et sigillographie, soixante-quinzième année*, Bruxelles 1923, p. 16.

² PETIT Pierre, *Les sauniers de la savane orientale : approche ethnologique de l'industrie du sel chez les Luba, Bemba et populations apparentées (Congo, Zambie)*, Académie royale des sciences d'Outre-mer, Bruxelles, 2000, p. 11-12

³ *Ibid.*, p. 1.

Les autres objets-monnaie

circuits d'échanges par les grand·e·s commerçant·e·s arabes qui les utilisèrent jusqu'à la côte orientale, notamment au Kenya et au Tanganyika (Tanzanie).

Lorsque la province du Katanga décréta son indépendance, en 1961, il frappa sa propre monnaie, sur laquelle figuraient symboliquement des croisettes.

D'autres objets utilitaires servaient d'échange, comme la lampe, le couteau, le sabre, le fusil, l'arc, la flèche, la peau de léopard, la pirogue, le filet de pêche, les outils agricoles, les ustensiles de cuisine, le poulet, le bétail et même... l'esclave. Selon Alfred Maheu, auteur du célèbre ouvrage sur la « *Numismatique du Congo* », l'esclave était plus une monnaie de compte qu'un instrument d'échange. Par exemple, dans la région de la Cuvette centrale, un esclave coûtait 1.000 mitako et équivalait à une pirogue à quatre

Le numéraire

rameurs.

Durant les premières années de la colonisation belge jusqu'au début des années 1920, les échanges se faisaient encore quelquefois en objets-monnaie, surtout dans les régions reculées. Beaucoup de ces objets font encore partie du versement de la dot lors de la cérémonie du mariage coutumier.

Le numéraire est une monnaie divisionnaire ayant un cours légal dans un pays, c'est-à-dire émise par une banque centrale sous forme de pièces de monnaie et de billets de banque.

Les premières monnaies métalliques européennes, ayant eu un véritable cours, furent introduites sur la côte occidentale de l'Afrique par les Portugais-es, à partir du XVI^{ème} siècle. Indépendamment des monnaies en usage dans la métropole, les Portugais-es frappèrent, pour leurs colonies, des monnaies de types spéciaux, dont le cours était généralement limité à une de leurs possessions. C'est ainsi qu'il y eut des monnaies diverses, battues pour les Açores, Sao Tomé et Príncipe, Malacca, Kongo, Mozambique, Ceylan, Gao, Brésil, etc. Les territoires qui réunissaient la Loango, le Kongo et l'Angola furent reconnus sous le nom de « Congo ou Basse-Guinée »¹. En 1694, un gouverneur des territoires kongo, Joao de Magalães (1481-1495), introduisit des pièces en bronze portant le nom de la monnaie en raphia, le makuta. Elle était frappée par l'Hôtel des Monnaies de Lisbonne. Le ma-

¹ Alfred Mahieu joua un rôle important pour la sauvegarde de témoins de cette tranche de l'histoire belgo-congolaise. Né en 1853, il partit pour l'Afrique en 1894 comme capitaine de la Force Publique et accomplit cinq séjours consécutifs. Il devint inspecteur de finances de l'E.I.C. en 1904 et Directeur au Ministère des Colonies en 1908. Il devint membre correspondant de la Société Royale de Numismatique de Belgique en 1909 et membre titulaire en 1920. Numismate chevronné, en 1928 il fit don au Cabinet des Médailles d'un très bel ensemble d'objets ayant servi de moyens d'échange au Congo. Il mourût en 1929.

cuta, au titre de « *Dominus Guineae* », Seigneur de la Basse Guinée, était une monnaie de compte pour le commerce des Portugais-es en Angola et au Congo, où ils possédaient de nombreux comptoirs sur la côte atlantique. Sa valeur était égale à celle du demi-teston (*meio-testão*), soit 50 reis. Les sous-multiples étaient de $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{4}$ de macuta en cuivre, et également les multiples de 2, 4, 6, 8, 10 et 12 macuta en argent.

Leur frappe prit fin sous le règne de Louis I^{er} (1861-1889). À l'arrivée des Belges, cette monnaie était encore en circulation au Congo, surtout dans la région

ANNÉE	MÉTAL	DIAMÈTRE
1851	Cuivre	36 mm

DESCRIPTION

Tranche cannelée

MOTIFS

Avers² : Sur les bordures : PETRVS - V - D - G - REX PORT - ET - D - GUINEAE. Au centre : une sphère armillaire surmontée de la couronne royale.

Revers³ : Deux cercles concentriques, avec dans le 1^{er} l'année d'émission, AFRICA-PORTUGUEZA, et dans le 2^{ème} : 1/2 MACUTA, quatre petites et trois grandes décorations royales.



² En numismatique, le côté d'une pièce de monnaie portant l'effigie ou le motif principal est appelé « avers ». Dans le langage courant, c'est le côté « face ».

³ Le « revers » d'une pièce est le côté opposé à l'avers, c'est-à-dire le côté qui ne porte pas l'effigie principal. En général, on y trouve l'indication de la valeur faciale de la pièce. C'est ce que l'on nomme dans le langage courant le côté « pile ».

¹ MAHIEU Alfred, *Revue belge de numismatique et sigillographie, soixante-quinzième année*, Bruxelles 1923, p. 19.

Le marché

du littoral atlantique : Benguela, Angola, Kongo, Soyo et Loango.

À la sortie du franc congolais, sous la colonisation belge, les Congolais-es avaient conservé l'appellation traditionnelle makuta pour désigner 1 franc.¹ Ensuite sous le système de la Zaïre-monnaie, cette appellation fut utilisée pour désigner le sous-multiple du zaïre.

Le marché était la structure économique la plus pertinente. C'était le lieu de trafic ordinaire où, d'une part, on pouvait écouler le surplus de sa production, et d'autre part on pouvait acquérir des biens que l'on n'était pas capable de produire soi-même ou de prélever dans son milieu immédiat. Les transactions se faisaient soit par échange de produits contre d'autres (troc), soit par paiement en objets d'échange primitifs. Plusieurs objets-monnaies (coquillages, barres cauris, perles, barrettes de fer ou de laiton, croisettes de cuivre, etc.) pouvaient fonctionner ensemble, chacun disposant de fonctions précises liées au groupe l'ayant mis en place. Un système de convertibilité était en usage dans les marchés, permettant de passer d'une valeur monétaire à une autre. Certains objets d'échange étaient plus employés que d'autres, avant que le système monétaire colonial ne vienne les évincer tous. On pouvait distinguer deux types de marchés : les marchés lo-

caux et les marchés inter-régionaux. Il y avait une diversité de produits, aussi bien de consommation courante (boule de farine manioc, bananes, poules, viande de porc, de chèvre, de gibier, vin de palme ou de canne à sucre, etc.), que de l'artisanat (objets de poterie et de vannerie, outils en métaux, étoffes, lances, flèches, etc.). Le sel était l'article le plus rare et le plus apprécié.

Chaque région avait son calendrier de marchés, pour qu'ils ne se déroulent pas les mêmes jours. Ils se tenaient périodiquement un des quatre jours de la semaine, étant entendu qu'une semaine comptait quatre jours. Généralement, les ancêtres des populations congolaises connaissaient un mois lunaire : sur base de la rotation de la lune autour de la Terre en 29 jours, il y avait sept semaines de quatre jours chacune, pour faire un mois. Actuellement encore, la plupart des langues congolaises ne connaissent qu'un seul vocable signifiant à la fois la lune et le mois : *ngonda* en kikongo, *sanza* en lingala, *mwenzi* en kiswahili, *ngondu* en tshiluba.¹

¹ VAN WING Jean, *Études Bakongo : Sociologie, Religion et Magie*, Éditions Desclée de Brouwer, Bruges, 1938.

Curiosité sur la numismatique du Congo

La pièce de monnaie romaine découverte à Matadi

Il est généralement connu que le premier monnayage qui intéresse le Congo ce sont les pièces de Macuta, au titre de « Dominus Guineae ». Cependant le Mouvement géographique¹ du 26 septembre 1893 nous apprend :

« En creusant le sol d'un nouveau magasin à établir sur le promontoire élevé de Matadi, appartenant à la Société Anonyme belge du Haut-Congo, le mécanicien Raghenno avait fait une curieuse trouvaille. À un mètre de profondeur, sous une couche de copal fossile, ses ouvriers ont mis à jour une pièce en argent de l'époque romaine. Le directeur Parminter, prévenu, fit immédiatement surveiller les opérations de déblayage, mais aucun autre objet n'a été trouvé. Envoyé en Belgique, la pièce, passablement corrodée, fut soumise à Camille Picqué qui y reconnut d'un côté, la tête de l'empereur Adrien laurée à droite, avec l'inscription « IMP. CAESAR TRIANUS HADRIANUS AUG. » et de l'autre, la Liberté, assise à gauche, tenant une branche de laurier et un sceptre, ainsi que l'inscription « PM. TR. P. COIII » autour du champ et « LIB. PV. », à l'exergue. L'indication du troisième consulat date cette monnaie de l'an 119 ap. J.C. Cette pièce fut, sans aucun doute, apportée au Congo par des marins ou des commerçants portugais de l'explorateur Diego Caô², en 1482 et en 1485, qui fréquentèrent le royaume du Kongo lors de ses deux voyages.³ En effet les monnaies romaines continuèrent à circuler en Europe pendant le Moyen-âge ».

¹ Le Mouvement Géographique est un journal qui avait pour activité essentielle la promotion de l'action coloniale belge en Afrique. Le premier numéro est publié à Bruxelles le 6 avril 1884, au moment où les efforts de Léopold II sont sur le point de déboucher sur la création d'une colonie d'un type un peu particulier puisqu'elle relèvera d'un individu et non d'un pays. Le Mouvement Géographique a contribué à familiariser à l'idée coloniale à une partie de l'opinion publique belge, jusqu'alors très réticente devant toute aventure coloniale. Dans MELANGES Pierre Salomon, *Histoire et ethnologie africaines, Institut de Sociologie de l'Université de Bruxelles*, 1993, p. 257-277.

² Lors de son premier voyage (1482-1483), Diego Caô découvre l'embouchure du fleuve Congo et y place une Padraô, une borne de pierre surmontée d'une croix afin de marquer les territoires conquis par la couronne portugaise. À son deuxième voyage, entre 1485-1486, il remonte le fleuve jusqu'au site de Matadi, en y laissant une inscription gravée sur la pierre qui témoigne de son voyage et de ses hommes. Il envoie des émissaires et des prêtres prendre contact avec le Roi Nzinga-Nkuvu à Mbanza-Kongo, la capitale du royaume Kongo.

³ MAHIEU Alfred, *Revue belge de numismatique et sigillographie, soixante-quinzième année*, Bruxelles 1923, p. 14-20.

Le témoignage de l'écrivain latin Pline l'Ancien au 1^{er} siècle ap. J. C.

Dans son œuvre de 37 livres intitulés *Histoire naturelle* (en latin *Naturalis Historia*), l'écrivain latin Pline l'Ancien souhaitait compiler le plus grand nombre d'informations et de culture générale indispensable à l'homme romain. Dans un passage, il écrivait : « *Ex Africa semper aliquid novi* » (de l'Afrique, il nous arrive toujours du nouveau). En effet, étant donné que l'Empire romain s'étendait sur tout le pourtour de la Méditerranée, y compris l'Afrique du Nord, certains produits tropicaux, comme du bois, des animaux sauvages (lions, éléphants¹, etc.) et les lutteurs noirs de l'amphithéâtre du Colisée, provenaient de l'Afrique centrale par le fleuve Nil.²

Une statuette égyptienne du dieu Osiris découverte sur la rive du Lualaba

Depuis des siècles, le Congo avait connu une activité commerciale d'exportation mal connue, mais pourtant indéniable. Il n'existe pas de document précis concernant cette lointaine histoire économique. Il est certain cependant que l'ivoire et les esclaves provenant du centre de l'Afrique parvenaient déjà à l'antique Egypte par la voie du Nil. À ce propos, rappelons un fait connu et très curieux. En 1917, un officier de la Force publique nommé René Grauwet établissait un gîte d'étape pour les troupes, sur la rive du Lualaba à environ 175 kilomètres au Nord-est de Bukama. Un homme de son détachement, creusant le sol pour y enfoncer un pieu, trouva à près de 60 centimètres de profondeur, un objet métallique et le rendit à son chef. C'est une petite statuette égyptienne représentant le dieu Osiris, les bras croisés, les mains tenant le fouet et le sceptre. Envoyé en Belgique, le précieux objet fut soumis à l'égyptologue belge Jean-François Désiré Capart qui le data de la 12^{ème} dynastie, environ 2 300 avant J.C. La découverte de cette statuette du dieu Osiris en pleine Afrique centrale prouve qu'il y avait des contacts, des relations et, par conséquent des échanges entre l'Égypte pharaonique et le territoire actuel du Congo.³

¹ Les Guerres puniques constituent une série de trois conflits qui opposèrent Rome antique et Carthage (qui se situait près de l'actuelle ville de Tunis en Tunisie). La cause principale des guerres puniques, qui a duré près de 100 ans, était d'empêcher Rome d'étendre sa domination sur tout le pourtour de la Méditerranée. Lors de la Deuxième guerre punique, de 218 à 201 av. J.-C., sous la conduite du général carthaginois Hannibal Barca, les troupes carthagoises partie d'Hispanie, traversent les Pyrénées et les Alpes, avec 40 éléphants et 80.000 hommes, et envahissent l'Italie par le nord. Dans CHARLES-PICARD Gilbert, *Hannibal*, Hachette, Paris, 1967, 271 p.).

² MAHIEU Alfred, *Revue belge de numismatique et sigillographie, soixante-quinzième année*, Bruxelles 1923, p. 19.

³ Banque du Congo Belge, 1909 -1959, Édition L. Cuypers, Bruxelles, 1959.

³La variété des millions d'échantillons biologiques ou minéralogiques prélevés au Congo était destinée en priorité au Musée royal d'Afrique centrale de Tervuren, la vitrine de l'empire colonial belge.

Le bâton d'Ishango

Les os d'Ishango, également appelés le mystérieux bâton d'Ishango, sont des artefacts archéologiques découverts au cours des années 1950, par le géologue belge Jean de Heinzelin de Braucourt dans l'ancien Congo belge (aujourd'hui République démocratique du Congo). Ils sont datés de plus de 20 000 ans, découverts dans les ossements des couches de cendres volcaniques au bord du lac Édouard dans la région d'Ishango au Congo belge. Selon certains auteurs, il pourrait s'agir de la plus ancienne attestation de la pratique de l'arithmétique dans l'histoire de l'humanité. On les a considérés d'abord comme des bâtons de comptage mais certains scientifiques pensent qu'il s'agirait d'une compréhension bien plus avancée que le simple comptage. Les ossements sont exposés de façon permanente au Muséum des sciences naturelles de Belgique à Bruxelles.

Il s'agit de deux os d'approximativement 10 cm et 14 cm, provenant d'animaux non identifiés (on pense à des os humains, de singe ou de lion). Un fragment de quartz est enchâssé au sommet du plus petit. Ces os portent plusieurs incisions sur chacune de leurs faces.

Bien qu'il n'existe que des présomptions quant à sa signification arithmétique, l'os fait l'objet de nombreuses interprétations.

Les entailles présentes sur l'os d'Ishango furent interprétées, selon les auteurs, comme une calculatrice préhistorique, un calendrier lunaire ou un code barre préhistorique.



Bâton d'Ishango

Quelques observations sur les échanges

Sur l'utilisation des objets d'échange traditionnels

1/ Les artisan·e·s constituaient une catégorie spéciale. Les plus distingué·e·s parmi les gens de métier sont les forgeron·ne·s et les tisserand·e·s, qui étaient considéré·e·s comme les véritables « monnayeur·euse·s » de la nation, car ce sont surtout les ouvrages sortis de leurs ateliers qui servaient le plus souvent de valeurs d'échange dans les transactions locales.

2/ Contrairement à ce qui s'est produit en Occident, en ce qui concerne l'évolution rapide et institutionnalisée des signes monétaires, en Afrique subsaharienne ils restèrent simplement des instruments monétaires ou des objets-monnaie difficiles à étalonner.

3/ Du point de vue des mesures, aucun instrument d'échange indigène n'avait une fixité suffisante pour constituer un véritable étalon auquel on pouvait rapporter la valeur exacte des autres produits. Nos ancêtres ne disposaient pas d'instruments de mesure. La quantité du produit à négocier était estimée, soit à vue d'œil, soit dans un récipient ou par un simple tour de bras.

4/ Un objet-monnaie, au départ considéré pour sa matière elle-même, peut être pris comme objet de richesse, de statut social, éventuellement de parure, de valeur de dot lors d'un mariage, de moyen de paiement du prix mais aussi de moyen d'échange lors de transaction à caractère économique, sans exclure le contenu magique ou religieux.

5/ Du point de vue de la main d'œuvre, les ancêtres congolais·es attachaient peu d'importance au temps qu'ils consacraient à leurs travaux. Par exemple avec leurs valeurs en franc congolais, estimées vers 1920 : 5 à 10 francs pour des filets de chasse ou de pêche dont la confection leur prenait deux mois de travail ; 5 francs la pièce d'étoffe en fibres de raphia dont la confection avait nécessité plusieurs jours ; 30 francs la pirogue, pour laquelle il faut trois à quatre mois de travail.¹

6/ Des valeurs très importantes, telles que les couteaux, les lances, les fusils etc., ne servaient que pour constituer la dot nécessaire aux futures négociations matrimoniales.

7/ À côté de la fonction monétaire, la plupart des anciens symboles monétaires des ancêtres jouaient occasionnellement d'autres fonctions utilitaires : parure, habillement, outil de travail, arme de chasse ou de guerre, etc.

8/ Peu de monnaies locales intéressèrent les étranger·ère·s, mais celles qui furent retenues donnèrent lieu à des réappropriations. Dans leur commerce transsaharien, les Arabes avaient introduit les cauris et les perles en Afrique après l'an mil. Les Européen·ne·s avaient cherché à détourner à leur profit exclusif certaines monnaies locales. Par exemple, le Nzimbu était la monnaie réclamée par le souverain lors du paiement de l'impôt. Les Portugais·es avaient tenté de mettre la main sur le lieu de récolte de ces coquilles. N'y réussissant pas, iels firent transporter des coquilles semblables. Le pouvoir kongo ainsi affaibli offrit moins de résistance à l'expansion des Portugais·es sur la côte atlantique.

9/ Aujourd'hui, l'argent sert d'intermédiaire dans presque tous nos besoins. Mais, au temps de nos ancêtres, la question des échanges ne se posait pas avec acuité, car c'était une économie d'autoconsommation. Les femmes pratiquaient une polyculture de subsistance et s'occupaient des tâches ménagères. Les hommes devaient savoir presque tout faire, notamment construire la case familiale, fabriquer quelques outils, chasser, pêcher, élever le petit bétail, connaître quelques plantes médicinales, tirer le vin de palme, savoir palabrer.

10/ C'est dans le royaume du Kongo qu'apparurent, pour la première fois, des monnaies frappées de nombre. C'étaient les pièces de makuta introduites par les Portugais·es du XVII^{ème} au XIX^{ème} siècle. Mais les habitant·e·s de la région ne les utilisaient probablement que pour leurs transactions avec les Blanc·he·s. Jusqu'au début des années 1920, les échanges se faisaient encore quelquefois en objets-monnaie, surtout dans les régions reculées.¹

¹ MAHIEU Alfred, *Revue belge de numismatique et sigillographie*, soixante-quinzième année, Bruxelles 1923, p. 195.

11/ Au cours des premiers siècles du deuxième millénaire, les populations du Congo ancien avaient fait preuve d'une grande créativité et avaient érigé des systèmes socio-économiques originaux, dont le développement avait été compromis, vers la fin du XIX^{ème} siècle, par l'avènement de l'esclavage, du colonialisme et du christianisme. Mais cela aurait peut-être pris encore beaucoup de temps, à cause de l'absence d'écriture, technique clé du monde occidental dans la transmission du savoir. De plus leurs mesurages se faisaient avec une grande imprécision.

12/ Ces formes monétaires, précédant l'introduction de l'écriture en Afrique, peuvent être considérées comme des pré-monnaies, voire des proto-monnaies.



©Sthenoc

Carte d'Afrique précoloniale

Sur l'usage de certains objets utilitaires dans les échanges de nos jours

Aujourd'hui, l'usage d'objets utilitaires dans les échanges se pratique encore dans la société congolaise, principalement dans l'organisation de la cérémonie de mariage coutumier. En effet, dans les familles africaines, le mariage est une alliance, non pas de deux seuls personnes, mais de deux familles élargies, voire de deux clans. La dot demandée par la famille de la fiancée est constituée en deux parties : une en valeurs monétaires et l'autre en objets usuels.

C'est cette dernière partie qui est composée de biens matériels, selon les besoins des membres de famille, exemples : les casiers de bière, les pièces-wax, les foulards, le costume, les chaussures, les sacs de sel et de sucre, les casseroles, etc. Dans les milieux ruraux et selon la tradition coutumière du milieu, des objets demandés, sont encore constitués d'objets usuels, exemples : les dames-jeannes de vins de canne et de palme, les pièces-wax et le costume, la machette, la houe, la lance, la pirogue, le filet de pêche, le fusil de chasse, la lance, les porcs, les chèvres, les vaches, etc.

Ce n'est donc plus que dans les mariages coutumiers que les échanges traditionnels se pratiquent encore de manière officielle.

Le premier contact du Congo avec l'Occident

Au XV^{ème} siècle, le roi João II du Portugal, voulant découvrir les Indes orientales par la mer, envoya plusieurs vaisseaux le long de la côte occidentale de l'Afrique pour reconnaître une nouvelle voie de navigation en contournant le continent. Ils atteignirent d'abord les îles du Cap-Vert puis l'île de Sao Tomé et, continuèrent à longer les côtes africaines. Sous le règne d'Henri le Navigateur, Diego Cão découvrit, en 1482, l'embouchure du fleuve Congo ou Nzadi (du nom des autochtones qui signifie « *grande rivière* »). Mais l'explorateur transcrit sous l'orthographe de Zaïre. Il planta une borne de pierre surmonté d'une croix, sur la rive gauche de l'embouchure (le premier Padrão en 1483). Il continua à longer la côte vers le sud jusqu'au Cap Sainte-Marie en Angola où il planta une autre borne (le deuxième Padrão) afin de marquer les territoires conquis par la Couronne portugaise. Les autochtones lui firent comprendre qu'à l'intérieur des terres, habitait un roi qui gouvernait le pays. Il envoya des messagers missionnaires pour le rencontrer dans la capitale Mbanza-Kongo. Par des chemins caillouteux depuis le fleuve, la distance était d'environ 300 km. Ils offrirent des présents au roi Nzinga Nkuvu, et lui dirent que le roi du Portugal voulait vivre en amitié avec le roi du Kongo.

Lors de son deuxième voyage en 1485, il envoya des messagers missionnaires pour rencontrer ce roi dans sa capitale. Jusqu'à Mbanza-Kongo, la distance était d'environ 300 km. Ils offrirent des présents au roi, et lui dire que le roi du Portugal voulait vivre en amitié avec le roi du Kongo.

¹ Longtemps après la Reconquista espagnole, qui désigne les siècles de luttes entreprises par les chrétiens espagnols contre les musulmans pour reconquérir leur territoire, l'obsession de la poursuite des Maures devait accompagner les explorateurs lorsqu'ils découvraient successivement le Sénégal, le Niger, le Congo, le Zambèze. Ils allaient tenter de remonter chacun des fleuves dans l'espoir d'atteindre un lac intérieur illusoire qui leur aurait ouvert la voie vers le Nil, et de là, vers un royaume chrétiens fabuleux du « Prêtre Jean ». Ils projetaient de délivrer ce royaume de ses voisins « infidèles ». Ce rêve ne se réalisa jamais, mais permit d'ouvrir l'Afrique centrale au reste du monde. En même temps, ils essayaient de découvrir une route sûre qui les conduirait vers les riches terres des Indes pour le commerce des épices.

Lors de son deuxième voyage (1485-1486), il longea la côte vers le sud jusqu'au Cap Croc en Namibie où il planta une nouvelle borne (le troisième Padrão). Il remonta le fleuve Congo qu'il considérait comme la voie d'accès vers le royaume du Prêtre Jean¹, jusqu'aux premiers rapides, en amont de Matadi. Là, en octobre 1485, sur un rocher près des chutes Yalala, il laisse des inscriptions gravées sur la pierre qui témoignent de son passage et celui de ses hommes : « Aquichegaram os navios do esclareidorei D. João II de Portugal : Diogo Cão, Pero Anes, Pero da Costa » (ici sont arrivés les navires du roi très éclairé Dom Jean de Portugal : Diogo Cão, Pero Anes, Pero da Costa).

Ce fut le premier contact de l'Afrique centrale avec l'Occident et son ouverture sur le monde.¹

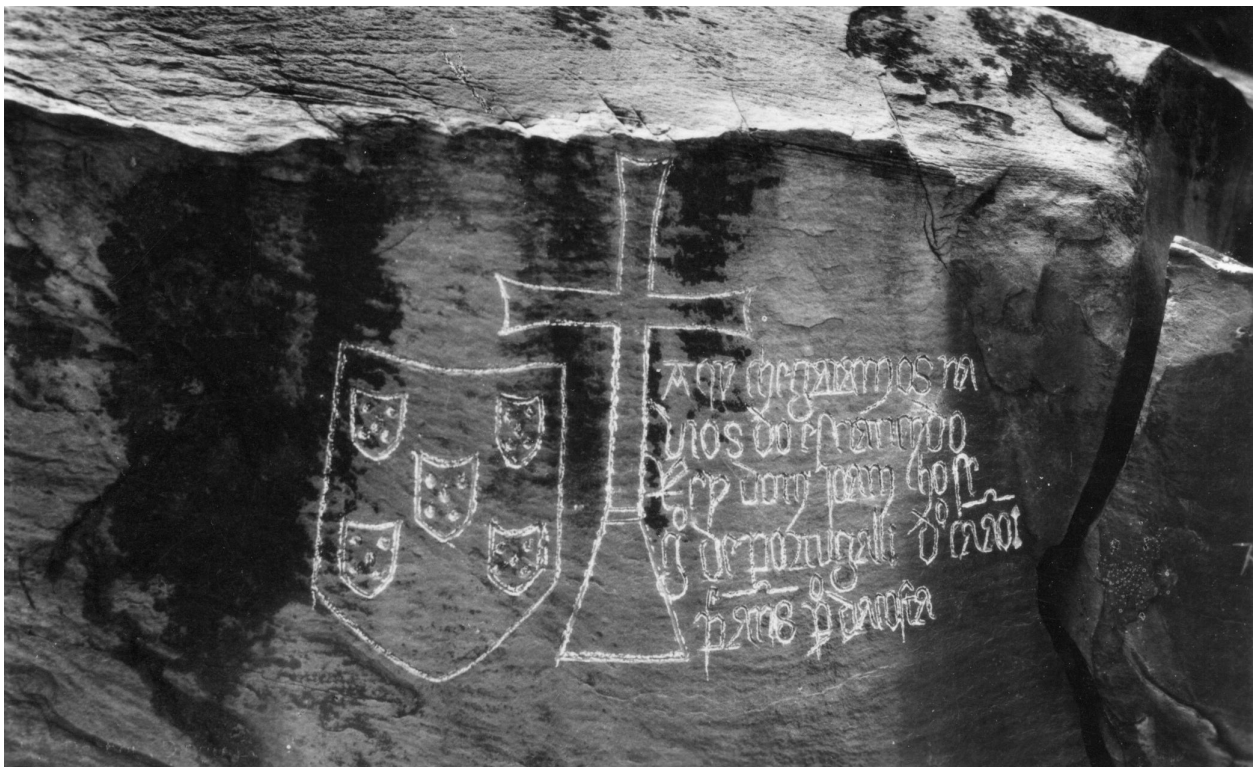
¹ De cette rencontre sont nés deux appellations :
- *Mindele* (Mundele, au singulier) : avant l'introduction des religions venues d'ailleurs, dans la cosmogonie des Bantous en général, et des Bakongo en particulier, on croyait à la résurrection et au retour des ancêtres les mindele, (un mot qui signifiait revenants en vieux kikongo). Lorsqu'on mourait, ils croyaient que l'âme rejoignait le soleil, et lorsqu'il se couchait à l'ouest, l'âme serait plongée dans l'eau de l'océan Atlantique. Comme elle serait restée longtemps dans l'eau, la peau se serait blanchie. Pour eux, l'équipage de Diego Cão venu de l'ouest par la mer, c'étaient le retour de leurs ancêtres.
- *Poto ou Mputu* : sont des diminutifs de Mputulukezo (Portugal). En effet après avoir convaincu les autochtones qu'eux, les Portugais, n'étaient pas leurs ancêtres, mais qu'ils venaient du Portugal, les Bakongo avaient prononcé Mputulukezo, le pays des Blancs. Plus tard lorsque d'autres Blancs sont arrivés (Hollandais, Anglais, Belges, etc.), pour eux ils venaient tous du pays des Blancs, le Portugal. Aujourd'hui encore ce nom désigne toute l'Europe. Dans FUKIAU Kia Banseki, *Le Mukongo et le monde qui l'entourait*, Kinshasa, 1969.



Tableau représentant la réception des messagers de Diego Cão à la cour du roi Nzinga Nkuvu à Mbanza-Kongo



Médaille du navigateur et explorateur portugais Don Diego Cão.



Les inscriptions de Diego Cão et ses compagnons :
 « Aqui chegaram os navios do esclarecido rei D. João II de Portugal : Diogo Cão, Pero Anes, Pero da Costa »
 (« Ici sont arrivés les navires du roi très éclairé Dom Jean de Portugal : Diogo Cão, Pero Anes, Pero da Costa »).



La période coloniale

Du 26 février 1885 au 30 juin 1960



CHAPITRE 2

L'État Indépendant du Congo

Du 23 février 1885 au 18 octobre 1908

Le Roi Léopold II et la fondation de l'État Indépendant du Congo



© D.R.

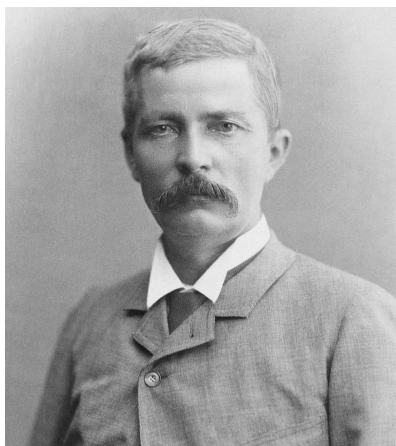
Léopold II, roi des Belges, succéda à son père, Léopold I^{er}, sur le trône de la Belgique en 1865. Très ambitieux, il s'intéressait à l'outremer, notamment l'Afrique centrale. En novembre 1876, Léopold II convoqua à Bruxelles une conférence géographique qui regroupait les principales sociétés de géographie (géographes, philanthropes, etc.). L'Association internationale africaine (AIA) naquit. Léopold désirait le plus vaste territoire possible au Congo, et ce tout de suite. En 1877, le comité belge de l'AIA fut remplacé par l'Association Internationale du Congo (AIC). La même année, quatre premiers explorateurs, belges et d'autres nationalités, partirent fonder des stations de relais entre Zanzibar et le lac Tanganyika.

En 1878, Henry Morton Stanley, journaliste anglo-américain, vint de traverser l'Afrique centrale d'est en ouest, c'est-à-dire de Zanzibar à l'Océan Atlantique. Il débarqua à Marseille, en France, et trouve deux délégués de Léopold II chargés de l'amener à Bruxelles, mais il déclina l'invitation, plus préoccupé à écrire le livre de sa découverte et souhaitant, avant tout, faire cadeau du territoire découvert à l'Angleterre. Mais son pays d'origine n'en veut pas. Déçu par les Anglais-es, il accepta finalement les offres de Léopold II et se rendit au Palais de Laeken pour rencontrer le roi Léopold II, la première fois en juin 1878. Une nouvelle société fut fondée : le Comité d'Études du Haut-Congo (E.E.H.C.), dont l'objectif scientifique recouvre surtout, sous un vernis philanthropique, des visées commerciales. La même année, Stanley retourna au Congo pour une expédition, qui dura cinq ans, de 1879 à 1884.

Pendant cette période, il a posé les jalons nécessaires à la création du futur État Indépendant du Congo, fit signer aux chefs coutumiers des contrats d'allégeance au Roi des belges, et créa des postes, de l'embouchure du fleuve jusqu'au Moyen-Congo. Dans son livre, Stanley écrivait :

« Les explorateurs, dont l'Afrique centrale est depuis quelques années le but, ont révélé au cœur de ce continent des richesses innombrables qu'on soupçonnait dès longtemps, que l'on commence à entrevoir, mais dont on est loin de pouvoir encore déterminer la nature et l'étendue. Un jour viendra sans doute où ces richesses qui jusqu'à présent ont excité seulement la curiosité des voyageurs et des savants, tenteront d'autres appétits »¹.

¹ ALBERT Maurice, Stanley, lettres inédites, Offices de Publicité, Bruxelles 1955, p. 25-26.



Henry Morton Stanley

La Conférence de Berlin, organisée par le Chancelier allemand Otto Von Bismarck, de novembre 1884 à février 1885, afin d'établir les règles qui devaient présider au partage et à la colonisation de l'Afrique, permit aux représentants de 14 pays européens et des États-Unis de reconnaître la souveraineté de Léopold II sur l'État indépendant du Congo. Il régna sur son nouveau territoire du 23 février 1885 au 17 décembre 1909, bien qu'il ne l'ait jamais visité.

Pour accélérer la formation étatique de ce territoire, la fondation de l'État Indépendant du Congo fut proclamée à Banana, le 1^{er} juillet 1885, et il le dota d'une constitution, (la Charte Fondamentale), d'un drapeau¹, d'un hymne national (Vers l'avenir), d'une capitale administrative à Vivi et d'une monnaie (le franc congolais). Grâce aux ressources de cette colonie, en particulier l'ivoire et la récolte de caoutchouc, le roi s'enrichit. Mais à quel prix ?²

Puis, avec les puissances coloniales européennes, le territoire de l'actuel Congo fut accordé au roi des Belges, Léopold II, à la signature de l'Acte du Congrès de Berlin le 23 février 1885. Ce territoire, qu'il nomma « État Indépendant du Congo », devint sa propriété personnelle, moyennant quelques conditions, notamment :

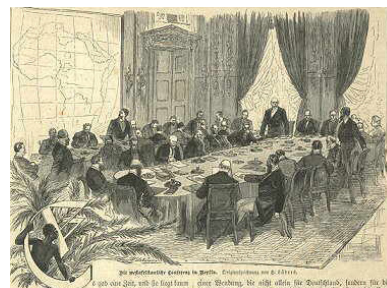
- 1/ La suppression du commerce des esclaves.
- 2/ La liberté des activités commerciales sur le fleuve Congo et ses affluents.
- 3/ La protection et l'amélioration des conditions sanitaires, matérielles et morales des populations indigènes.

¹ Le choix du drapeau, bleu à l'étoile d'or, était fait pour symboliser la lumière de l'œuvre civilisatrice apportée en Afrique équatoriale par les Européen·ne·s.

² CATHRINE Lucas, *Léopold II, la folie des grandeurs*, Collection Voix Royales, Éditions Luc Pire, Bruxelles, 2004

³ VAN DER SMISSEN Edouard, *Léopold II et Beernaert – Tome 1: fondation de l'État du Congo, Défense de la meuse*, Goemaere, 1920.

4/ L'octroi d'un droit de préférence de son territoire à la France, ce qui signifiait qu'en cas de disparition ou de dissolution du futur État indépendant du Congo, sa souveraineté serait proposée en premier à la France.³



La conférence de Berlin

Dès 1879, Stanley fondait Vivi, première station de l'EIC, sur la rive droite du fleuve en face de Matabidi, puis celle d'Isangila et Manianga. Fondée le 26 septembre 1879, Vivi fut le premier Centre administratif de l'État Indépendant du Congo, du 1^{er} juillet 1885 au 1^{er} mai 1886. Boma prit ce titre jusqu'au 31 octobre 1929, et Léopoldville hérita de cette fonction de centre administratif.



Vue générale de Vivi, d'après un croquis de M. Naet

Avec son ordre d'occupation du Bas-Congo, Stanley avait reçu des instructions complémentaires relatives au monopole politique et commercial à réaliser au fur et à mesure de son avancement vers Stanley-Pool :

- 1/ Obtenir des chefs coutumiers des concessions de terrain avec faculté de tracer des routes et d'implanter des cultures.

2/ Faire occuper les stations par des hommes et femmes de couleur, des Noir·e·s, libres, mais opérant·e·s sous la direction des Blanc·he·s.

3/ Faire rayonner l'influence des stations sur les chefs et tribus du voisinage, afin de créer une confédération des Nègres libres, confédération indépendantes sous réserve que le Roi, à qui en reviendrait la conception et la création en nommerait le président.

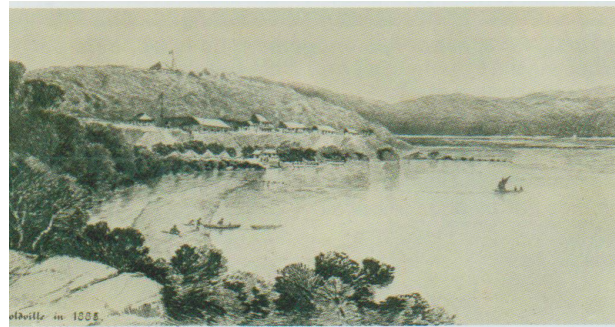
4/ Tendre non à la création d'une colonie belge, mais à l'établissement d'un puissant État nègre.¹

La délimitation de l'actuelle frontière nationale demanda un travail ardu et long. Elle fut le point de départ de négociations nombreuses, mais où n'entraient nullement en compte les territoires ethniques en place. C'est ainsi que les anciens royaumes et empires avaient été dispersés. Beaucoup d'ethnie se retrouvent aujourd'hui sur deux ou trois pays.²

De 1885 à 1908, Léopold II fut reconnu comme souverain de cet État. Ses agents et missionnaires créèrent des écoles, des postes et des factoreries. Ils signèrent des traités avec les chefs coutumiers, délimitèrent les frontières et administrèrent ce vaste territoire.³

À la fondation de l'État Indépendant du Congo, les territoires des anciens royaumes et empires pré-coloniaux furent divisés ou réunifiés dans un nouvel État, sans la volonté manifeste des populations autochtones. Dès le début des conquêtes coloniales, la population belge n'était pas favorable à l'idée de posséder une colonie.

L'arrivée des Européen·ne·s sur le continent va marquer profondément l'histoire économique, monétaire, politique et sociale de toute l'Afrique traditionnelle.

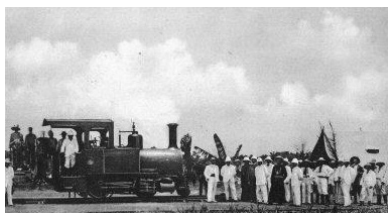


Léopoldville en 1885

¹ ANTIPPAS Georges, *Pionniers méconnus du Congo Belge*, Inter-Print, Bruxelles, p.25.

² NDAYWEL E NZIEM Isidore, *Histoire générale du Congo : de l'héritage ancien à la République démocratique du Congo*, Éditions Duculot, Paris 1998 – De Boeck & Larcier, Bruxelles, 1998, p.315.

³ DEPESTER H., *Les pionniers belges au Congo*, Édition Duculot-Roulin, Tamines, 1932, p.25.



Arrivée de la première locomotive à la gare de Ndolo, à Léopoldville en 1898

L'ampleur prise par le développement économique de l'État Indépendant du Congo, par l'importance des échanges avec l'Europe et par la convoitise des ses richesses naturelles, suscitait un besoin urgent de disposer d'une monnaie congolaise, afin de mettre fin à la circulation éparse des monnaies étrangères, de faciliter les transactions commerciales et de donner de la stabilité à la valeur des produits échangés, en remplacement du système de troc.

Le décret du 27 juillet 1877 portant dotation d'un système monétaire international basé sur le franc

Par ce décret, Léopold II dota l'État Indépendant du Congo d'un système monétaire international basé sur le franc comme unité de compte, et conforme à celui de l'union latine défini comme équivalent à $\frac{1}{3100}$ partie d'un kilogramme d'or fin au titre de $\frac{9}{10}$ d'or également, issue de la loi française du 7 germinal¹, et par conséquent identique au franc belge. L'Union latine a été constituée par la Convention monétaire du 23 décembre 1865, unissant les quatre pays signataires européens (France, Belgique, Suisse, Italie, rejoints par la Grèce en 1868). L'objet de ce traité était d'instituer une organisation monétaire commune fondée sur le régime de bimétalliste or-argent. À son début, ce système monétaire de l'État Indépendant du Congo était alimenté par une pièce en or de 20 francs, qui ne fut jamais émise et ne fut donc pas été mise en circulation. Les premières pièces émises étaient pourvues d'un trou au milieu :

- des pièces de 10, 5, 2 et 1 centime en cuivre ;
- des pièces de 5 francs, de 2 francs de 1 franc et de 50 centimes en argent ;
- par le décret du 27 août 1906, des pièces de 20, 10 et 5 centimes en cupro-nickel ;
- en 1894 apparaissaient les pièces de 5, 2 et 1 franc en argent et à l'effigie du Roi.

Le privilège d'émettre les monnaies était confié à la Banque Nationale de Belgique. Mais l'adoption d'un système monétaire légal se heurtait à des objets d'échange non unifiés et disparates.

Enfin en 1906, pour remplacer la pièce de cuivre, trop lourde, le Gouvernement autorisa la frappe des pièces de monnaie en cupro-nickel (alliage de cuivre et nickel).

Mais, pendant la période transitoire, les Congolais-es n'avaient pas adopté le franc comme monnaie unique au lendemain de cette mesure. Chaque ethnie avait son échelle de valeur et ses propres moyens d'échange mis en place depuis des siècles. Du côté belge, les représentants de l'autorité du nouvel État s'étaient rendus compte de cette situation. Il fallait trouver une solution, dite « transitoire », permettant de payer les ouvrier·ère·s et soldats noir·e·s avec des moyens d'échange appréciés et acceptés. Des Recueils mensuels des Arrêtés, Circulaires, Instructions et Ordre de service de l'Administration belge mentionnaient les tarifs au moyens d'échange coutumiers ou en franc. Exemples : 10 mitako pour une chickwangué à Kinshasa, 2,50 à 3 francs pour un shoka, 15 à 18 centimes pour un mapuka, 1,50 ou 2 francs pour un ngelo.²

Alfred Mahieu fait mention d'une liste de tarifs de l'État Indépendant du Congo couvrant plus de 2.000 objets d'échange, et il leur avait attribués un code alphanumérique : 5 variétés de coquillages, 836 variétés de perles codées par couleur et grosseur, 12 variétés de machettes, 8 variétés de manilles en cuivre ou laiton, 5 variétés de sel, 212 variétés de tissus, 5 variétés de mouchoirs, etc.

Pendant près de 25 ans (de 1887 à 1912), les Belges avaient mis en place une organisation permettant de faire venir de Belgique ou d'ailleurs une quantité incroyable des copies d'objets devant servir les échanges avec les autochtones. Ils étaient de forme plus belle et de dimensions plus fortes que celles de fabrication indigène : des perles achetées à Venise et à Gablonz en Bohême, des cauris de deux types en

¹ Septième mois du calendrier républicain, qui correspond à la période du 21 mars au 19 avril dans le calendrier grégorien. Le calendrier républicain avait été institué en France à partir du 2 janvier 1792, ouvrant l'an II de l'ère de la Liberté. À partir de 1806, il tomba en désuétude puis abandonné, sous Napoléon I^{er}.

² MAHIEU Alfred, *Revue belge de numismatique et sigillographie, soixante-quinzième année, Bruxelles 1923, p.56.*

Inde, des rouleaux de fil de cuivre et de laiton provenant de l'usine de cuivre et de zinc de Liège, pour les découper en barrettes de mitako, de shoka, des machettes, des tissus d'usines de Gand, de Saint-Nicolas, de Bruxelles, de Termonde et de Manchester.¹

La circulaire du 30 juillet 1886 de l'Administrateur Général du Congo

L'introduction d'une monnaie fut préparée de la manière suivante : parce qu'accepté partout au Congo, le mitako, par une circulaire de l'Administrateur Général du Congo du 30 juillet 1886, acquit une valeur de 15 centimes.²

Le mitako devint alors une sorte de monnaie de compte, à longueur variable, à laquelle les Congolais-es et même les Européen-ne-s ramenaient la valeur des marchandises, même celles importées. En tant que monnaie de transition, les mitakos avaient servi pendant longtemps pour le paiement des salaires aux travailleur-euse-s et de solde aux soldats, ainsi que pour les achats dans les magasins de l'État ou des factoreries. L'État Indépendant du Congo importa beaucoup de mitako de fabrication européenne.

Les mitakos ont eu pour heureuse conséquence de faciliter l'introduction, par le colonisateur, d'un signe monétaire stable, uniforme et unique. Après avoir ménagé une période d'attente entre le régime de troc et le régime moderne, le souverain de l'État Indépendant du Congo adopta, pour son État africain, un système monétaire international basé sur le franc³ comme unité de compte, et conforme à celui de l'Union latine.

La diffusion de la monnaie de l'État Indépendant du Congo ne fut pas chose aisée, car le troc demeurerait, dans une large mesure, la base des transactions commerciales. De même, les instruments d'échange

traditionnels, le macuta portugais, et certaines monnaies étrangères, continuaient à circuler, à telle enseigne que l'État fut obligé d'en reconnaître officiellement la valeur. Il a fallu le plus souvent des mesures très coercitives (de longues années d'une action coordonnée des autorités monétaires et administratives) pour amener les populations à accepter la monnaie émise par l'État. Les sociétés de droit étranger recouraient, pour certaines, de leurs transactions commerciales, à la monnaie de leurs pays d'origine, comme le mark pour les Allemand-e-s, la livre sterling pour les Anglais-es, le thaler pour les Autrichien-ne-s, le rouble pour les Arabes, etc.

Pire encore, les pièces de monnaie étaient parfois refondues par les forgeron-ne-s traditionnel-le-s, pour en faire des colliers, des bracelets, des chevrotines et des anneaux ou de jambes.

Anecdote sur la difficulté de l'introduction du numéraire au Moyen-Congo en 1892¹

Lothaire était Commissaire de District de Bangala, chef-lieu de la Nouvelle-Anvers (aujourd'hui Mkanza, c'était l'un des premiers postes établis sur le fleuve par l'Association Internationale Africaine de l'État Indépendant du Congo. Camille Coquilhat était le premier chef de ce poste de 1884 à 1886.

Lorsque le Gouvernement colonial donna l'ordre d'introduction de l'usage de la monnaie européenne dans la contrée, il fit convoquer tous les chef-fe-s et personnages importants du District de Bangala. Il les invita à une grande palabre à Nouvelle-Anvers. Au jour convenu, tous les personnages marquants de la région vinrent à cette réunion. Lothaire leur exposa son projet d'introduire l'usage de « Mpata » : la pièce de 5 francs valant 50 mitako et celle de 1 francs valant 10

¹ MAHIEU Alfred, *Revue belge de numismatique et sigillographie, soixante-quinzième année*, Bruxelles 1923, p.19.

² FONTAINAS P., *Le régime monétaire au Congo Belge : la période de l'État Indépendant du Congo*, Éditions Ets. Généraux d'imprimerie, Londres, 1936.

³ En France, l'appellation de franc est née pendant la Guerre de Cent ans (1337-1453). En effet, en 1356, le roi de France Jean le Bon, battu à Poitiers par les Anglais, est fait prisonnier. Ils exigent une rançon de 3 millions d'écus d'or pour sa libération. Pour la payer, la France frappe des pièces d'or fin où le roi n'est plus représenté sur son trône, mais à cheval, brandissant dans la main gauche une épée. Elle permit au roi de retourner franc, c'est-à-dire affranchi, dans son royaume. Ce nom resta à cette pièce de monnaie. À partir de 1795, la France adopte le franc par la loi du 18 germinal an III. Le 1^{er} janvier 2000, après 647 ans, la France abandonne son ancienne unité monétaire, au profit de l'Euro. En l'an 2002, les seuls pays qui utilisent encore cette dénomination sont : la Suisse, les 14 pays de la zone Franc CFA en Afrique occidentale et centrale, et la République Démocratique du Congo.

mitako. Ses explications avaient été écoutées avec un enthousiasme relatif. Les vieux-vieilles se regimbaient contre la nouveauté. Mais, certain·e·s jeunes gens, qui les avaient vus à Boma, se rappelaient les merveilles que l'on pouvait acheter avec cette monnaie : boîtes de sardines, accordéon, bottines, etc. Le vieux Mongonga, du village de Bangwele qui, en son temps, donna du fil à retordre à Coquilhat, ne voulait pas de la présence des Blanc·he·s dans sa région, parce qu'il avait appris que lors de sa première traversée de l'Afrique, d'est en ouest, Stanley avait massacré des Noir·e·s en aval du fleuve, dans la région de Bolobo. C'est donc lui, ce vieux conservateur, qui fut le premier à prendre la parole :

« Écoute Lopembe (Lothaire), tout ce que tu as dit les 14 pays de la zone Franc CFA en Afrique occidentale et centrale, et la République Démocratique du Congo, est très beau, très bien. Tu es un Blanc, tous les Blancs sont malins, mais ce qui est bon pour eux ne l'est pas toujours pour nous qui sommes noirs (...). Écoute, dans le temps, nous ne connaissions pas le Blanc. Quand Stanley est venu, d'autres Blancs sont venus. Nous les avons reçus chez nous. Nous avons eu Coquilhat, Vankerkhove, Baert puis toi (...). Écoute, avant que Stanley ne vienne, nous ne connaissions pas le Mitako, qui est une monnaie des Blancs. Nous avons le cuivre des Manianga. Stanley nous a donné le mitako, ce qui nous fait déjà deux espèces de monnaies dans notre existence, et toi tu veux nous en donner une troisième. Ne le fais pas, c'est trop, nous n'en voulons pas. Attends que nous soyons morts. Quand nous serons sous terre, donne-la à nos enfants. Ceux-là sont plus malins, ils comprendront mieux les choses nouvelles. Écoute-moi bien, nous n'en voulons pas ».

L'orateur s'assit après avoir demandé l'approbation de l'assemblée qui hurla d'enthousiasme (...).

Après avoir refusé, les natif·ve·s de la région avaient finalement accepté parce que les agents de la S.A.B.

¹ Ce texte a été écrit en collaboration avec le professeur Jérôme Mubanza Mua Bawele, de la Faculté des lettres de l'Université de Kinshasa, d'après les « *Papiers Lothaire* » - Archives privées du Musée Royal de l'Afrique centrale, Tervuren.

(Société Anonyme Belge, pour le commerce du Haut-Congo²), et de la B.M.S. (Baptist Missionary Society) n'acceptaient plus que cette monnaie dans les transactions. Ils avaient influencé l'usage du franc congolais. La cause de la monnaie était gagnée. Lothaire se trouva à cours d'argent à diffuser. Il fit la demande au gouvernement colonial, mais les événements ayant appelé Lothaire à prendre part à la campagne contre les Arabes, il ne rentra plus à Nouvelle-Anvers et ne connut pas la suite donnée à sa demande d'argent.

La diffusion de cette monnaie de l'État Indépendant du Congo va bénéficier d'un solide coup de pouce à partir du déploiement des activités de la première banque privée venue s'installer au Congo, et avec des sociétés commerciales.

L'Ordonnance du 31 janvier 1891 fixa le cours de change avec les devises étrangères qui étaient en circulation dans l'État Indépendant du Congo.¹

Petit tableau d'équivalences :

1 livre sterling	25,20 francs
1 thaler	3 francs
10 marks	12,20 francs
1 roupie	1,3 francs

Le mark était une monnaie allemande, la roupie était l'unité monétaire de l'Inde. Le thaler était la monnaie autrichienne jusqu'en 1854, mais continua à être frappée, principalement pour l'usage en Afrique orientale.

Le décret du 7 février 1896, relatif à la création des billets au porteur

² Arrivé au Congo en 1887, Albert Thys fut le promoteur de la ligne de chemin de fer Matadi-Léopoldville, construite de 1890 à 1898. Il fut aussi l'un des principaux artisans de la mise en valeur et du développement économique de l'EIC et du Congo belge. Il créa notamment la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie qu'il et de ses nombreuses filiales dont il suggéra la création : en 1888, la Société anonyme belge pour le Commerce du Haut-Congo et la Compagnie des Magasins Généraux ; en 1889, la Compagnie de Chemin de fer du Congo, etc. Dans DEPESTER H., *Les pionniers belges au Congo*, Édition Duculot-Roulin, Tamines, 1932, p.36 et 127.

Ce décret avait prévu l'émission des premiers et uniques billets de banque de l'État Indépendant du Congo, d'une valeur nominale de 10 francs et de 100 francs, d'un montant total de 400.000 francs. Mais dès le lendemain, le baron Edmond Van Eetvelde, alors Secrétaire d'État de l'État Indépendant du Congo, signait un décret limitant l'émission à une valeur totale de 269.850 francs (2.000 billets de 100 et 6.985 billets de 10 francs).

Les billets sont au porteur « *payable et échangeables à la Trésorerie Générale de l'État Indépendant du Congo, 10 rue de Namur à Bruxelles* ».

Les décrets de 1887, 1896 et 1906 donnent au Roi le monopole de la frappe des pièces et de l'émission des billets d'État. À partir de 1891, les taux de change fixes avaient été mis en place. Ces billets ont fait l'objet de nombreuses critiques, notamment :

- mise à part la mention « État Indépendant du Congo », il n'y a aucun symbole de ce pays ;
- ces billets n'ont pas été imprimés par la Banque nationale de Belgique, mais par Waterlow & Sons Ltd, une entreprise anglaise.
- la commande de ces pièces et de ces billets s'effectuait à la Banque nationale de Belgique.

Anecdote : Du point de vue numismatique, il subsiste peu de billets de banque dans leur état original. « *Lors de la Première guerre mondiale (1914-1918), un officier allemand avait trouvé des caisses de ces billets au port d'Anvers, dans un bateau en partance pour le Congo belge. Mais il les avait amenées chez lui. À la fin de la guerre, lorsque ces caisses furent découvertes dans une cave en Allemagne, la plupart de billets étaient détruits ou perforés* ». ²

Pour introduire le numéraire au Katanga, le décret du 27 août 1906 avait autorisé la frappe des monnaies d'appoint en un alliage de nickel et de cuivre moins lourd, comportant des pièces de 20, 10 et 5 centimes, également pourvues d'un trou au milieu. La frappe des monnaies d'appoint était motivée principalement par la nécessité d'introduire des pièces divisionnaires au Katanga, où le développement de l'activité minière qui attirait de nombreux travailleurs, au point que le paiement en nature de leur salaire of-

frait de multiples inconvénients. En outre, les conditions économiques nouvelles commandaient de lever désormais l'impôt exclusivement en numéraire.

L'introduction du numéraire au Katanga fut tardive, à cause du retard d'exploration et d'occupation du Katanga. Les quatre premières expéditions belges (par Paul le Marinel, Alexandre Delcommune, Lucien Stairs, et enfin Paul Bia et Emile Francqui, avec l'aide de Jules Cornet) y étaient seulement arrivées en 1891, parce que les pièces en cuivre pur étaient trop lourdes et leur transport s'avérait onéreux. Ce décret clôtura les autorisations d'émission de monnaie dans l'État Indépendant du Congo. ¹

Le décret du 21 juillet 1894 créant la Société Générale Africaine²

Le Roi Léopold II avait songé à organiser un projet pour une Banque au Congo, une sorte de banque d'État à laquelle il aurait réservé le privilège d'émission. Il en avait même forgé l'instrument en signant ce décret. Constitué au capital de 3 millions de francs, la Société Générale Africaine avait pour objet « *une entreprise et affaire financière, industrielle, commerciale, agricole, minière, de transport, et généralement quelconque* ». ³

En 1906, la Société générale s'engagea au Congo à la demande du roi Léopold II. En partenariat avec des capitalistes anglais et américains, la Société générale créa trois sociétés placées sous sa gestion, trois sociétés « sœurs » qui furent les plus importantes entreprises industrielles du Congo :

- l'Union minière du Haut-Katanga (qui exploitait les mines de cuivre, l'or, l'étain, le cobalt, etc. ;
- la Société internationale forestière et minière du Congo, alias Forminère, dans l'exploitation du diamant ;
- la Compagnie du chemin de fer du Bas-

¹ MAHIEU Alfred, *Revue belge de numismatique et sigillographie*, soixante-quinzième année, Bruxelles 1923, p.17.

² D'après le témoignage de messieurs Gilbert Van Caelenbergh et J.V. Hanon, deux grands collectionneurs belges des monnaies congolaises. Dans SELVAIS Christian, *Catalogue 1998 : État Indépendant du Congo, Congo Belge et Ruanda-Urundi, Rwanda, Burundi, Katanga, Billea Belgica, Feluy-Belgique*, 1998, p.37-47.

Congo au Katanga, chargée de construire une voie ferrée nationale, c'est-à-dire entièrement implantée sur le sol congolais entre les deux centres industriels, du Katanga et Léopodville. Malheureusement le chemin de fer s'est arrêté à Port Franqui (Ilebo).

Par l'autre décret du 1^{er} septembre 1898, il porta le capital à 12 millions de francs et décida que la société pourrait également créer et émettre des billets de banque garantis par l'État, moyennant une entente préalable avec l'État Indépendant du Congo. Mais ni cette société ni les autres n'y exercèrent d'activité bancaire. L'État Indépendant du Congo fut divisé en deux zones économiques : les terres domaniales exploitées en régie par la « Fondation du Domaine de la Couronne », et la zone confiée aux entreprises concessionnaires.

Durant cette période, aucune banque n'avait pris pied au Congo, et ce sont les agents de l'État et les grandes compagnies qui se chargèrent de transfert et de la mise en circulation des monnaies. De ce fait, les agents de l'État n'éprouvaient, à aucun moment, le besoin d'établir un système bancaire.⁴

L'œuvre accomplie par Léopold II éveilla bien des convoitises à l'étranger. Les incidents diplomatiques éclatèrent de plus en plus au sujet de la possession du bassin du Congo. Témoins des exactions et se servant de la presse anglaise, l'Anglais Edmund Dene Morel, le consul britannique Sir Casement et le pasteur noir-américain Hezekiah Andrew Shanu, accusaient les agents de Léopold II de commettre des atrocités au Congo pour son enrichissement, de faire subir à la population travail forcé, tortures et mutilations. Des voix commencèrent à dénoncer ces crimes de masse, donnant naissance au premier mouvement international de droit de l'Homme.⁵

Léopold II se vit contraint d'envoyer une Commission d'enquête internationale au Congo. Mais il apparu que cette campagne diffamatoire internationale étrangère, dénonçant à juste titre les abus du système

léopoldien, dissimulait en même temps des appétits dangereux pour sa colonie.⁶ L'annexion du Congo par la Belgique devenait une nécessité impérieuse.

L'une des difficultés des premières entreprises au Congo

Une véritable guerre d'intérêt allait suivre entre l'EIC et les compagnies commerciales. Albert Thys se trouvait à la tête d'un important holding : la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie (CCCI), composée en outre de la Société Anonyme Belge pour le Commerce du Haut Congo (SAB), la Compagnie de Chemin de Fer du Congo, la Compagnie du Katanga, la Compagnie des magasins généraux des produits du Congo et le Syndicat Commercial du Katanga. Ces sociétés avaient leur siège sur la rue Bréderode à Bruxelles. Les agents de l'EIC allaient jusqu'à obliger les Congolais-es à leur vendre à eux seuls l'ivoire et le caoutchouc sous peine de punition. En outre, le roi Léopold II exerçait régulièrement des pressions sur le Gouverneur Général de l'EIC, comme on peut le lire, dans un extrait d'une lettre à Wahis en avril 1892 :

« Il importe d'activer promptement le développement bien nécessaire de nos récoltes d'ivoire et de caoutchouc. L'État ne peut maintenir son existence qu'au moyen de très large et très fructueuses récoltes ».

Anecdote : Les circonstances historiques de la guerre firent qu'au cours de la Première Guerre mondiale, et dans une moindre mesure, de la Seconde Guerre mondiale, la récession économique entraîna une déflation,

¹ WERTZ J., *Quelques aspects de l'organisation financière du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*, Éditions Bieleveld, Bruxelles, 1952.

² *Bulletin Officiel de l'État Indépendant du Congo*, 1887, p. 121.

³ *Banque du Congo Belge, 1909-1959*, Édition L. Cuypers, Bruxelles 1959, p.57.

⁴ STENGERS Jean, *Belgique et Congo : l'élaboration de la Charte coloniale*, Éditions Renaissance du livre, Bruxelles, 1963, p. 47 et 60.

⁵ HOCHSCHILD Adam, *Les fantômes du roi Léopold II : un holocauste oublié*, Éditions Belfond, Paris, 1998

⁶ La France réclamait la rive gauche du Pool Stanley jusqu'à la mer, l'Angleterre voulait étendre ses possessions en faisant le lien du Cap au Caire, de plus elle convoitait les mines du Katanga.

L'éventail des émissions fiduciaires de l'État Indépendant du Congo

Les deux seuls billets de l'EIC sont 100 francs et 10 francs, imprimés par la firme anglaise Waterlow & Sons Ltd (W&S), à Londres. Toutes les monnaies métalliques de l'EIC furent frappées à l'Hôtel des Monnaies de Bruxelles (HdM-B), tandis que les arrêtes et leurs faces étaient gravés par Léopold Wiener et Fernand Dubois.

c'est-à-dire une diminution de la masse monétaire en Belgique. À cet effet, bon nombre de communes belges étaient forcées d'émettre leur propre papier-monnaie pour faire face à une carence croissante. Ce qui explique la mise en circulation des billets de l'État Indépendant du Congo à Anvers entre 1914 et 1918. Ce sont des caisses de billets qu'on retrouvait au port, en partance pour le port Matadi mais, à chaque circonstance de la guerre, le bateau était bloqué au port d'Anvers.¹

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
01	7 février 1896	10 francs	État Indépendant du Congo	Waterlow & Sons Ltd	Henri Pochez et Edmond Van Eetvelde

DESCRIPTION

Format : 145 mm x 70 mm

Série et numéro : A000001

Filigrane² : Néant

Fil de sécurité³ : Néant

Teintes dominantes : Noir, jaune et vert olive ; Brun.



MOTIFS

Recto : Mentions habituelles d'un billet en français ; motifs décoratifs ; le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; un cupidon, représenté par un ange muni d'une corne d'abondance.⁴

Verso : Mentions habituelles d'un billet ; motifs décoratifs ; un médaillon représentant la tête d'une femme couronnée de feuilles de laurier.

² Un filigrane est une figure visible uniquement par transparence sur la partie « non imprimée » d'un billet. C'est un signe de sécurité permettant de détecter un faux billet.

³ Un fil de sécurité est un autre dispositif de sécurité, consistant en un fil, généralement en plastique ou en métal, parfois annoté, enfilé à travers le papier du billet, et visible par transparence.

⁴ Dans la mythologie romaine, Cupidon, fils de Vénus, est le dieu de l'amour. Il est assimilé au dieu Eros bien que dans la tradition romaine il ne s'agisse plus d'une divinité primordiale. Cupidon est représenté en petit ange à l'aspect d'un petit garçon ailé, qui décoche ses flèches au gré de sa fantaisie, et fait naître les passions les plus brûlantes et les unions les plus inattendues.

¹ SELVAIS Christian, *Catalogue 1998 : État Indépendant du Congo, Congo Belge et Ruanda-Urundi, Rwanda, Burundi, Katanga, Billela Belgica, Feluy-Belgique*, 1998, p. 37-47

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
02	7 février 1896	100 francs	État Indépendant du Congo	Waterlow & Sons Ltd	Henri Pochez et Edmond Van Eetvelde

DESCRIPTION

Format : 152 mm x 75 mm

Série et numéro : A00001

Filigrane : Néant

Fil de sécurité : Néant

Teintes dominantes : Noir, jaune, rouge et vert olive ; rouge et brique.



MOTIFS

Recto : Mentions habituelles d'un billet en français ; motifs décoratifs ; le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; une femme allégorique¹ assise sur une côte avec un caducée² dans la main et diverses cargaisons exposées ; un bateau à vapeur navigue sur la mer ; en haut à droite se trouve un lion couché.

Verso : Mentions habituelles d'un billet ; motifs décoratifs ; un médaillon représentant la tête d'une femme, coiffée du chapeau phrygien de la liberté porté par les révolutionnaires de 1789 (buste de femme au bonnet phrygien, emblème de la République française).

¹ L'allégorie est un symbole, un emblème, qui se substitue à l'évocation abstraite d'une analyse, d'un jugement, d'un état d'esprit, parfois les situations ou les événements qui les lient.

² Attribut de Mercure constitué par une baguette entourée de deux serpents entrelacés et surmontés de deux courtes ailes (symboles du commerce et de la médecine). Mercure est le nom de la planète à laquelle l'analogie alchimique associait ce métal.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
03 A	1887	1 centime	État Indépendant du Congo	Cuivre	Hôtel des Monnaies de Bruxelles
03 B	1888				



DESCRIPTION

Poids : 1,98g

Diamètre : 19mm

Trou central : rond ; 3,6 mm ; au milieu de l'étoile congolaise

Description : Tranche cannelée sur les deux faces

MOTIFS

Avers : La mention « État Indépendant du Congo » avec une décoration royale.

Revers : La valeur monétaire en chiffres, l'année d'émission, l'étoile à cinq rayons des armes de l'État au centre, six petites étoiles aux bords.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
04 A	1887	2 centimes	État Indépendant du Congo	Cuivre	Hôtel des Monnaies de Bruxelles
04 B	1888				



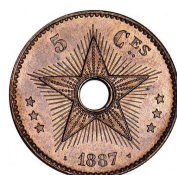
DESCRIPTION

Poids : 4g

Diamètre : 23mm

Identique à la pièce N°03

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
05 A	1887	5 centimes	État Indépendant du Congo	Cuivre	Hôtel des Monnaies de Bruxelles
05 B	1888				
05 C	1894				



DESCRIPTION

Poids : 10g

Diamètre : 30mm

Trou central : 6mm

Identique à la pièce N°03

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
06 A	1887	5 centimes	État Indépendant du Congo	Bronze	Hôtel des Monnaies de Bruxelles
06 B	1894				



DESCRIPTION

Poids : 2,5g

Diamètre : 19mm

Trou central : 4mm

Identique à la pièce N°03

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
07 A	1906	5 centimes	État Indépendant du Congo	Cupronickel	Hôtel des Monnaies de Bruxelles
07 B	1908				



Identique à la pièce N°06

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
08 A	1887	10 centimes	État Indépendant du Congo	Cuivre	Hôtel des Monnaies de Bruxelles
08 B	1888				
08 C	1894				



DESCRIPTION

Poids : 2,5g

Diamètre : 35mm

Trou central : 7mm

Identique à la pièce N°03

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
09 A	1906	10 centimes	État Indépendant du Congo	Cupro-nickel	Hôtel des Monnaies de Bruxelles
09 B	1908				
09 C	1909				



DESCRIPTION

Poids : 4g
Diamètre : 22mm
Trou central : 4mm

Identique à la pièce N°03

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
10 A	1906	20 centimes	État Indépendant du Congo	Cupro-nickel	Hôtel des Monnaies de Bruxelles
10 B	1908				



DESCRIPTION

Poids : 6g
Diamètre : 25mm
Trou central : 4,5mm ; tranche lisse.

Identique à la pièce N°03

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
11 A	1887	50 centimes	État Indépendant du Congo	Argent	Hôtel des Monnaies de Bruxelles
11 B	1891				
11 C	1894				
11 D	1896				



DESCRIPTION

Poids : 2,5g
Diamètre : 17mm
Description : Tranche cannelée sur les deux faces

MOTIFS

Avers : Nom du roi des Belges, souverain de l'État Indépendant du Congo ; buste du roi Léopold II, la tête regardant à gauche.

Revers : Valeur en chiffres, année d'émission, armoiries de la Belgique ; une décoration royale surmontée de la couronne royale et entourée de deux branches de palmier.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
12 A	1887	1 franc	État Indépendant du Congo	Argent	Hôtel des Monnaies de Bruxelles
12 B	1891				
12 C	1894				
12 D	1896				



DESCRIPTION

Poids : 5g

Diamètre : 23mm

Identique à la pièce N°11

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
13 A	1887	2 francs	État Indépendant du Congo	Argent	Hôtel des Monnaies de Bruxelles
13 B	1891				
13 C	1894				
13 D	1896				



DESCRIPTION

Poids : 10g

Diamètre : 27mm

Identique à la pièce N°11

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
14	1887 1894 1891 1896	5 francs	État Indépendant du Congo	Argent	Hôtel des Monnaies de Bruxelles



DESCRIPTION

Poids : 25g

Diamètre : 37mm

Description : Tranche cannelée sur les deux faces

MOTIFS

Avers : Identiques à la pièce n° 11.

Revers : Valeur en chiffres, année d'émission, armoiries de la Belgique.

Le Congo belge

Du 18 octobre 1918 au 30 juin 1960

À la suite d'une campagne internationale menée par les Britanniques pour dénoncer le traitement brutal des populations locales par ses agents, le roi Léopold II, dont l'intention avait toujours été de léguer le Congo à la Belgique, fut contraint de le faire en 1908. La Belgique l'accepta avec quelques hésitations. En effet, au Parlement belge, 56% des députés seulement approuvèrent l'annexion. Le 18 octobre 1908, le Parlement belge reprit la tutelle, et le 15 novembre de la même année, l'État Indépendant du Congo cessait d'exister pour devenir le « Congo Belge », jusqu'au 30 juin 1960.

La Belgique reçoit donc une colonie. Un nouveau ministère est créé pour gérer un pays 80 fois supérieur à la superficie de la Belgique. Une constitution coloniale de même qu'une charte coloniale furent rédigées, et le ministre de la colonie fut assisté par un Conseil colonial. Dans la colonie, un gouverneur général fut chargé de l'exécution des décisions prises à Bruxelles. Le Congo belge fut divisé administrativement en provinces, districts et régions. En Belgique, des écoles coloniales préparèrent les fonctionnaires à la vie dans la brousse.¹



Le roi Albert I^{er}

La politique monétaire sous le règne du roi Albert I^{er}

Neveu de Léopold II, Albert I^{er}, roi des Belges et souverain du Congo Belge, régna du 23 décembre 1909 au 17 février 1934. Alors qu'il était encore prince, il visita le Congo belge. En 1909, il entame son voyage à la frontière entre la Rhodésie et le Katanga. Ce périple lui fit traverser le pays à pieds, à vélo, en bateau, des provinces de l'est à Stanleyville, puis descendit le fleuve jusqu'à Léopoldville. Dans ses carnets de voyage, il critique violemment la politique d'exploitation de la colonie mise en place par son oncle Léopold II et exprime ses craintes face aux ambitions d'expansion britannique. En 1911, le roi s'opposa à une proposition de la France, qui suggérait à la Belgique de lui donner à bail la rive gauche du fleuve Congo sur plusieurs centaines de kilomètres, en échange de la reconnaissance de la souveraineté belge sur le Congo par le Royaume-Uni.

Il fut aussi impressionné par l'activité qui régnait dans le port du Bas-Congo. En juillet 1919, dans son carnet de route, il nota :

¹ DEPESTER H., *Les pionniers belges au Congo*, Édition Duculot-Roulin, Tamines, 1932, chapitre 5.

« À Matadi, on a récemment établi une banque, des services de laquelle la vie commerciale attend beaucoup pour son essor ».

Il s'agissait du premier siège de la Banque du Congo Belge.

En 1912, une société germano-britannique fut fondée dans le but de créer un chenal entre Stanley-Pool et Matadi. Encore une fois, il intervint afin de sauvegarder les intérêts belges, en convoquant le ministre des colonies, Jules Renkin. En janvier 1914, la Belgique demanda à la France d'entrer dans le capital de la société. C'est lui qui préconisa l'engagement sans réserve dans la Première Guerre mondiale dans la Force publique et dans les forces armées du Congo belge, qui remportèrent de retentissantes victoires en Afrique. En 1928, accompagné de la reine Élisabeth, il assista à l'inauguration du chemin de fer Élisabethville – Port-Franqui. Son dernier voyage dans la colonie s'effectua en 1932, au cours duquel il visita les admirables sanctuaires de la nature congolaise. Pour poursuivre l'œuvre de son oncle, d'importantes réformes sociales furent réalisées. En 1934, avant sa mort, il créa l'Institut des Parcs nationaux dont le Parc national Albert (P.N. de Virunga), près des sources du Nil, à l'ombre des volcans grandioses du Kivu.¹

Lors de l'annexion du Congo par la Belgique, le stock monétaire global en circulation s'élevait à :

- 1.900.000 francs en pièces d'argent
- 4.300 francs en pièces de cuivre
- 235.000 francs en pièces de cupronickel
- 400.000 francs en billets
- 2.584.300 francs au total.

Le total montre une circulation monétaire qui demeura étroite du fait de l'économie de troc local qui persistait, de la pratique de paiements en nature, et du fait que certaines régions du Nord-Est n'étaient pas encore conquises.

Il fallu le plus souvent des mesures très coercitives pour amener les populations à accepter la monnaie émise par l'État. La diffusion de cette monnaie, le franc congolais, va en fait bénéficier d'un solide coup de pouce à partir du déploiement ultérieur des activités de la première banque privée venue s'installer au Congo.²

¹ VAV YPERSELE Laurence, *Le Roi Albert, Histoire d'un mythe*, Éditions Labor, Mons, 2006, p.23.

² MAHIEU Alfred, *Revue belge de numismatique et sigillographie, soixante-quinzième année*, Bruxelles 1923, p.42.

Les Considérations monétaires des articles I et II de la Charte coloniales

Ces deux articles stipulent :

« *Le Congo a une personnalité distincte de celle de la métropole. Il est régi par des lois particulières. L'actif et le passif de la Belgique et de la Colonie demeurent séparés. En conséquence, le service de rente congolaise demeure exclusivement à la charge de la colonie, à moins qu'une loi n'en décide autrement* ».

Désormais, le système monétaire du Congo allait être développé par les articles I et II de la Charte Coloniale qui établissaient une nette séparation entre les patrimoines de la Belgique d'une part, et de la colonie d'autre part. Il allait de soi que le Congo devait se doter d'un institut d'émission pour donner un visage nouveau à son système monétaire. Mais l'article II donnait un pouvoir libérateur sur le territoire congolais aux pièces d'or et d'argent ayant cours en Belgique. Or à cette époque, il se trouvait que la Belgique était cosignataire d'une convention monétaire de l'Union latine qui était encore en vigueur. Cette convention monétaire fut signée à Paris en date du 23 décembre 1865, entre la France, la Belgique, la Suisse et l'Italie, tous pays bimétallistes. Le but de la création de cette union était d'organiser la libre circulation des pièces d'argent entre les États membres.

Par la loi du 13 mars 1909, le Congo devint bénéficiaire de la circulation métallique instaurée par la convention monétaire de Paris. Le ministre de l'Intérieur belge, Julien Liebaert, avait annoncé, en date du 8 décembre 1908, devant la Chambre des Représentants :

« *Toutes les raisons qui ont justifiées le traité de libre-échange monétaire que nous avons conclu pour nous-mêmes avec les pays de l'Union Latine militent en faveur de l'introduction du même système dans notre future colonie* ».³

³ Voir les *Annales parlementaires, Chambre des Représentants, Session extraordinaire de 1908*, p. 588. Baron Julien LIEBAERT, né à Courtrai, le 22 juin 1843, décédé à Ternat, le 16 septembre 1930. Ministre d'État, Ministre de l'industrie et travail (1899-1900) ; Ministre des finances (1899, 1907, 1910) ; Ministre des chemins de fer, postes et télégraphes (1900-1907) ; Membre de la Chambre des Représentants.

La reprise de la colonie par la Belgique fit autoriser une circulation temporaire des billets de la Banque Nationale de Belgique. Il fut envoyé au Congo 175.000 francs belges., et un montant de 2175.000 francs belges pendant les années 1909, 1910 et 1911. Les envois, faits en vue de remédier à l'insuffisance des monnaies fiduciaires dans la colonie, prirent fin lors de la signature de la Convention du 7 juillet 1911 par laquelle la colonie accordait à la Banque Congo belge l'autorisation d'émettre des billets dans divers centres congolais.¹

Le 15 novembre 1908, lorsque le territoire de l'État indépendant du Congo fut cédé à la Belgique, il n'existait aucune banque sur place. Les courants commerciaux apportés grâce aux infrastructures (chemin de fer, routes, navigation fluviale) plaidèrent en faveur d'une industrie bancaire. Au premier plan du programme des réformes, une politique de rénovation économique fut déclenchée par une large liberté d'action garantie aux sociétés commerciales. Dans les milieux des affaires coloniales, ces perspectives d'un avenir économique en rapide progrès plaidaient en faveur de la création d'une banque au Congo. Selon certaines considérations, cette banque pouvait, dès le début, compter sur la clientèle de diverses sociétés, dont notamment la Compagnie du Chemin de Fer du Congo et sur l'essor de la région minière du Katanga. D'autres personnes soutenaient qu'une telle banque rendrait, en outre, de précieux services à l'État et au progrès économique du pays en assurant la diffusion de la monnaie sur tout le territoire.

Par le décret du 9 janvier 1909 portant création de la Banque du Congo-Belge²

En vertu de l'article I de la Charte coloniale sur la séparation du patrimoine de la Belgique et du Congo, il fut convenu de doter la Colonie d'un Institut d'émission propre à elle-même, de même qu'une banque qui devait être constituée en vue de son développement économique. L'existence d'une banque de dépôt était indispensable, car celle-ci devait servir de gardienne des capitaux des investisseurs belges. On confia cette mission à la Banque Commerciale du Congo, qui était une banque privée. Cette dernière fut fondée en 1909 et obtint, en 1911, le privilège d'émission pour le Congo belge. Bien qu'elle fût fondée à Matadi, elle déplaça rapidement son siège à Léopoldville. Elle conservera cette mission pendant plus de 40 ans, sous la dénomination de Banque du Congo

belge. Elle avait pour rôles l'émission dans la colonie des monnaies et des billets au porteur payables à vue, le caissier de l'État colonial et de trésorerie de la colonie. Ces opérations étaient contrôlées au siège social par un Commissaire du Gouvernement, nommé par le Roi, qui veillait à l'exécution des conventions conclues avec la colonie, ainsi que des statuts et règlements de la Banque. Le gouvernement s'était réservé 50% des bénéfices réalisés par la Banque après prélèvement de 5% pour la réserve légale et d'une somme suffisante pour payer un dividende de 6% aux actionnaires.

Le siège administratif de la Banque était établi à Bruxelles. La première Direction d'Afrique fut établie à Matadi en 1909, puis transférée à Léopoldville en 1914.



Banque Commerciale du Congo

À ses débuts, la Banque du Congo belge ne comptait que trois agences, mais suite à la diffusion de la monnaie étatique, elle s'implanta progressivement dans les principaux centres économiques. La première agence fut ouverte le 1^{er} juin à Matadi, qui était déjà un centre commercial relativement actif abritant le port le plus important du pays et une bonne clientèle de la Compagnie du Chemin de Fer du Congo. Le 28 octobre 1909 s'ouvrit l'agence d'Élisabethville, qui réunira ses premiers clients à l'Union Minière du Haut Katanga, et parmi elles des recruteurs de main-d'œuvre locale ainsi que des commerçants venus de la Rhodésie voisine (Zambie et Zimbabwe). Le 1^{er} août 1910,

¹ MAHIEU Alfred, *Revue belge de numismatique et sigillographie, soixante-quinzième année, Bruxelles 1923, p.41.*

² *Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, n° 11, novembre 1957, p. 439.*

l'agence de Léopoldville, future capitale du pays¹, ouvrit ses portes, profitant justement du régime du commerce libre et de l'obligation des paiements en espèces entrée en vigueur le 1^{er} juillet de la même année. Se conformant aux clauses de son mandat ultérieur d'institut d'émission et de caissier colonial, la Banque du Congo-Belge établit deux nouvelles agences : à Boma le 1^{er} octobre 1911 et à Stanleyville le 1^{er} janvier 1912. Elle était alors en pleine expansion. Son personnel atteint 25 agents et comptabilisa, en 1912, près de 1.800 comptes ouverts à ses guichets. Elle poursuivit sur cette lancée lorsque survint la Première Guerre mondiale.

Les arrêtés royaux du 14 avril 1909 relatifs à la démonétisation des monnaies de l'État Indépendant du Congo, stipulent qu'au 1^{er} juillet 1911, les monnaies d'argent de l'État Indépendant du Congo seront échangées contre des monnaies de paiement par toutes les caisses de la colonie qui ressortissaient au service des Finances. Et que les pièces d'argent de 5 francs, 2 francs, 1 franc et 50 centimes, frappées par l'État Indépendant du Congo en vertu du décret du 27 juillet 1887, cesseront d'avoir cours légal dans la colonie à partir du 1^{er} octobre 1909².

L'année 1911 marque un tournant dans l'histoire de la Banque du Congo belge. Depuis sa création, elle cherchait en effet à obtenir du Gouvernement belge le privilège d'émission qui lui fut finalement accordé par le Département des Colonies.

Le décret du 20 mai 1911 approuvant la Première Convention conclue entre la Banque du Congo belge et la colonie³

La Banque du Congo Belge, qui était une banque privée, reçut pour 15 ans le privilège d'assurer le service d'émission pour le compte du Congo, ou l'autorisation d'émettre des billets pour une période de 25 ans, aux conditions suivantes :

- le capital devait être porté de 3 à 5 millions de francs, libéré d'au moins 20% ;
- deux nouvelles succursales devaient être ouvertes, l'une à Boma, l'autre à Stanleyville ; l'objet social devait être modifié afin de le limiter strictement aux activités autorisées par la convention ;
- les bénéfices de la Banque seraient désormais partagés avec la Colonie, cette dernière en recevait la moitié après attribution de 5% de la réserve et prélèvement d'une somme égale à 6% du capital ;
- les opérations de la Banque seraient dorénavant contrôlées par un Commissaire du Gouvernement ;
- la banque s'engageait à assurer le service de la Caisse et de la Trésorerie de la Colonie dans ses succursales et agences, de sorte que les besoins de tout le Congo puissent être rapidement satisfaits. Ces centres devaient recevoir leurs directives de Bruxelles : « *Toute émission de billet est décidée à Bruxelles* ».

Mais à la suite des difficultés des transports, l'unité d'émission ne fut pas directement possible. Les difficultés pratiques nécessitaient la création de cinq centres d'émission : Matadi, Léopoldville, Kinshasa, Stanleyville et Élisabethville. À l'extrémité sud-est du Congo belge, au Katanga, après la déclaration de Cecil Rhodes qui voulait réunir les possessions britanniques du Cap à la Méditerranée, l'influence anglo-saxonne était prépondérante. La Rhodésie considérait en effet cette province du Congo belge comme le prolongement naturel de ses gisements. On parlait plus l'anglais que le français, et on y trouvait d'autres billets que les livres anglaises ou sud-africaines. Pour protéger et promouvoir les intérêts belges, les habitants de l'Union Minière du Haut-Katanga, de l'Inter-Tropical et de la Banque du Congo belge se réunirent à plusieurs reprises à Bruxelles et décidèrent de créer le plus rapidement possible une agence de la Banque du Congo belge, le 28 octobre 1909. Le 1^{er} août 1910, l'agence de Kinshasa ouvrit ses guichets près de la gare du chemin de fer.

¹ En 1881, Stanley avait fondé deux postes distincts sur la rive gauche du Pool Stanley (Pool Malebo) : Léopoldville, sur le Mont Stanley (Mont-Ngaliema), et Kinshasa (une des premières cités réservées aux populations africaines). Jusqu'au début du XX^{ème} siècle, ces deux centres n'étaient reliés que par le chemin de fer. Ce n'est qu'en 1920 que Léopoldville et Kinshasa seront reliés par une bonne route. Ils seront réunis en une seule circonscription urbaine qui prendra le nom de Léopoldville. En 1929, elle devient la capitale administrative du Congo Belge, à la place de Boma jugé trop excentrique.

² *Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*, n° 11, novembre 1957, p. 480-508.

³ *Bulletin Officiel du Congo belge* 1911, p. 574-584.

La Convention signée entre la Colonie et la Banque du Congo belge (BCB) contraignait cette dernière à strictement limiter ses activités. Notamment, le Président du Conseil d'administration et le Commissaire du Gouvernement chargé de contrôler ses opérations seraient dorénavant nommés par le Roi. Les principaux actionnaires de la Banque du Congo Belge créèrent donc la Banque Commerciale du Congo, qui reprenait les opérations auxquelles la Banque du Congo Belge devait renoncer.

Cette convention fut complétée par le décret du 11 juillet 1911 et approuvé par décret du 18 juillet, qui consacrait l'autonomie financière du Congo : les envois des billets de la Banque Nationale de Belgique prirent fin. Ceux qui étaient déjà introduits au Congo lors de l'annexion furent démonétisés, échangés au pair contre des billets émis par l'agence de la Banque du Congo belge à Matadi, centre d'émission le plus proche¹.

La première émission eut lieu en septembre 1912. Elle comprenait des billets de 20, 100 et 1.000 francs, pour un total de 10.000.000 francs, répartis entre les quatre agences d'émission. Les émissions autorisées par le Ministre des colonies s'élevaient à la somme de 102 000 000 de francs. Les billets de l'EIC furent échangés au pair contre les billets de la Banque du Congo belge.

Les restrictions d'activités imposées à la suite de l'octroi de ce privilège amenèrent les principaux actionnaires à fonder en août 1911, la Banque Commerciale du Congo. Ceci lui permit de multiplier ses interventions et d'étendre sans cesse le champ de ses opérations. Il fut reconnu la nécessité d'établir au Congo une institution de crédit, comme une Banque Nationale, d'organiser et de développer la circulation fiduciaire.

La Première Guerre mondiale

Une des clauses du Traité de Berlin stipulait que «[...] les territoires du Centre africain, déclarés neutres, doivent rester en dehors de tout conflit armé ». Mais l'esprit d'expansion que nourrissaient les Allemand-e-s

en Europe, le Mittel-Europa, se fit sentir aussi sur le continent africain. Les ambitions germaniques en Afrique, le Mittel-Afrika, étaient de réunir les colonies qu'ils possédaient sur le continent noir (le Togo, le Cameroun, le Ruanda-Urundi, le Tanganyika et le Sud-ouest africain), qui se trouvaient séparées par les possessions françaises, belges et portugaises. Les Allemand-e-s voulaient, par des acquisitions forcées, souder leurs cinq territoires et être les maîtres-se-s,



Mittel-Afrika, le projet allemand de la carte de l'Afrique centrale

de l'océan Indien à l'océan Atlantique.

Dès le 22 août, une unité allemande du Tanganyika bombardait le poste belge situé à l'embouchure de la rivière Lukunga. Sa neutralité violée, la colonie belge entra elle aussi en guerre. En 1915, la Force Publique fut obligée d'organiser des offensives aux frontières du Congo. 5.000 hommes au départ, il atteignirent, au cours des opérations, le chiffre de 12.000 combattants noirs, sans compter les porteurs proche. Les soldats étaient encadrés par des officiers et sous-officiers blancs de près d'un millier d'hommes proche². Ce fut la plus puissante armée noire que l'on n'ait jamais vue sous l'équateur à cette époque. Pendant trois ans, d'août 1914 à décembre 1917, commandée par le général Tombeur, elle porta au loin dans les terres étrangères le succès de leurs

² Le Congo belge s'y était préparé d'avance. Depuis 1886, il fut décidé d'essayer de recruter des soldats congolais et de mettre progressivement un terme à l'emploi de mercenaires étrangers dans la Force Publique. En 1887, 100 Bangala (tribu guerrière du Moyen-Congo) constituèrent la première compagnie opérationnelle. C'est ce qui fonda leur dialecte, le lingala, qui devint la langue utilisée pour l'encadrement et pour s'adresser aux sous-officiers et soldats congolais, quelque soit leur dialecte d'origine. Dans JANSSENS Emile, *Histoire de la Force Publique*, Wesmael-Charlier, Namur, 1979, p. 47-53.

¹ *Bulletin mensuel d'informations générales et Revue des Marchés de la Banque du Congo Belge*, n° 20, Bruxelles août 1949, p. 53.

armes. Des mesures furent prises pour coopérer avec les troupes britanniques et françaises. C'est ainsi que les troupes coloniales belges prirent part à la défense de la Rhodésie, la conquête du Cameroun à partir de 1915 et de l'est africain à partir de 1916. Elles avaient conquis successivement les postes allemandes du Ruanda-Urundi jusqu'à Tabora au Tanganyika. Le 1^{er} décembre 1917, il ne restait plus un Allemand en liberté dans l'Est africain.¹

L'ordonnance-loi du 19 octobre 1914, décrétant le cours forcé des billets du franc congolais

Par cette ordonnance-loi, le Gouverneur général décréta le cours forcé des billets du franc congolais c'est-à-dire inconvertibilité des billets et interdiction d'exporter les pièces métalliques². Cette précaution devait permettre d'endiguer une fuite des espèces métalliques hors des frontières. En effet, les monnaies d'argent, en raison du prix élevé atteint par ce métal, étaient thésaurisées ou fondues. La rareté du numéraire pouvait entraîner la dépréciation du billet congolais vis à vis du billet des colonies françaises. Cette mesure fut plus tard étendue au Katanga par l'ordonnance-loi du 13 février 1920, et ceci pour donner un visage homogène à la circulation fiduciaire dans toute la colonie.

Mais un autre événement ne va pas tarder à bouleverser la banque : le 4 août 1914, les troupes allemandes envahissent la Belgique. L'activité bancaire était quelque peu perturbée au début de la guerre, en raison des incertitudes du lendemain et de la rupture brutale d'avec les ressources financières et l'action du siège social installé à Bruxelles. Cependant, la direction locale de la Banque réagit opportunément et parvient à transformer les fatalités de la guerre en atouts pour consolider sa position en tant qu'instrument essentiel du développement économique du Congo.

La guerre de 1914-1918 eut des conséquences très importantes sur la situation économique et monétaire. L'invasion de la Belgique entraînait une coupure complète de la métropole, de la colonie, mais celle-ci ne se trouva pas réduite à une autonomie complète. L'administration centrale de Bruxelles avait établi son siège à Londres, et une direction de même qu'un centre ayant tous pouvoirs assurant la liaison avec les puissances Alliées, le Gouvernement belge et la direction de la Banque du Congo. Elle se vit obligée d'ouvrir 17 nouvelles agences, de sorte à assurer sa présence dans chaque chef-lieu de district.

Les besoins nés des hostilités devaient entraîner la Grande-Bretagne à se réserver la production du Congo, notamment le minerai de cuivre, indispensable à la conduite des opérations militaires. Dès lors, l'osmose entre l'économie anglaise et celle des pays africains était réalisée. Le franc congolais fut pratiquement rattaché à la livre sterling par un cours de change fixé à 25,50 francs.³

En 1917, à la demande du Gouvernement de la Colonie, la banque n'était plus seulement le caissier de la colonie, mais aussi son conseiller, réagissant à la demande du Gouvernement d'assurer partout dans la Colonie son service de comptabilité. La Banque entreprit d'ouvrir des agences dans chaque chef-lieu de district, alors que le personnel était quasi introuvable en pleine guerre.

Grâce aux courants commerciaux avec les alliés, par les achats effectués au Congo durant la guerre, le pays connut une balance commerciale favorable. La stabilité du franc congolais fut donc bien soutenue et garda son cours intact par rapport à la livre sterling jusqu'à l'Armistice, le 11 novembre 1918, malgré l'inconvertibilité des billets et l'exportation interdite des pièces métalliques.

Après la guerre, bien que le franc congolais primait sur le franc belge, le ministre des colonies décida de l'aligner sur le franc de la métropole. Dès lors, le franc congolais s'affaissa, en suivant son homologue belge. Ce fut la première dévaluation du franc congolais.

² *Bulletin mensuel d'informations générales et Revue des Marchés de la Banque du Congo Belge*, n° 20, août 1949, p. 582.

¹ PERIER G. D., *Les Belges au Congo – le Congo des Belges*, Fonds colonial de propagande économique et sociale, Bruxelles, 1950, p.22-24.

³ LEFORT Charles, « Essai sur la zone monétaire belge », *Revue économique*, 1954, Volume 5, n° 4, p. 567.

Après la guerre, la Belgique hérita d'un mandat sur le Ruanda-Urundi conquis sur l'Allemagne¹, ainsi qu'une voie de chemin de fer entre l'est du Congo belge et la côte de l'océan Indien sous un régime de franchise de douane. Mais sur le plan social, cette campagne militaire avait, selon plusieurs démographes, dépeuplé certaines tribus proches des frontières : morts au front, soldats affamés, porteurs épuisés.²

Dans le courant du deuxième semestre de 1919, un développement brusque et intense des affaires au Congo avait nécessité un besoin considérable de billets et de monnaies métalliques. La Banque du Congo belge avait pu faire face aux nécessités de ce moment grâce aux réserves importantes de billets de 1.000 francs, 100 francs et 20 francs qu'elle s'était constituées au Congo, mais ses stocks en petites coupures de 5 et 1 francs avaient été rapidement absorbés. D'autre part, les pièces de monnaies en argent, en raison du prix élevé atteint par ce métal, avait totalement disparu de la circulation. Il fut strictement interdit de fondre ou d'exporter, et une surveillance active fut organisée aux frontières. La Banque de son côté prit des mesures immédiates pour faire imprimer de nouvelles coupures de 5 francs et 1 franc qui servirent à constituer d'importantes réserves au Congo.

De plus, le Ministre des colonies fit frapper les pièces de 1 franc et 50 centimes en métal inférieur, dont les envois commencèrent le 19 juillet 1920. On envoya également des pièces de nickel de 5 et de 10 centimes dans toute la colonie, ainsi que des pièces de cuivre au Ruanda-Urundi. Ces diverses mesures conjurèrent rapidement la crise monétaire dans la colonie.³

Le décret du 14 novembre 1927 approuvant la Deuxième Convention conclue entre la Banque du Congo et la colonie⁴

Grâce à ce décret :

- la banque eut de nouveau le privilège d'assurer le service d'émission pour 15 ans ;
- elle procéda à son unification par l'abandon de la pluralité des centres d'émission ;
- son siège de Léopoldville se dota de 29 établissements dans la colonie (succursales, agences et bureaux auxiliaires) ;
- de nouvelles succursales avaient été installées à Kigoma, Dar-es-Salam, Usumbura, Londres et Anvers ;
- le Ruanda-Urundi devenait bénéficiaire de l'émission de la Banque. En effet, le gouvernement belge, ayant reçu le mandat du Ruanda-Urundi, l'associa à sa colonie du Congo, pour former une union économique. Après la dissolution de l'Union Latine à la fin de 1927, le Congo retrouva son droit de frapper sa propre monnaie définie par rapport au seul étalon or. Il avait opté pour le *Gold exchange standard*. En effet, le franc était défini comme valant 0,0418422 gramme d'or, qui correspond à 1/5 Belga, la nouvelle unité de compte créée en Belgique en octobre 1926. Après la guerre de 1914-1918, l'alignement du franc congolais, resté solide, sur le franc belge affaibli à la sortie de la guerre, entraîna une première dévaluation du franc congolais.⁵

¹ En effet, à la fin de la Première Guerre mondiale, le Traité de Versailles, le 28 juin 1919, récompensa les vainqueurs. Les possessions allemandes et italiennes furent divisées et mises sous contrôle des puissances mandataires. Par la loi du 24 octobre 1924, la Belgique accepta d'administrer le Ruanda-Urundi, d'abord confié par mandat de la Société des Nations (SDN), puis placés sous tutelle belge par l'Organisation des Nations-Unies (ONU) après la Deuxième Guerre mondiale. Les autres ex-colonies allemandes furent réparties comme suit : le Tanganyika (Tanzanie), la partie occidentale du Cameroun et la Somalie passèrent sous le mandat de l'Angleterre ; le Togo et la partie orientale du Cameroun passèrent sous mandat de la France ; le Sud-Ouest-Africain (Namibie) passa sous mandat de l'Union Sud-Africaine (JANSSENS Emile, *Histoire de la Force Publique*, Wesmael-Charlier, Namur, 1979, p.188).

² PERIER G. D., *Les Belges au Congo – le Congo des Belges*, Fonds colonial de propagande économique et sociale, Bruxelles, 1950, p.22-24.

³ MAHIEU Alfred, *Revue belge de numismatique et sigillographie, soixante-quinzième année*, Bruxelles 1923, p.46.

⁴ *Bulletin Administratif du Congo Belge*, 1914, p.627.

⁵ WERTZ J., *Quelques aspects de l'organisation financière du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*, Éditions Bieleveld, Bruxelles, 1952, p.577.

Depuis la fin de la guerre et grâce au développement du territoire, la colonie va connaître, outre les nombreuses agences de la Banque du Congo belge et celles de la Banque commerciale du Congo (émanation de la première lorsqu'elle reçut le privilège d'émission), la création d'un réseau bancaire dans 25 villes africaines jusqu'à Dar Es Salam, port et terminus ferroviaire connectant l'est du Congo et l'océan Indien. Des banques belges ouvrirent des guichets, notamment la Banque de Bruxelles, le Crédit Général du Congo, la Banque belge d'Afrique. Les banques étrangères elles aussi ouvrirent des agences : le Standard Bank of South-Africa, le Banco Ultramarino et le Banco de Angola. Enfin le service des comptes postaux commença à fonctionner. Deux chiffres montrent l'importance prises par la banque entre juin 1914 et décembre 1918 : d'une part les avances consenties au commerce passèrent à 4 millions, d'autre part les billets mis en circulation passèrent de 5 millions à 11 millions de francs.

La période entre les deux guerres mondiales connut un nouveau développement des échanges. Les autorités monétaires retrouvèrent une double préoccupation : renforcer l'autorité juridique du franc congolais et assurer les liens avec le franc belge.

Les modifications du statut de la Banque du Congo belge permettaient de rendre nécessaire les adaptations de la nouvelle structure coloniale du territoire. À cet effet, la convertibilité au pair dans tous les comptoirs de la Banque fut assurée, alors qu'avant, elle ne remboursait sans commission que les billets présentés au lieu d'émission. Durant la grande expansion des années 1920, l'intérêt pour le Congo belge connut un engouement qui suscita la création de multiple entreprises, dans tous les domaines, qu'ils soient agricoles, commerciaux, industriels ou miniers. La Banque nationale du Congo belge ne pouvait qu'accompagner cet essor. Elle multiplia les crédits en comptes courants, sur notoriété d'abord, puis, sur base de garanties hypothécaires ou octroyant également de très larges facilités de créances nées de transactions commerciales.

Le crash boursier du 24 octobre 1929 à la Bourse de New York va obscurcir le ciel de l'économie coloniale : les cours du cuivre baissent de 6%, l'huile de palme de 82% et ceux du coton de 61%. En quatre ans, de 1930 à 1934, la circulation des billets de banque chutent de 188 à 111 millions de francs. Dans cette crise mondiale, la Banque Nationale vint en aide aux entreprises de la Colonie : le taux fixé à 6% au mois de juillet 1928 fut ramené à 5% en octobre 1930. Pour la première fois de son histoire, la banque se vit contrainte de fermer 12 agences dont le rendement était déficitaire.¹

Au lendemain de la convention de novembre 1927, le franc congolais avait une valeur en or est équivalente à celle du franc belge. Mais avec la crise économique des années 1930, le franc belge subit une dévaluation. Par conséquent, le franc congolais connu un réajustement de sa parité en or et retrouva le niveau du franc belge.

Anecdote sur le premier bâtiment provisoire de la BCB au Katanga

« Au début de la création de la Banque du Congo Belge, les premiers pionniers étaient très mal lotis dans les succursales et les agences de la banque qui venaient d'être créés. L'exemple du siège de la Banque du Congo Belge au Katanga : en 1909, à l'agence de « l'Étoile du Congo » au Katanga, la caisse de numéraire (pièces de monnaie) se trouve sous le lit du directeur. Les affaires prenant de l'extension, la « cachette » devient trop petite. Et le directeur décide d'empiler les caisses à même le sol. Recouverte d'un savant échafaudage de tôles, leur déplacement jouerait le rôle de signal d'alarme. Une nuit, il entend un retentissant écroulement de tôles. Il saute de son lit, revolver au poing : une bande de rats venait de prendre d'assaut le trésor de la banque. »¹

¹ 10 ans plus tard - 1909-2009, Banque Commerciale du Congo, p.7

L'éventail de la première série d'émissions fiduciaires de la Banque du Congo-Belge

Toutes les monnaies métalliques étaient frappées à l'Hôtel pendant la Première guerre mondiale (1914-1918), qui des Monnaies de Bruxelles, excepté les pièces émises étaient frappées en Angleterre à Birmingham.

Depuis la création de la Banque du Congo belge, le 11 janvier 1909, les billets étaient imprimés par la Banque Nationale de Belgique (BNB), excepté les billets émis pendant la Première Guerre mondiale (1914-1918), qui étaient imprimés par la firme anglaise Waterlow & Sons Ltd à Londres (W&S). Ces billets étaient remboursables à vue, à leur valeur nominale et en monnaies d'or, mais à leur lieu d'émission seulement.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
15 A	09.10.1914 Élisabethville				Omer Lepreux Armand Dothey
15 B	15.10.14 Matadi	1 franc	Banque du Congo Belge	Waterlow & Son Ltd	Omer Lepreux Armand Dothey
15 C	Du 09.01.1920 au 26.06.1920				Omer Lepreux Armand Dothey

DESCRIPTION

Format : 106x57mm

Numéro de série : 000041

Filigrane : Néant.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Noir et rouge.

MOTIFS

Recto : Mentions habituelles d'un billet en français ; le numéro d'impression du billet ; une femme allégorique tenant une gerbe de céréales à la main droite et son bras gauche est posé sur une roue de charrette, l'étoile du Congo.

Verso : Mentions habituelles d'un billet en néerlandais ; motifs décoratifs.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
16 A	09.10.1914 Élisabethville				Armand Dothey et Omer Lepreux
16 B	15.10.1914 Matadi				Armand Dothey et Omer Lepreux
16 C	26.10.1914 Kinshasa				Armand Dothey et Omer Lepreux
16 D	30.10.1914 Stanleyville				Armand Dothey et Omer Lepreux
16 E	19.03.1919 -	5 francs	Banque du Congo Belge	Waterlow & Son Ltd	Armand Dothey et Omer Lepreux
16 F	Du 02.03.1920 au 02.06.1920				Armand Dothey et Omer Lepreux
16 G	Du 02.04.1921 au 26.04.1921				Armand Dothey et Omer Lepreux
16 H	Le 02.04.1924 et 03.04.1924				Omer Lepreux et René Guillaume

DESCRIPTION

Format : 102 mm x 80 mm

Numéro de série : E1052659

Filigrane : Néant.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Vert et bleu.

MOTIFS

Recto : Mentions habituelles d'un billet en français ; motifs décoratifs ; le numéro d'impression du billet ; une femme allégorique, assise sur une petite colonne et tenant enfant, tous les deux regardent une ruche d'abeilles.

Verso : Mentions habituelles d'un billet en néerlandais ; motifs décoratifs ; un éléphant en furie sorti de la forêt s'oppose à un hippopotame qui sort de l'eau.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
17 A	02.12.1924 Elisabethville				Omer Lepreux René Guillaume
17 B	03.12.1924 Léopoldville				Omer Lepreux René Guillaume
17 C	04.12.1924 Stanleyville				Omer Lepreux René Guillaume
17 D	26.12.1924 Matadi				Omer Lepreux René Guillaume
17 E	02.07.1926 Elisabethville	5 francs	Banque du Congo Belge	Banque Nationale de Belgique	Omer Lepreux René Guillaume
17 F	03.07.1926 Léopoldville				Omer Lepreux René Guillaume
17 G	04.07.1926 Stanleyville				Omer Lepreux René Guillaume
17 H	26.07.1926 Matadi				Louis Franck René Guillaume
17 I	21.01.1929 04.04.1930				Louis Franck René Guillaume

DESCRIPTION

Format : 128 mm x 74 mm

Numéro de série : H337327

Filigrane : Une tête d'éléphant et le chiffre 5.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Rouge, vert, et bleu.

MOTIFS

Recto : Mentions habituelles d'un billet en français ; motifs décoratifs ; le numéro d'impression du billet ; l'étoile congolaise ; aux toits coniques à la lisière de la forêt.

Verso : Mentions habituelles d'un billet en néerlandais ; motifs décoratifs ; un steamer, bateau à vapeur, navigue sur le cours moyen du fleuve Congo.

ANNOTATIONS

Verso : Vers les années 1930, on trouvait encore sur le fleuve des bateaux à vapeur chauffés au bois et actionnés par de grandes roues à aube, exactement comme certains navires qui faisait du service sur le Mississippi.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
18 A	Du 10.09.1912 au 03.11.1920 Kinshasa				Cox Omer Lepreux
18 B	03.07.1926 et 03.07.1927 Léopoldville				Gustave Jonas Omer Lepreux
18 C	Du 10.09.1912 au 26.07.1927 Matadi	100 francs	Banque du Congo Belge	Banque Nationale de Belgique	Vanden Neuken Omer Lepreux
18 D	Du 10.09.1912 au 04.07.1927 Stanleyville				Louis Franck Omer Lepreux
	01.02.1929				

DESCRIPTION

Format : 160x102mm

Numéro de série : 015.V.647

Filigrane : Une tête d'éléphant.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Bleu et jaune.



MOTIFS

Recto : Mentions habituelles d'un billet en français ; motifs décoratifs ; un enfant tient de deux mains un médaillon représentant la tête d'une femme blanche, un autre enfant assis sur un rocher avec à ses pieds des fruits et deux défenses d'éléphant ; une femme blanche assise et sa robe est déployée avec des livres derrière elle.

Verso : Mentions habituelles d'un billet en néerlandais ; motifs décoratifs ; une femme noire, avec un enfant à ses côtés, regarde un pêcheur debout qui tient une pagaie et un filet ; au loin le port de Matadi.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
19 A	08.10.1912 Kinshasa				Carl Aldonhoven et Omer Lepreux
19 B	19.09.1912 Stanleyville				Carl Aldonhoven et Omer Lepreux
19 C	26.06.1919 Élisabethville				René Guillaume et Omer Lepreux
19 D	02.03.1920 Élisabethville				René Guillaume et Omer Lepreux
19 E	17.08.1920 Matadi	1 000 francs	Banque du Congo Belge	Banque Nationale de Belgique	René Guillaume et Omer Lepreux
19 F	21.08.1920 Élisabethville				
19 G	03.11.1920 Kinshasa				René Guillaume et Omer Lepreux
19 H	04.11.1920 Stanleyville				René Guillaume et Omer Lepreux
19 I	26.11.1920 Kinshasa				René Guillaume et Omer Lepreux

DESCRIPTION

Format : 185 mm x 108 mm

Numéro de série : 002.U.198

Filigrane : Une tête d'éléphant.

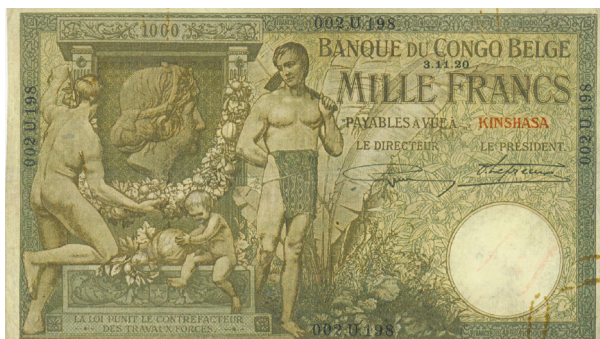
Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Brun, vert, bleu clair et jaune.

MOTIFS

Recto : Mentions habituelles d'un billet en français ; motifs décoratifs ; le numéro d'impression du billet ; un personnage tient une guirlande entourant un portail et un enfant assis et un homme debout qui tient une houe.

Verso : Mentions habituelles d'un billet en néerlandais ; motifs décoratifs ; une femme blanche assise tient une lyre à la main droite le coude gauche appuyé sur un genou soutient le menton, admire le paysage.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
20 A	1910	1 centime	Banque du Congo Belge	Cuivre	Hôtel des Monnaies de Bruxelles
20 B	1919				



DESCRIPTION

Poids : 2g
 Diamètre : 18mm
 Trou central : 3,6mm

Identique à la pièce N°04

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
21 A	1910	2 centimes	Banque du Congo Belge	Cuivre	Hôtel des Monnaies de Bruxelles
21 B	1919				



DESCRIPTION

Poids : 4g
 Diamètre : 23mm
 Trou central : 4,6mm

Identique à la pièce N°04

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
22	1909	5 centimes	Banque du Congo Belge	Cupro-nickel	Hôtel des Monnaies de Bruxelles



DESCRIPTION

Poids : 2,5g
 Diamètre : 19mm
 Trou central : 3,5mm

Identique à la pièce N°07

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
23	De 1910 à 1928	5 centimes	Banque du Congo Belge	Cuivre	Hôtel des Monnaies de Birmingham et Hôtel des Monnaies de Bruxelles



DESCRIPTION

Poids : 4g
 Diamètre : 22mm
 Trou central : 4mm

Identique à la pièce N°04

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
24	1909	10 centimes	Banque du Congo Belge	Cupro-nickel	Hôtel des Monnaies de Bruxelles



DESCRIPTION

Poids : 4g
 Diamètre : 22mm
 Trou central : 4mm

Identique à la pièce N°07

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
25	De 1909 à 1928	10 centimes	Banque du Congo Belge	Cupro-nickel	Hôtel des Monnaies de Birmingham et Hôtel des Monnaies de Bruxelles



DESCRIPTION

Poids : 2,5g
 Diamètre : 19mm
 Trou central : 3,5mm

Identique à la pièce N°04

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
26	1909	20 centimes	Banque du Congo Belge	Cupro-nickel	Hôtel des Monnaies de Bruxelles



DESCRIPTION

Poids : 6g
Diamètre : 25mm
Trou central : 4,5mm

Identique à la pièce N°07

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
27	1910 1919	20 centimes	Banque du Congo Belge	Cuivre	Hôtel des Monnaies de Bruxelles



DESCRIPTION

Poids : 6g
Diamètre : 25mm
Trou central : 4,5mm

Identique à la pièce N°04

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
28	De 1921 à 1929 (français et néerlandais)	50 centimes	Banque du Congo Belge	Cupro-nickel	Hôtel des Monnaies de Bruxelles



DESCRIPTION

Poids : 6,5g
Diamètre : 24mm
Description : Tranche cannelée. *Fr* : mentions en français ; *Nr* : en néerlandais.

MOTIFS

Avers : Buste du Roi Albert I^{er} et son titre de roi des Belges.
Revers : Valeur en chiffre ; l'année d'émission ; un palmier élaeis.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
29	De 1920 à 1930 (français et néerlandais)	1 franc	Banque du Congo Belge	Cupro-nickel	Hôtel des Monnaies de Bruxelles



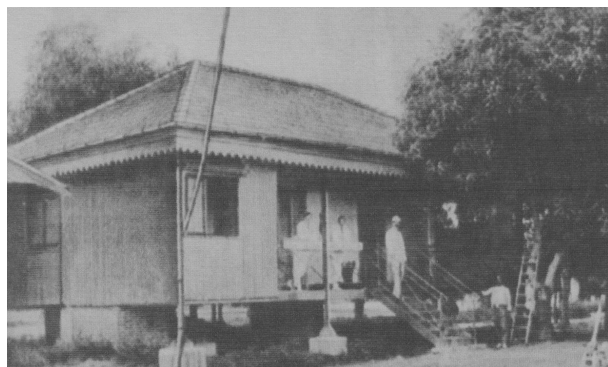
DESCRIPTION

Poids : 10g

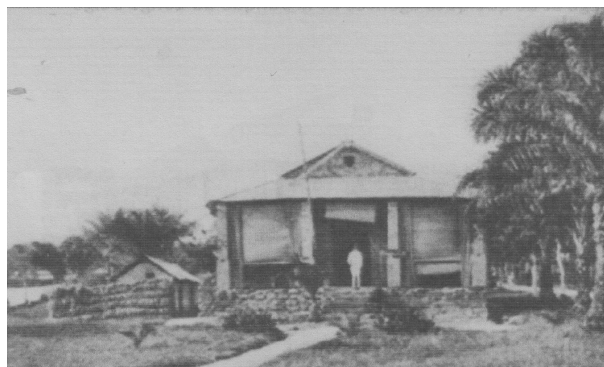
Diamètre : 29mm

Identique à la pièce N°28

Photos du siège et de quelques agences de la Banque du Congo Belge¹



Siège de la Banque du Congo Belge en 1910 à Léopoldville



L'agence de la Banque du Congo Belge en 1911 à Stanleyville



Première agence de la Banque du Congo Belge construite le 1^{er} juin 1908 à Matadi



Siège de la Banque du Congo Belge à Léopoldville en 1923



L'agence de la Banque Centrale du Congo Belge à Élisabethville inaugurée le 28 octobre 1909

¹ « Historique de la Banque Centrale du Congo », BBC [En ligne]. Disponible sur : <https://www.bcc.cd/bcc/historique-de-la-banque-centrale-du-congo>

La politique monétaire sous le règne du Roi Léopold III et la régence du Prince Charles



Le Roi Léopold III

Nul n'ignore désormais que cette colonie est une de plus belle et plus riche du monde, et que les Belges, par des efforts tenaces, ont obtenu des résultats remarquables, qui peut-être surpassent ceux atteints par les plus grandes puissances dans leurs possessions d'outre-mer. Pendant sept mois, Léopold III visita le Congo, et fut frappé par l'exploitation de la population indigène, avec laquelle il s'entretint après avoir appris quelques mots de lingala et perçu leurs problèmes. Rentré en Belgique, il prit la parole au Deuxième Congrès colonial belge, dans la salle du Sénat. Le prince fit un rapport sur son récent voyage au Congo et poussa un cri d'alarme au sujet de l'état sanitaire de la population congolaise dont, disait-il, « *la mortalité est excessive, celle des enfants étant effrayante* ». La précision de sa pensée étonna tous les auditeurs qui lui firent une chaleureuse ovation.¹

Le Roi Léopold III, roi des Belges et souverain du Congo belge, et le régent Prince Charles régénèrent du 23 février 1934 au 16 juillet 1951. Bien avant, en 1925, le prince Léopold entreprit un long voyage d'études au Congo, son premier voyage dans la colonie. Le Congo, domaine de la Belgique, représentait pour lui une importance toute particulière.

En 1933, un an avant d'accéder au trône, en compagnie de la princesse Astrid, Léopold III partit au Congo belge afin de mener une étude du paysan indigène et de la mise en valeur de l'agriculture sur une base scientifique. Le 25 juillet 1933 au Sénat, il dénonça et critiqua les abus en disant : « *Le vice du système, c'est d'avoir basé la mise en valeur de la colonie presque exclusivement sur les entreprises capitalistes de l'Europe... Les populations n'ont plus été considérées que comme un outil de production* ». Cette sévère critique qui ne plaisait pas à certains milieux financiers, mais sera suivie d'effets. Un décret du 5 décembre 1933 réalisera les vœux du prince. En 1934, à peine monté sur le trône, il créa « l'Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge (I.N.E.A.C.) ». Il se préoccupa d'activer la recherche scientifique dans toutes les branches intéressant la colonie.²

¹ DAYE Pierre, *La jeunesse et l'avènement de Léopold III*, Éditions Bernard Grasset, Bruxelles, 1934, p.21-28

² *Ibid.*, p.43-54

Après la libération de la Belgique en septembre 1944, le roi Léopold III ne pouvant rentrer en Belgique, son frère Charles devint Prince-régent de Belgique du 20 septembre 1944 au 22 juillet 1950. À l'instar de son frère, il manifesta lui aussi la même attention active aux problèmes de la colonie. À partir de juin 1947, le Prince-Régent visita Léopoldville. Devant les membres du Comité urbain, il formula un important programme de réformes. Il remit, au nom de la Belgique, une somme de 100 millions de francs et inaugura la création du Fonds de bien-être indigène (F.B.I). Il séjourna au Congo pendant deux mois et parcourut de vastes domaines, depuis l'embouchure du fleuve jusqu'aux montagnes de l'est du pays.¹



Le Prince Charles

Le décret du 21 juin 1935 approuvant la Troisième Convention entre la Banque du Congo et la colonie²

Le franc congolais fut affaibli à cause de son alignement sur le franc belge. Ce décret rendit nécessaire la conclusion d'une nouvelle convention jusqu'au 30 juin 1952, entre l'Institut d'émission et la colonie pour 17 ans. Elle avait pour objectif d'assurer l'émission des billets aussi bien que des monnaies métalliques et de définir la teneur en or du franc congolais. Ainsi, un nouveau poids fut conféré au franc congolais, soit 0,0301264 gramme d'or fin. Ce poids était l'équivalent de celui définissant la monnaie belge. Ce qui correspondait à une nette dévaluation. La banque devait assumer la couverture de ses billets au même titre que les monnaies métalliques. Lorsque, le 10 mai 1940, la Belgique est envahie, la Banque du Congo belge transfère son administration à Bordeaux. Mais en juillet, elle la rapatria et la réinstalla à Bruxelles.

L'ordonnance législative du 30 mai 1940, étendit ces mesures cambiales au franc congolais. Ce qui, en pratique, se traduisait par une dévaluation de la devise coloniale. Mais cette dévaluation ne cadrerait pas avec le contexte économique, car depuis 1931, les exportations du Congo excédaient ses importations. Des pressions politiques poussaient cette solidarité avec la métropole, et une hausse des prix de l'ordre de 48,58% fut constatée au Congo. Le 30 mai 1940, on instaura de nouveau l'inconvertibilité des billets et monnaies métalliques. Ces signes monétaires ne pouvaient en aucun cas être exportés.³

¹ CLEEREMANS Jean, *Léopold III, sa famille et son peuple sous l'occupation*, Éditions Didier Hatier, Bruxelles, 1987, p.155.

² *Bulletin Officiel du Congo Belge*, 1935, p.927

²³ *Bulletin mensuel de la Banque du Congo*, août 1949, n° 20, p. 58

L'accord financier anglo-belge du 21 janvier 1941 fut signé entre la Belgique et la Grande-Bretagne

Les clauses principales de cet accord stipulaient : le retrait du franc congolais de la zone du franc belge sur le plan international à partir du 10 mars 1941 ; la définition d'un nouveau taux officiel du franc congolais, coté au Congo et à Londres ; le Congo et le Ruanda-Urundi quittent le sillage du franc belge et intègrent la zone sterling. La parité monétaire par rapport à la livre sterling :

1£ = 176,625 francs congolais ; le Congo Belge s'engage à céder à la Banque d'Angleterre son excédent de la production d'or¹.

La crise passée, la Banque du Congo Belge reprit sa marche en avant. Pour l'exercice 1939-1940, ses bénéfices dépassaient les 9,5 millions de francs, alors que cinq ans auparavant, ils étaient de 5 millions. Mais encore une fois la guerre éclata en Europe.

La Seconde Guerre mondiale

Dès l'invasion de la Belgique par les troupes du Troisième Reich en mai 1940, elle fut rapidement vaincue par les troupes allemandes. Le 28 mai 1940, le roi Léopold III capitula et fut fait prisonnier. Après l'annonce de la capitulation de la Belgique, le Gouvernement belge s'exila à Londres.

Au Congo, les colons belges refusèrent la suzeraineté nazie et firent alliance avec le Royaume-Uni.² Comme lors de la Première Guerre, la Colonie fut coupée de sa métropole. Elle dut se résoudre à réorienter son commerce extérieur vers d'autres débou-

chés.³ Dans son message radiodiffusé, le Gouverneur général Pierre Ryckmans mobilisa la colonie pour assister la métropole dans ses tentatives de libération. Le mot d'ordre lancé par le Gouverneur général du Congo belge fut : « *Notre travail doit payer notre défense* ». Cette mobilisation, appelée « *Effort de guerre* » se fit en deux phases.⁴

La première fut militaire : on décréta la mobilisation générale, avec 18.000 soldats et 400 porteurs. Albertville (Kalemie) fut aménagée comme site de départ. Les objectifs étaient de sauvegarder les frontières coloniales et de seconder les Anglais-es dans la guerre contre l'Italie fasciste, pays colonisateur de la Somalie et qui venait d'envahir l'Abyssinie (Éthiopie). En février 1940 les troupes coloniales belges entamèrent les opérations offensives contre les Italiens. Elles traversèrent le Soudan, pour foncer vers les massifs éthiopiens et remportèrent des victoires successives à Assosa (11 mars 1941), à Gambela (22 mars) et à Saïo (13 juillet). Deux corps expéditionnaires furent envoyés au Nigeria où ils se positionnèrent face au Dahomey (Bénin), resté fidèle à Vichy (octobre et novembre 1942).⁵

Les soldats congolais commandés par des officiers belges furent ensuite envoyés en Égypte (mars-juillet 1943) et sillonnèrent la Palestine, le Liban, la Syrie, l'Irak et la Transjordanie contre l'armée allemande. L'hôpital de campagne militaire se déplaça en Afrique orientale, à Madagascar (de septembre 1942 à février 1943) ; puis en Birmanie contre les Japonais (du mois de mai à novembre 1944).¹ Comme les tirailleurs sénégalais en France, les troupes congolaises auraient pu participer au débarquement sur le continent, mais le gouvernement belge en exil à Londres s'y était opposé, sans doute pour ne pas ternir, aux yeux des colonisés, le prestige de l'homme blanc.

¹ MASOIN Maurice, *Précis d'économie politique*, Les Éditions Comptables Commerciales et Financières, Bruxelles, 1951, p.158.

² JANSSENS Emile, *Histoire de la Force Publique*, Wesmael-Charlier, Namur, 1979, p. 270

³ MAQUET M, *La politique monétaire du Congo Belge pendant la guerre*, Bulletin de la Société belge d'Études et d'Expansion, n° 125, mars-avril 1947, pp. 220-223.

⁴ PERIER G. D., *Les Belges au Congo – le Congo des Belges*, Fonds colonial de propagande économique et sociale, Bruxelles, 1950.

⁵ Le Gouvernement français installé à Vichy pendant l'occupation allemande (1940-1944). Sous l'autorité du maréchal Pétain, il instaure un régime nationaliste, antisémite et anticommuniste. Cette politique de collaboration avec l'Allemagne s'effondre lors de la défaite allemande.

⁶ NDAYWEL E NZIEM Isidore, *Histoire générale du Congo : de l'héritage ancien à la République démocratique du Congo*, Éditions Duculot, Paris 1998 – De Boeck & Larcier, Bruxelles 1998, p. 445.

La deuxième phase fut essentiellement économique : la mobilisation militaire fut doublée d'une mobilisation civile. À cause de différentes défaites militaires, surtout après l'invasion japonaise en Extrême-Orient, presque toutes les possessions anglaises et hollandaises de l'Asie du Sud-Est (Malaisie, Singapour, Indonésie et Birmanie) furent conquises par les Japonais. Les Alliés furent privés de certaines de leurs ressources d'approvisionnement, comme le caoutchouc, l'étain, l'huile de palme, la quinine, etc. C'est dans ces conditions que le Congo belge acquit une importance par son rôle économique stratégique et sortit de la guerre complètement transformé. Il confirma son ouverture à d'autres partenaires commerciaux que la métropole (surtout avec les États-Unis d'Amérique).

La Belgique, pour soutenir son effort de guerre, avait bien besoin de sa colonie. La métropole reconnut en effet la participation énorme des populations congolaises à la victoire des Alliés, par ses minerais, ses produits végétaux et la somme de travail fourni. Le gouverneur général Ryckmans était le premier à le reconnaître :

*« Car à toutes nos réalisations, les Noirs ont collaboré par leur humble et multiple labeur. Tous les capitaux que nous avons investis dans la colonie, ils les ont multipliés en investissant leur travail ».*¹

Pour soutenir son effort de guerre il avait besoin de sa colonie. Un seul chiffre le démontre : la Banque du Congo belge fournissait au Gouvernement belge, en exil à Londres, des avances sous formes d'escomptes de Bons du Trésor, qui atteignirent un montant de 7 millions de francs. Selon le défunt professeur Jean Stengers, cette somme représentaient 85% des ressources dont disposa le Gouvernement belge.

Les difficultés d'importation obligèrent le Congo Belge à assurer un certain nombre de transformations de produits sur place. Par exemple, la création d'une industrie métallurgique pour le traitement des minerais non ferreux au Katanga, le développement des ateliers mécaniques à Kinshasa, exemple CHANIC (chantier naval et industrie du Congo) pour la

fabrication et la réparation des pièces de rechange, le progrès réalisé par l'industrie chimique et de biens de consommation (production de l'oxygène comprimé, l'acide carbonique, les explosifs, les couleurs, les textiles, le savon, la bière, le sucre, la quinine et la pénicilline, etc.)

Dès 1941, pour accroître le volume de l'exportation, les dirigeants n'hésitèrent pas à affréter, pour le compte de la banque, plusieurs bateaux qui, partis de Matadi, mirent sur le marché américain le café, le copal (servant à fabriquer des vernis) et l'huile de palme. Cette initiative marqua le début d'un important courant d'échanges commerciaux qui, tout au long de la guerre, progressa avec essentiellement la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'Afrique du Sud. C'est au cours de la Deuxième Guerre mondiale que l'exploitation du sous-sol congolais connu son apogée : c'est l'uranium de Shinkolobue, au Katanga, à partir de 1942, qui servi à la fabrication de la bombe atomique américaine, tandis que le cuivre fut utilisé à celle des armes et des munitions. Une fois de plus, le Congo, grâce à ses ressources, se retrouva au centre des préoccupations occidentales. Très vite, le chiffre d'affaires de la direction de guerre de l'Union minière atteint 65 millions de dollars.

La guerre permit également la réalisation de plusieurs projets, surtout dans le secteur des transports, exemples : l'Office d'exploitation des transports coloniaux (OTRACO) ; la mise à l'abri au Congo de tous les avions de la SABENA, fut une occasion de créer plusieurs nouveaux aérodromes et nouvelles lignes intérieures.²

Suite à l'accord de paiement anglo-belge du 5 octobre 1944, le franc belge réintégra sa fonction active et fixe sa parité à 1£ = 176,625 FB ; le franc congolais réintégra la zone du franc belge ; il définit la zone monétaire belge « Belgian Area », qui englobait la Belgique, le Congo Belge et le Ruanda-Urundi, ainsi que le Grand-duché de Luxembourg. Ceci permit à la Belgique de souscrire, au nom du Congo Belge, aux accords de Bretton Woods. Il faut remarquer que cette parité est celle du franc congolais.³

² NDAYWEL E NZIEM Isidore, *Histoire générale du Congo : de l'héritage ancien à la République démocratique du Congo*, Éditions Duculot, Paris 1998 – De Boeck & Larcier, Bruxelles 1998, p. 445-446.

³ WERTZ J., *Quelques aspects de l'organisation financière du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*, Éditions Bieleveld, Bruxelles, 1952, p. 588.

¹ RYCKMANS (P), « Vers l'avenir, problèmes coloniaux de demain : conférence faite à Léopoldville le 6 juillet 1946 sous les auspices des Associations universitaires par Monsieur P. Ryckmans, Gouverneur général du Congo belge », *Courrier d'Afrique*, Léopoldville, 1946, p.196.

Les accords de Bretton-Woods étaient des accords ayant dessiné les grandes lignes du système financier international. Leur objectif principal fut de mettre en place une organisation de développement économique des pays touchés par la guerre. Ils furent signés le 22 juillet 1944, à Bretton-Woods aux États-Unis. Il avait fallu trois semaines d'échanges, d'études et des débats aux 730 délégués représentant 44 pays alliés. Pour établir les bases d'une coopération sur le plan monétaire en vue de faciliter l'expansion du commerce international, ils décidèrent de créer le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, et fixèrent les parités des monnaies par rapport au dollar, lui-même lié à l'or. Bretton Woods marque le début de la convertibilité de toutes les monnaies.¹

Les statuts du Fonds Monétaire International avaient été élaborés à la conférence monétaire et financière tenue à Bretton Woods (États-Unis) du 1er au 22 juillet 1944. Une des dispositions de l'accord imposait aux gouvernements signataires d'accepter cet accord en leurs propres noms et celui de leurs colonies et des territoires sur lesquels ils exercent un mandat.

La Belgique déclara la parité de sa monnaie au Fonds Monétaire International sur base de 1 franc belge = 0,02027675 gramme d'or fin. Cette déclaration était aussi valable pour le franc congolais. Mais bien que d'une parité identique, il resta distinct du franc métropolitain.¹

Le décret du 19 juin 1947 fixait la réévaluation de l'encaisse-or de la Banque du Congo Belge à 49 318,0822 FB le kg d'or fin. Le produit qui en résulta, soit 100 954.656,65 francs congolais, revint au Trésor colonial. À partir de ce décret, et jusqu'au moment où une nouvelle teneur en or du franc congolais sera fixée, la Banque du Congo Belge continuera à acheter et vendre l'or et les monnaies étrangères sur la base du prix et du taux de change appliqué par la Banque Nationale de Belgique.

Le Traité de Brentton Woods

Il fut signé le 22 octobre 1947 et permit la création du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade, en français Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) qui fut signé à Genève le 30 octobre 1947 par 23 pays, pour harmoniser les politiques douanières des parties signataires. Le traité entra en vigueur en janvier 1948.²

Cet accord multilatéral de libre-échange était destiné à faire baisser les prix pour les consommateurs, mieux utiliser les facteurs de production et favoriser l'emploi dans le secteur où chaque secteur détient un avantage comparatif. Tous les deux ans se déroulent des grands cycles de négociations entre plus d'une centaine de pays. L'un des derniers cycles de négociations (l'Uruguay Round, de 1986 à 1994), clos par l'accord de Marrakech, aboutit à la création, le 1^{er} janvier 1995, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en anglais, World Trade Organization (WTO). L'OMC, qui remplace aujourd'hui le GAAT, a pour but principal de favoriser l'ouverture commerciale. Pour cela, elle tâche de réduire les obstacles au libre-échange, d'aider les gouvernements à régler leurs différends commerciaux et d'assister les exportateurs, les importateurs, et les producteurs de marchandises et de services dans leurs activités.

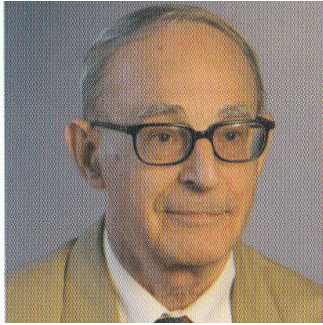
Monsieur Wigny, alors ministre des colonies, désigna, en 1949, une commission d'experts financiers en vue de procéder à l'étude des relations entre les monnaies congolaise et belge. Celle-ci préconisa, entre autres, que le franc congolais ne devait pas suivre le franc belge dans des dévaluations inutiles, sauf si la dévaluation qui touchait la monnaie métropolitaine était sous la barre de 10 à 15%.

Peu après le dépôt de ces conclusions, il se trouve que la livre sterling s'était dévaluée en septembre 1949. Le franc belge suivit cette dévaluation dans une proportion de 12,5%.

Le décret du 17 février 1950 confirma, sur le plan intérieur, l'alignement du franc congolais sur le franc belge et ramena à la parité celui-ci. La Banque du Congo Belge fut obligée à réévaluer son encaisse-or à 56 263,7994 francs le kilo d'or fin.

¹ WERTZ J., *Quelques aspects de l'organisation financière du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*, Éditions Bieleveld, Bruxelles, 1952, p. 588.

² FRÉMY Fabrice, *QUID 2000*, Édition Robert Laffon, Paris, p. 893-894.



Père Léon de Saint-Moulin, Professeur honoraire à l'UNIKIN (Université de Kinshasa)

« La Seconde Guerre Mondiale est incontestablement un tournant de première dimension dans l'histoire du Congo. Tous ceux qui ont participé aux campagnes en Éthiopie, qui ont été jusqu'en Birmanie et au Moyen-Orient reviennent ici avec des idées totalement différentes. À partir de 1944, il y a un bouillonnement Père Léon de Saint-Moulin d'idées. Du point de vue social, jusqu'en 1940, et durant la guerre, la colonisation a largement été un système qui fonctionnait par la contrainte. À partir de 1945, il n'y aura plus besoin de contrainte. Les gens vont demander du travail, et la difficulté de la Colonie à ce moment-là sera de manquer de main-d'œuvre ».¹

Le décret du 10 juin 1950 créant la Caisse Générale d'Épargne et de Crédit du Congo Belge et du Ruanda-Urundi (CGERCB-RU)

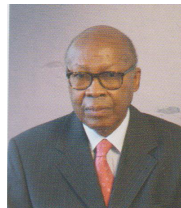
Le projet de décret soumis au Conseil colonial avait pour but de créer un organisme permettant de susciter chez les indigènes l'esprit d'épargne et de constituer des réserves en vue d'améliorer ainsi leur situation sociale. En suivant l'expérience de la Caisse métropolitaine, la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite (CGER)², la nouvelle institution devait, d'autre part, assurer l'éducation des déposants.

L'apport de l'épargne non-indigène, de loin plus importante, donna à la Caisse une impulsion utile à la stabilité de l'institution.

Suite à des efforts inlassables pour une complète occupation géographique de l'immense territoire, en 1952, la situation de l'épargne par la CGECRCB-RU était déjà suffisamment bonne. Le siège central de la caisse était à Léopoldville, avec des succursales dans toutes les grandes villes de province.

En 1960, à l'indépendance, elle devient la Caisse générale d'épargne du Congo et, en 1970, la Caisse générale du Zaïre (CADEZA). Le 17 mai 1997, après la prise du pouvoir par Laurent-Désiré Kabila, elle reprend son nom de Caisse générale du Congo (CADECO).

La CADECO a financé la réalisation de plusieurs grands projets dont notamment les barrages de la Congolaise d'électricité (COLECTRI), devenue la Société nationale d'électricité (SNEL) ; les premiers avions de la compagnie nationale d'aviation d'Air-Congo ; la construction des hôtels et des villas dans les chefs-lieux de provinces, comme les lotissements du « Quartier Salongo » dans la Commune de Lemba à Kinshasa, construite en 1972.



Felix Kanyama, Président du Conseil d'Administration de Chanimetal

« L'industrie lourde au Congo est née de la construction navale à Kinshasa, où l'explorateur Henri Morton Stanley avait installé son unité de construction de bateaux pour découvrir les sources du fleuve Congo. »³

¹ 10 ans plus tard - 1909-2009, Banque Commerciale du Congo, p.15

² Suite au rachat de la majorité des parts de marchés de la C.G.E.R. et de la Générale de Banque par le groupe néerlandais FortisGroup, ces deux banques belges avaient approuvé le projet de leur fusion le 23 juin 1998. Depuis le mois de mars 2000, et elles se sont unies pour former la Société FORTIS BANQUE

³ BCDC, la Banque du siècle 1909-2009, p. 7.

L'éventail de la deuxième série d'émissions fiduciaires de la Banque du Congo Belge

Il compte une série de billets de 10 FC, 10.000 FC, 1.000 FC, 500 FC, 100 FC, 50 FC, trois coupures de 20 FC de différentes couleurs, trois coupures de 10 FC de différentes couleurs et 5 FC. Ils étaient imprimés par la Banque Nationale de Belgique (BNB), à l'exception de ceux émis pendant la Seconde Guerre mondiale, dont l'impression était confiée aux firmes anglaises, Waterloow & Sons Ltd (W&S) de Londres, Thomas de la Rue (TDLR), et américaine, American Bank Note Company (ABNC°).

Les pièces de monnaie du franc congolais étaient frappées à l'étranger, par la firme sud-africaine South African Mint-Prétoria (SAM-P) ; et la firme américaine, United States of American Mint-Philadelphia (USAM-Ph).

Anecdote

Sous l'occupation de la Belgique (du 28 mai 1940 jusqu'en septembre 1944), l'armée d'occupation allemande réquisitionnait les pièces de monnaie du franc belge, et les fondait pour fabriquer des obus (munitions tirées par un canon).¹

¹ MAQUET M, *La politique monétaire du Congo Belge pendant la guerre*, Bulletin de la Société belge d'Études et d'Expansion, n° 125, mars-avril 1947, p. 220-223.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
30	10.06.1942	5 francs	Banque du Congo Belge	Waterlow & Sons Ltd	Richard Baseleer René Groeman

DESCRIPTION

Format : 129x74 mm

Numéro de série : E051527

Filigrane : Tête d'éléphant et chiffre 5.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Rouge et vert.

MOTIFS

Deuxième émission. Identique au billet n° 16.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
31 A	10.01.1943				
31 B	10.08.1943				Richard Baseleer
31 C	10.03.1944				René Groeman
31 D	10.04.1947				Paul Charles
31 E	18.05.1949	5 francs	Banque du Congo Belge	Waterlow & Sons Ltd	Guy Feyerick
31 F	07.09.1951				Auguste Callens Guy
31 G	15.02.1952				Feyerick

DESCRIPTION

Format : 129x74 mm

Numéro de série : J461680

Filigrane : Tête d'éléphant et chiffre 5.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Vert et noir.

MOTIFS

Troisième émission. Identique au billet n° 16.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
32	10.09.1937	10 francs	Banque du Congo Belge	Banque Nationale de Belgique	Louis Franck René Guillaume

DESCRIPTION

Format : 132 x 85 mm

Numéro de série : (SPÉCIMEN)

Filigrane : Tête d'éléphant.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Brun, jaune et vert.



MOTIFS

Recto : Mentions habituelles d'un billet en français ; motifs décoratifs ; le numéro d'impression du billet ; un marché villageois africain.

Verso : Mentions habituelles d'un billet en néerlandais ; motifs décoratifs ; un troupeau d'antilopes broute l'herbe dans un paysage de savane boisée

ANNOTATIONS

Recto : Le marché traditionnel africain est un haut lieu de rassemblement des habitants de plusieurs villages. Ils vont au marché pour vendre, acheter et marchander, mais l'aspect socioéconomique est aussi important. En effet, l'individu ne sait pas tout, il a besoins d'apprendre, par l'apport d'autrui pour son épanouissement, d'où la nécessité d'aller voir, d'aller communiquer et apprendre sur ce haut lieu public, toutes les valeurs qui favorisent la cohésion sociale.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
33	10.12.1941	10 francs	Banque du Congo Belge	Waterlow & Sons Ltd	Richard Baseleer René Groeman

DESCRIPTION

Format : 130 mm x 84 mm

Numéro de série : C124873

Filigrane : Tête d'okapi.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Vert et bleu.



MOTIFS

Recto : Mentions habituelles d'un billet en français ; motifs décoratifs ; le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; un groupe de danseurs *Intore*.

Verso : Mentions habituelles d'un billet en néerlandais ; motifs décoratifs ; des arbres en arrière-plan ; une troupe de soldats de la Force Publique présente les armes sur la cours du camp militaire.

ANNOTATIONS

Recto : Les danseur·euse·s sont très célèbres avec leurs danses spectaculaires. Iels ont une culture centrée sur la musique et la danse qui exaltent l'ancienne royauté du Rwanda. Ces danses et cérémonies animées par les tambours royaux sont devenues une image de marque de ce peuple.

Verso : Les soldats de la Force publique étaient surnommé « Sekombata », qui signifie Anciens combattants. Ils portaient aussi d'autres surnoms, tels que « Anciens de Saïo » ou « Croix de guerre ». Ce sont des appellations d'honneur pour les retraités de la Force publique, car elles leur rappellent leur participation aux deux dernières Guerres mondiales, leurs conquêtes victorieuses de villes est-africaines et leurs épopées à Tabora, Mahenge, Kato et Dodoma en 1914-1918 ; puis à Assosa, Saïo, Gambela en Abyssinie, en Égypte, en Palestine jusqu'en Birmanie, en 1940-1945.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
34	10.07.1942	10 francs	Banque du Congo Belge	Waterlow & Sons Ltd	Richard Baseleer René Groeman

DESCRIPTION

Format : 130 mm x 84 mm
Numéro de série : N214034
Filigrane : Tête d'okapi.
Fil de sécurité : Néant.
Teintes dominantes : Gris, vert et brun.

MOTIFS

Deuxième émission. Identique au billet n°33.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
35	10.02.1943	10 francs	Banque du Congo Belge	Waterlow & Sons Ltd	Richard Baseleer René Groeman

DESCRIPTION

Format : 130 mm x 84 mm

Numéro de série : N852197

Filigrane : Tête d'okapi.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Rouge, vert et brun.

MOTIFS

Troisième émission. Identique au billet n°33.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
36 A	10.06.1944				Richard Baseleer René Groeman
36 B	11.11.1948				Paul Charles
36 C	15.08.1949				René Guillaume
36 D	14.03.1952				Auguste Callens Guy
36 E	12.05.1952				Feyerick
		10 francs	Banque du Congo Belge	Waterlow & Sons Ltd	

DESCRIPTION

Format : 130 mm x 84 mm

Numéro de série : L476944

Filigrane : Tête d'okapi.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Vert, bleu et rose.

MOTIFS

Quatrième émission. Identique au billet n°33.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
37 A	Du 10.09.1912 au 04.07.1927 Stanleyville				
37 B	Du 10.09.1912 au 26. 08. 1927 Matadi				
37 C	Du 10.09.1912 au 02.07.1927 Elisabethville	20 francs	Banque du Congo Belge	Banque Nationale de Belgique	Cox Omer Lepreux
37 D	Du 10.09.1912 au 03.11.1920 Kinshasa				
37 E	01.02.1929				

DESCRIPTION

Format : 141 x 90 mm

Numéro de série : 148D358

Filigrane : Tête d'éléphant.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Vert et jaune.

MOTIFS

Recto : Mentions habituelles d'un billet en français ; motifs décoratifs ; le numéro d'impression du billet ; une tête de femme blanche en profil, le drapeau du Congo belge, une femme allégorique dont la main droite appuyée sur un marteau reposant sur une enclume et la main gauche posée sur l'épaule d'une autre femme qui tient une défense d'éléphant.

Verso : Mentions habituelles d'un billet en néerlandais ; motifs décoratifs ; une pirogue avec deux pagayeurs et deux passagers, le drapeau du Congo belge, un village de pêcheurs situé au bord du fleuve.

ANNOTATIONS

Verso : *Dans la zone équatoriale, les populations vivent au bord des cours d'eau qui sont les seules clairières de la forêt dense, où la pêche prédomine, mais souvent la majorité des groupes associent la pêche et la chasse. Le principal moyen de déplacement est la pirogue.*



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
38	10.03.1942	20 francs	Banque du Congo Belge	Banque Nationale de Belgique	Richard Baseleer René Groeman

DESCRIPTION

Format : 141 mm x 90 mm
Numéro de série : E000000
Filigrane : Tête d'éléphant.
Fil de sécurité : Néant.
Teintes dominantes : Bleu et rose.



MOTIFS

Deuxième émission.

Recto : Mentions habituelles d'un billet en français ; motifs décoratifs ; le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; sept pagayeurs congolais traversent le fleuve en pirogue, ils chantent pour rythmer la cadence des pagaies.

Verso : Mentions habituelles d'un billet en néerlandais ; motifs décoratifs ; deux éléphants montés par des cornacs congolais traînent des troncs d'arbres pour les sortir de la forêt.

ANNOTATIONS

Recto : La parade des piroguiers rameurs se caractérise par l'usage d'une flotte de plusieurs longues pirogues dont chacune peut contenir une trentaine de rameurs, des chanteurs et batteurs de tam-tams assis sur des bancs, pour rythmer la cadence de rameurs. Généralement la parade est organisée par des rameurs volontaires pour accueillir un chef-coutumier ou une autorité politique. Près de 1000 hommes se lancent dans le courant du fleuve pour gagner la course, jusqu'à la berge, à proximité du bateau présidentiel. Lorsque les prodigieux piroguiers abordent la berge, la fête se prolonge dans une apothéose de la réception par des chants et des danses en honneur du chef.

Verso : Sur le dressage des éléphant africains, voir le billet n°36.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
39	10.12.1942	20 francs	Banque du Congo Belge	Thomas De La Rue	Richard Baseleer René Groeman

DESCRIPTION

Format : 141 mm x 90 mm
Numéro de série : F867039
Filigrane : Tête d'éléphant.
Fil de sécurité : Néant.
Teintes dominantes : Orange, rouge et vert.

MOTIFS

Troisième émission. Identique au billet n°38.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
40	10.03.1943	20 francs	Banque du Congo Belge	Thomas De La Rue	Paul Charles René Guillaume

DESCRIPTION

Format : 141 mm x 90 mm
Numéro de série : K000000
Filigrane : Tête d'éléphant.
Fil de sécurité : Néant.
Teinte dominante : Rouge.

MOTIFS

Quatrième émission. Identique au billet n°38.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
41	10.08.1948	20 francs	Banque du Congo Belge	Thomas De La Rue	Paul Charles René Guillaume

DESCRIPTION

Format : 141 mm x 90 mm
Numéro de série : AF902561
Filigrane : Tête d'éléphant.
Fil de sécurité : Néant.
Teintes dominantes : Bleu et vert.

MOTIFS

Septième émission. Identique au billet n°38.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
42	11.04.1950	20 francs	Banque du Congo Belge	Thomas De La Rue	Paul Charles Guy Feyerick

DESCRIPTION

Format : 141 mm x 90 mm
 Numéro de série : BA168078
 Filigrane : Tête d'éléphant.
 Fil de sécurité : Néant.
 Teinte dominante : Bleu.

MOTIFS

Neuvième émission. Identique au billet n°38.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
43 A	1942				Richard Baseleer René Groeman
43 B	1943				Richard Baseleer René Groeman
43 C	1945				Richard Baseleer René Groeman
43 D	1946	50 francs	Banque du Congo Belge	American Bank Note Company	Paul Charles
43 E	1947				René Guillaume
43 F	1948				
43 G	1949				
43 H	1950				Paul Charles
43 I	1951				Guy Feyerick

DESCRIPTION

Format : 150 mm x 95 mm

Numéro de série : 979316

Filigrane : Néant.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Vert, violet, orange.

MOTIFS

Recto : Mentions habituelles d'un billet en français ; motifs décoratifs ; le numéro d'impression du billet présenté quatre fois ; drapeau du Congo belge et le buste d'une femme noire vue de profil gauche.

Verso : Mentions habituelles d'un billet en néerlandais, motifs décoratifs ; un léopard dans la forêt ; un félin carnassier qui chasse la nuit.

ANNOTATIONS

Recto : Sur les tresses de cheveux de femmes africaines, voir le billet n° 31.

Verso : Le léopard est un félin. Son pelage est jaune, couvert de taches en rosettes noires. C'est un chasseur solitaire et chasse la nuit, à l'aube ou au crépuscule. Il hisse alors sa proie dans un arbre pour le soustraire aux autres carnassiers. Il marque son territoire par de l'urine et des griffures sur les arbres.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
44 A	10.05.1944				Richard Baseleer
44 B	10.06.1944				René Guillaume
44 C	11.03.1946	100 francs	Banque du Congo Belge	Waterlow & Sons Ltd	Richard Baseleer
44 D	10.04.1947				René Guillaume
44 E	16.07.1949				Paul Charles
44 F	14.09.1949				René Guillaume
44 G	13.03.1951				Paul Charles
44 H	07.09.1951				Guy Feyerick

DESCRIPTION

Format : 159 mm x 100 mm

Numéro de série : J828056

Filigrane : Tête de zèbre.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Bleu, vert et jaune.



MOTIFS

Recto : Mentions habituelles d'un billet en français ; motifs décoratifs ; le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; des palmiers ; deux éléphants montés par deux cornacs.

Verso : Mentions habituelles d'un billet en néerlandais, motifs décoratifs ; un troupeau de zébus dans une lisière forestière surveillé par des éleveurs hamites armés de bâtons.

ANNOTATIONS

Recto : L'éléphant africain est plus grand et plus sauvage que celui d'Asie. Ici, deux éléphants et leurs cornacs à la station de domestication d'éléphants à Gangala na Bodio, dans l'Uélé (Province Orientale) sont représentés. On est parvenu, à grande peine, à en dresser quelques-uns dans cette station, pour le portage et la traction, surtout dans l'exploitation forestière. Construite en 1927, elle est l'unique localité en Afrique à cette époque, qui a connu une expérience de dressage d'éléphants depuis Hannibal lors de la Deuxième Guerre punique (218 – 201 av. J-C).

Verso : Le zébu est grand bovidé domestique originaire de l'Inde, répandu ensuite en Afrique de l'Est et au Madagascar, caractérisé par une bosse sur le garrot et des longues cornes recourbées. Chez les peuples pasteurs de cette région, le prestige de la famille se mesure à l'importance du troupeau, et ces animaux ne sont que rarement abattus. Leurs éleveurs font la traite en rotation sur toutes les femelles, assurant ainsi une quantité suffisante de lait pour la tribu. Ils fournissent ainsi un produit riche en protéine sans abattre l'animal.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
45 A	1929				Louis Franck
45 B	1942	500 francs	Banque du Congo Belge	American Bank Note Company	René Guillaume
45 C	1943				Richard Baseleer
45 D	1945				René Groeman

DESCRIPTION

Format : 172x105 mm

Numéro de série : 073732 (billet recto)
- (billet verso)

Filigrane : Néant.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Noir, bleu et jaune.



MOTIFS

Recto : Mentions habituelles d'un billet en français ; motifs décoratifs ; le numéro d'impression du billet ; buste d'une femme de l'ethnie Mangbetu au milieu d'une panache ; drapeau de la colonie belge.

Verso : Mentions habituelles d'un billet en néerlandais, motifs décoratifs ; un troupeau d'éléphants s'abattant dans la rivière ; un chasseur armé d'une lance les traque sur la rive boisée.

ANNOTATIONS

Les tresses sont des techniques de coiffage essentiellement issues des cultures africaines. De l'Antiquité à nos jours, l'art de la coiffure en Afrique noire s'est transmis de génération en génération, généralement de mère en fille. Loin de détester leurs cheveux crépus, elles font de la coiffure un exercice de style et très souvent une œuvre d'art. À l'état naturel, les cheveux de type africain présentent la particularité de pouvoir être « sculptés » ou travaillés de manière très élaborée, car ils conservent facilement la forme donnée. Le cheveu a toujours constitué un élément central dans l'esthétique africaine, il est considéré comme une parure en soi, au même titre qu'un bijou ou une étoffe.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
46 A	10.05.1944				Richard Baseleer
46 B	11.02.1946	1 000 francs	Banque du Congo Belge	Waterlow & Sons Ltd	René Groeman
46 C	10.04.1947				Paul Charles René Guillaume

DESCRIPTION

Format : 185 mm x 106 mm

Numéro de série : A95521

Filigrane : Tête de léopard.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Vert, jaune, bleu et brun.



MOTIFS

Recto : Mentions habituelles d'un billet en français ; motifs décoratifs ; le numéro d'impression du billet ; trois pêcheurs Wagenya en tenue traditionnelle, ils portent des panaches confectionnés avec des plumes de perroquets et surveillent une nasse posée dans l'eau ; au loin, leurs installations de pêche.

Verso : Mentions habituelles d'un billet en néerlandais, motifs décoratifs ; deux musiciens en tenue traditionnelle, le premier joue avec une trompe fabriquée avec une défense d'éléphant et le deuxième joue au tam-tam ; le buste d'une femme congolaise dans un cercle entouré de rameaux et l'étoile congolaise.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
47	10.03.1942	10 000 francs	Banque du Congo Belge	Waterlow & Sons Ltd	Richard Baseleer René Groeman

DESCRIPTION

Format : 225 mm x 114 mm

Numéro de série : (SPECIMEN)

Filigrane : Etoile et sigle de la Banque du Congo Belge.

Fil de sécurité : Néant.

Teinte dominante : Vert clair.

MOTIFS

Recto (impression uni face) : Mentions en français et en néerlandais ; motifs décoratifs ; deux sigles de la Banque du Congo Belge ; un en néerlandais et un autre en français ; l'étoile congolaise.

Verso : Néant (billet uni-face ou mono-face).



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
48	De 1944 à 1949	1 franc	Banque du Congo Belge	Laiton	South African Mint - Pretoria



DESCRIPTION

Poids : 2,5g

Diamètre : 19,2mm

Description : Tranche lisse

MOTIFS

Avers : Un éléphant africain, année de frappage.

Revers : Valeur en chiffres, établissement émetteur en français et en néerlandais.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
49	1943	2 franc	Banque du Congo Belge	Laiton	United States of America Mint - Philadelphia



DESCRIPTION

Poids : 6g

Diamètre : 29,1mm (forme hexagonale)

Description : Tranche lisse

Identique à la pièce n°48, sauf forme hexagonale

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
50 A	1946	2 francs	Banque du Congo Belge	Laiton	United States of America Mint - Philadelphia
50 B	1947				



DESCRIPTION

Poids : 5g

Diamètre : 22mm (forme hexagonale)

Description : Tranche lisse

Identique à la pièce n°48.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
51	1936 1937	5 francs	Banque du Congo Belge	Laiton	South America Mint - Pretoria



DESCRIPTION

Poids : 13g

Diamètre : 33mm

Description : Tranche lisse

MOTIFS

Avers : Buste et nom du Roi Léopold III, année d'émission.

Revers : Valeur faciale, effigie d'un lion, une étoile, nom de la banque émettrice en français et en néerlandais.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
52	1947	5 francs	Banque du Congo Belge	Laiton	South African Mint - Pretoria



DESCRIPTION

Poids : 7,5g

Diamètre : 27mm

Description : Tranche lisse

Identique à la pièce n°48.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
53	1944	50 francs	Banque du Congo Belge	Argent	South African Mint - Pretoria



DESCRIPTION

Poids : 17,5g

Diamètre : 35mm

Description : Tranche cannelée

Identique à la pièce n°48.

La politique monétaire du Congo belge sous le règne du Roi Baudouin I^{er}



© Musée de la photographie à Charleroi

Le règne du Roi Baudouin I^{er} sur le Congo dura du 17 juillet 1951 au 30 juin 1960, date de l'indépendance du Congo. Fils de Léopold III, né le 7 septembre 1930 et monté sur le trône le 17 juillet 1951, il mourut le 31 juillet 1993. En mai-juin 1955, pour la première fois depuis son accession au trône, le roi visita ce territoire d'outremer et ses habitant·e·s l'accueillirent chaleureusement. Il effectua une tournée triomphale au Congo belge, visitant toutes les régions d'une colonie alors à son apogée. Partout où il fit halte, il rencontra les représentant·e·s de l'autorité coloniale et les porte-parole des colons européens, mais aussi des « évolué·e·s » congolais·es. Les Congolais·es le surnommèrent « Bwana kitoko » (bel homme ou beau gars), parce qu'il était jeune et beau, et surtout qu'ils avaient trouvé en lui un charme qu'ils n'avaient jamais connu chez les Noko (oncles, les colons belges).

La deuxième visite se déroula en mai 1959, en pleine période électorale, où il dû annoncer l'intention du Gouvernement d'accorder l'indépendance au Congo. Pour son troisième voyage, le 30 juin 1960, le monarque assista à la transmission des pouvoirs à Léopoldville et prononça un discours, lors des festivités, qui fut ressenti internationalement comme ignorant les atrocités coloniales et glorifiant l'œuvre coloniale belge. Les Congolais·es le considéraient comme le Souverain de la décolonisation. Sous la Deuxième République, en compagnie de la reine Fabiola, il répondit à deux invitations du Président Mobutu : en 1980 pour le 20^{ème} anniversaire de l'indépendance, et en 1985 pour le 25^{ème} anniversaire de l'Indépendance.

La Création de Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

L'année 1952 ne marqua pas seulement la fin du privilège d'émission, la nouvelle banque changea également de nom et de statut : d'une « société anonyme de droit belge », elle devint une « société congolaise par actions à responsabilité limitée ».

Le décret royal du 30 juillet 1951 créant la « Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi »¹

La Banque du Congo Belge, dont les activités étaient devenues exclusivement commerciales, n'avait pas sollicité le renouvellement de la convention de 1935. Bien avant que n'expire la convention signée entre le Gouvernement et la Banque du Congo Belge, il est apparu qu'une réforme bancaire s'imposait dans le pays au regard de l'accroissement des établissements de banque. Il y avait déjà, à côté de la Banque du Congo Belge, six autres banques commerciales disposant d'une multitude d'agences et de succursales. Le système bancaire naissant avait ainsi besoin d'être coordonné par une véritable Banque Centrale, qui aurait également pour mission d'émettre la monnaie et de gérer les réserves de change du pays. C'est ainsi que fut signé le décret du 30 juillet 1951 portant Création de la Banque Centrale du Congo-Belge et du Ruanda-Urundi². Il s'avérait nécessaire d'établir une union monétaire complète sur tout le territoire de l'empire colonial belge. Cela signifiait une seule banque centrale régionale pour la colonie de la Belgique et les deux territoires sous-tutelle belge.

Il se posa la question de savoir s'il fallait continuer ou pas d'accorder le privilège d'émission à une banque privée, de surcroît, concurrente des autres banques qu'elle aurait dû superviser. En outre, la politique monétaire faisant partie de la politique économique, il convenait de confier la compétence en ces matières aux pouvoirs publics, ceci pour sauvegarder l'intérêt général, et la nécessité d'établir une union monétaire avec les territoires du Ruanda-Urundi, par la création d'une banque centrale commune, pour une durée de 30 ans³.

C'était une association de droit public, appelée à reprendre les charges d'émission monétaire au lendemain de l'expiration du privilège accordé à la Banque du Congo Belge. En septembre, elle fut passée du statut de société anonyme belge à celui de société congolaise par actions à responsabilité limitée et elle avait absorbé la Banque Commerciale du Congo. Elle devenait donc une banque de droit public, déterminant les missions qui lui étaient imparties à l'image de celles de la Banque Nationale de Belgique, notamment : le service de caissier du Congo Belge et du Ruanda-Urundi ; le contrôle des changes et des banques ; la sauvegarde et la stabilité de la monnaie⁴.

Cependant, bien que créée en 1951, elle n'avait ouvert ses guichets au public que le 2 juillet 1952. Tout simplement parce qu'elle devait d'abord régler de sérieuses négociations avec le gouvernement central, et d'autre part des accords devaient intervenir entre l'administration coloniale et les groupes financiers tels la Banque nationale de Belgique, la Société générale de Belgique qui regroupait en son sein l'UMH-K (Union minière du Haut-Katanga), la Forminière de Bakwanga (Société Internationale forestières et minières du Congo), et les CFK (chemins de fer du Katanga), etc.

Ainsi, les 150000 parts de 1000 francs congolais représentatif du capital de la Banque centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi furent consignées par :

¹ Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et de Ruanda-Urundi, n° 1, 1957, p. 170

² Bulletin Administratif du Congo Belge (B.A), 1952, p.13-51

³ En effet, à la fin de la Première Guerre mondiale, le Traité de Versailles, le 28 juin 1919, récompensa les vainqueurs. Les possessions allemandes et italiennes furent divisées et mises sous contrôle des puissances mandataire. Par la loi du 24 octobre 1924, la Belgique accepta d'administrer le Ruanda-Urundi, d'abord confié par mandat de la Société des Nations (SDN), puis placés sous tutelle belge par l'Organisation des Nations-Unies (ONU) après la Deuxième Guerre mondiale. Les autres ex-colonies allemandes furent réparties comme suit : le Tanganyika (Tanzanie), la partie occidentale du Cameroun et la Somalie passèrent sous le mandat de l'Angleterre ; le Togo et la partie orientale du Cameroun passèrent sous mandat de la France ; le Sud-Ouest-Africain (Namibie) passa sous mandat de l'Union Sud-Africaine (R.S.A.).

⁴ Bulletin Officiel du Congo Belge et de Ruanda-Urundi, 1951, p. 1381.

- le Congo Belge : 75 000 000 parts soit 50% ;
- par le Ruanda-Urundi : 15 000 parts soit 10% ;
- la Banque Nationale de Belgique : 30 000 parts soit 20% ;
- divers particulier-ère-s : 30 000 parts.

En 1953 fut inauguré le nouveau siège de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi à Léopoldville. D'autres nouvelles succursales dans les villes importantes et des agences sont également érigées à l'intérieur du pays dans les localités secondaires. La présence belge était expliquée comme n'étant qu'une simple prise de contact, sans confusion possible des budgets entre ces deux instituts. Ce décret fut complété par le décret du 28 juin 1952 : la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi devait avoir une encaisse en or et, éventuellement, en devises égales au tiers de ses engagements à vue ; elle devint également le « caissier » des territoires d'outre-mer de Belgique. Elle exerçait ces attributions au Congo et au Ruanda-Urundi, dans son siège de Léopoldville, ses six succursales dans les villes importantes, et ses treize agences et bureaux auxiliaires dans les villes d'une importance secondaire ; mais aussi en Belgique à son siège administratif de Bruxelles (Belgique).¹

Pour le plus grand bien de l'activité économique, les autres fonctions de la banque étaient d'assurer le contrôle des banques et entreprises qui faisaient habituellement des opérations financières et/ou d'assurances en mettant à leur disposition les techniques de crédit les plus modernes pour assurer leur financement courant, d'assurer l'émission ainsi que les ventes et les offres publiques de valeurs mobilières, de consentir des avances aux particulier-ère-s et financer certains achats.

L'importance des dépôts recueillis avait permis à la Banque de participer dans une large mesure au financement des investissements de l'État par la souscription d'effets et de fonds publics. À ce titre de dépositaire et de prêteur furent rattachées de nombreuses activités connexes, telles que l'exécution d'ordres de bourse, les transferts de fonds, la vente de monnaies étrangères, de chèques de voyages et de lettres de crédits.

Par le décret du 12 décembre 1952 relatif au cours forcé², l'interdiction fut faite à la Banque centrale de rembourser en or ou en monnaies étrangères :

- les billets et monnaies fiduciaires métalliques qu'elle a ou émettra ;
- les billets et monnaies fiduciaires métalliques émis par la Banque centrale avant le 1^{er} juillet 1952 et dont elle assume le remboursement à l'égard de ses propres émissions ;
- les monnaies fiduciaires métalliques émises par la Banque du Congo avant 1935.

Le décret du 24 décembre 1952 relatif à la force libératoire des billets de banque et des monnaies fiduciaires métalliques³

Ce décret stipulait que les billets émis par la Banque du Congo Belge et du Ruanda-Urundi et les billets émis avant le 1^{er} juillet 1952 par la Banque du Congo ont force libératoire sur toute l'étendue du Congo Belge et du Ruanda-Urundi ; de même, les pièces fiduciaires métalliques émises avant 1935, le 1^{er} juillet 1952 et celles de la Banque du Congo belge et du Ruanda-Urundi eurent force libératoire dans toute l'étendue du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

Depuis les accords de Breton Wood⁴, le franc belge et le franc congolais avaient gardé une parité commune, laquelle avait été définie le 21 septembre 1949, à 0,0177734 gramme d'or fin. Mais à partir du décret du 10 février 1953, lui-même modifié par le décret du 25 octobre 1956, le franc congolais fit cavalier seul. Selon cette nouvelle disposition, le franc de la colonie valait 19,74824173 milligrammes d'or au titre de 9/10^e d'or fin. Dès lors, comme nous venons de le constater, la parité et le statut de la devise coloniale furent distincts de ceux de son homologue belge. Cependant, l'identité qui a toujours présidé à la définition de ces deux étalons monétaires demeure préservée. La teneur en or du franc congolais était basée sur un poids et un titre de métal analogues à ceux qui régissent le franc belge.⁵

¹ *Bulletin Officiel du Congo Belge et de Ruanda- Urundi*, 1951, p. 1381.

² *Bulletin Administratif du Congo Belge et de Ruanda- Urundi*, 1952, p. 1341-2659.

³ *Bulletin Officiel du Congo Belge*, 1953, p. 63.

⁴ *Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et de Ruanda-Urundi*, n°11, novembre 1957.

⁵ *Moniteur belge du 18 avril 1957*, p.2767.

Le décret du 25 octobre 1956 stipulait que la Banque Centrale était tenue d'avoir une encaisse en or et en devises convertibles en or au moins égale au tiers du montant total des billets et monnaies fiduciaires métalliques en circulation et autres engagements à vue en francs congolais belge¹. Il entra en vigueur le 15 janvier 1957.

En 1953 fut inauguré le nouveau siège de la Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi, en bordure du fleuve et plusieurs immeubles abritant les appartements du personnel. En 1959, la banque comptait quatre sièges (Léopoldville, Élisabethville, Staleyville et Usumbura). À partir de ces quatre grands centres, la banque rayonna dans 27 villes africaines. Avec le développement de réseaux électrique s'opère une mécanisation du travail, ce qui permet d'adresser des situations bancaires quotidiennes à tous les client·e·s.

Économiquement, les années 1950 furent des années d'expansion. Sur le plan social, le Fonds du Bien-être Indigène (FBI) avait pour objet toutes réalisations destinées à concourir au développement matériel et moral de la société indigène coutumière au Congo belge et du Ruanda-Urundi. Ce fut le début de l'urbanisation à grande échelle, notamment la construction des cités pour les ouvrier·ère·s et pour les « évolu·e·s ». Face à cette expansion, la Colonie manquait même de mains-d'œuvre.

Mais le 4 janvier 1959, l'histoire du Congo bouleversa à nouveau celle de la Banque centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. En interdisant le meeting de l'ABAKO, le parti du futur Président de la République Joseph Kasa Vubu, les autorités de la Colonie provoquèrent quatre jours d'émeute à Léopoldville. Elle fut durement réprimée, la Force publique, commandée par des officiers belges, tirant au mortier même sur la cité indigène. Le 13 janvier 1959, au lendemain de l'arrestation de Joseph Kasa-Vubu, le Roi Baudouin et le Gouvernement belge promirent d'accorder l'indépendance au Congo.

L'éventail de la première série d'émissions fiduciaires de la BCC-RU

Les premières émissions de cette nouvelle Banque centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi eurent lieu le 1^{er} juillet 1952. Les billets et les pièces de monnaie émis avant cette date par la Banque du Congo Belge, avaient libre cours dans ces deux territoires passés sous administration belge. Les billets de banque étaient surtout imprimés par des firmes étrangères, notamment les firmes anglaises Waterloo & Sons Lts à Londres, anglaise Thomas de la Rue et américaine American Bank Note Company. Les pièces de monnaie de la Banque Centrale du Congo-Belge et du Ruanda-Urundi, étaient frappées par l'Hôtel des Monnaie de Bruxelles (HdMB).



Le bâtiment du siège de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, inauguré en 1953 à Léopoldville (Kinshasa) en 1959.

© Banque du Congo Belge, 1909 - 1959, Édition L. Cuypers, Bruxelles, 1959.

¹ Bulletin Officiel du Congo Belge, 1957.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
54 A	01.10.1952				
54 B	01.11.1952				
54 C	15.05.1953	5 francs	Banque du Congo belge et du Ruanda-Urundi	Waterlow & Sons Ltd	Paul Charles Hector Martin
54 D	15.09.1953				

DESCRIPTION

Format : 129x74 mm

Numéro de série : J041895

Filigrane : Tête d'éléphant et chiffre 5.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Vert et noir.

MOTIFS

Identique au billet n° 16, sauf la mention de l'institut d'émission, ici « BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI »



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
55 A	01.07.1952		Banque du		
55 B	15.07.1952	10 francs	Congo belge et du	Waterlow & Sons Ltd	Paul Charles
55 C	31.08.1952		Ruanda-Urundi		Hector Martin

DESCRIPTION

Format : 130 mm x 84 mm

Numéro de série : B709796

Filigrane : Tête d'okapi.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Bleu, rouge et rose.

MOTIFS

Identique au billet n° 33, sauf la mention de l'institut d'émission, ici « BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI »



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
56 A	15.01.1955				
56 B	15.02.1955				
56 C	01.05.1955				
56 D	01.06.1955				
56 E	15.07.1956				
56 F	01.08.1956				
56 G	01.09.1956				
56 H	15.09.1956				
56 I	01.11.1956				
56 J	15.12.1956				
56 K	01.02.1957	10 francs	Banque du Congo belge et du Ruanda-Urundi	Waterlow & Sons Ltd	Paul Charles Hector Martin
56 L	01.03.1957				
56 M	01.12.1957				
56 N	01.02.1958				
56 O	01.04.1958				
56 P	01.06.1958				
56 Q	01.08.1958				
56 R	01.10.1958				
56 S	01.12.1958				
56 T	15.09.195				
56 U	01.12.1959				

DESCRIPTION

Format : 130 mm x 69 mm

Numéro de série : Y414445

Filigrane : Tête de girafe.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Noir, rose, bleu clair.

MOTIFS

Identique au billet n° 33, sauf la mention de l'institut d'émission, ici « BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI »



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
57 A	01.07.1952	20 francs	Banque du Congo belge	Thomas De La Rue	Paul Charles René Guillaume
57 B	01.09.1952				

DESCRIPTION

Format : 141 mm x 90 mm

Numéro de série : B992328

Filigrane : Tête d'éléphant.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Bleu et vert.

MOTIFS

Identique au billet n° 38, sauf la mention de l'institut d'émission, ici « BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI »



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
58 A	15.12.1953	20 francs	Banque du Congo belge et du Ruanda-Urundi	Thomas De La Rue	Paul Charles Hector Martin
58 B	15.04.1954				

DESCRIPTION

Format : 140x90 mm

Numéro de série : K446900

Filigrane : Tête d'éléphant.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Vert et orange.



MOTIFS

Recto : Mentions habituelles d'un billet en français, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; l'étoile congolaise, le buste d'une jeune femme Mangbetu ; le sigle de la banque d'émission ; à l'arrière-plan, un homme nu admire une chute d'eau.

Verso : Mentions habituelles d'un billet en néerlandais, motifs décoratifs, le sigle de la banque d'émission, l'étoile congolaise, un homme armé d'une lance à l'ombre d'un palmier semble garder le bâtiment de l'Institut de médecine tropicale « Reine Astrid », pour la mère et l'enfant indigène à Léopoldville.

ANNOTATIONS

Recto : La médecine tropicale était aussi l'un des fleurons du colonialisme à la belge. En 1906, Léopold II fonda l'Institut de Médecine tropicale, qui était l'équivalent de l'actuel Institut de Médecine tropicale d'Anvers. Sur le terrain, les médecins engagèrent la lutte contre la maladie du sommeil, le paludisme, la lèpre et bien d'autres maladies. Des nombreuses maladies avaient été éradiquées et la mortalité infantile avait fortement diminué dans la colonie. Après avoir reculé, des pathologies réapparaissent aujourd'hui ; c'est le cas de la trypanosomiase ou maladie du sommeil.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
59 A	01.12.1956				
59 B	01.03.1957				
59 C	01.04.1957				
59 D	01.06.1957				
59 E	01.08.1957	20 francs	Banque du Congo belge et du Ruanda-Urundi	Thomas De La Rue	Hector Martin Firmin Peigneux
59 F	01.10.1957				
59 G	01.12.1957				
59 H	01.06.1959				
59 I	01.08.1958				
59 J	01.12.1959				

DESCRIPTION

Format : 140x70 mm

Numéro de série : AA386389

Filigrane : Tête d'éléphant.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Vert foncé, jaune et brun.

MOTIFS

Recto : Mentions habituelles d'un billet en français, motifs décoratifs, le sigle de la banque d'émission, deux étoiles congolaises, un barrage et sa retenue d'eau, un jeune garçon souriant porte un béret qui semble dire : « Jeunesse congolaise ! Le Congo vous appelle... ».

Verso : Mentions habituelles d'un billet en néerlandais, motifs décoratifs, deux étoiles congolaises, sigle de la banque d'émission ; un pêcheur à la ligne en aval d'un rapide sur le fleuve ; buste d'une jeune fille congolaise.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
60 A	15.07.1952	50 francs	Banque du Congo belge et du Ruanda-Urundi	Thomas De La Rue	Paul Charles Hector Martin
60 B	15.12.1952				

DESCRIPTION

Format : 150 mm x 95 mm

Numéro de série : A750064

Filigrane : Néant.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Vert, violet, orange.



MOTIFS

Identique au billet n° 43, sauf la mention de l'institut d'émission, ici « BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI »

ANNOTATIONS

Verso : *Le léopard est un félin solitaire qui présente un pelage fauve tacheté de rosettes. Dans la tradition bantoue, le léopard est un animal rusé et puissant ; sa peau était considérée comme sacrée. On le trouve surtout au nord du Congo.*

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
61 A	15.11.1953				Paul Charles
61 B	15.11.1954		Banque du		Hector Martin
61 C	01.01.1955	50 francs	Congo belge et du	Waterloo&Sons Ltd	Hector Martin
61 D	01.03.1955		Ruanda-Urundi		Henri Deraedt

DESCRIPTION

Format : 150x95 mm

Numéro de série : D878020

Filigrane : Tête de léopard.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Vert, orange et violet.



MOTIFS

Recto : Mentions habituelles d'un billet en français, motifs décoratifs, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; l'étoile congolaise, buste d'une jeune femme Magbetu (Province Orientale) vue de profil droit.

Verso : Mentions habituelles d'un billet en néerlandais, motifs décoratifs ; deux femmes pêchent près de la berge d'un cours d'eau avec un filet, et une chute d'eau en amont.

ANNOTATIONS

Recto : Les Mangbetu considéraient les hommes et femmes aux têtes plates comme des êtres diminués, les fronts allongés vers l'arrière étant considérés comme signe d'intelligence et de sagesse. Techniquement, l'opération consistait à envelopper le crâne du bébé d'une nasse conique en raphia, et qui se ressert progressivement pendant un an, avant la consolidation des os crâniens.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
62 A	01.03.1957				
62 B	01.04.1957				
62 C	01.05.1957				
62 D	01.06.1957				
62 E	01.07.1957				
62 F	01.08.1957				
62 G	01.02.1959		Banque du		
62 H	01.03.1959	50 francs	Congo belge et du	Waterloo&Sons Ltd	Hector Martin
62 I	01.04.1959		Ruanda-Urundi		Firmin Peigneux
62 J	01.05.1959				
62 K	01.06.1959				
62 L	01.07.1959				
62 M	01.08.1959				
62 N	01.09.1959				
62 O	01.10.1959				

DESCRIPTION

Format : 150x80 mm

Numéro de série : D878020

Filigrane : Tête de léopard.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Rouge, vert, jaune.



MOTIFS

Recto : Mentions habituelles d'un billet en français, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; l'étoile congolaise, un atelier de tissage moderne et des ouvriers de la société UTEXCO à Léopoldville.

Verso : Mentions habituelles d'un billet en néerlandais, motifs décoratifs. Deux tisserands du village utilisent des machines rudimentaires de tissage, à l'arrière-plan une famille congolaise fait la cuisine devant sa case.

ANNOTATIONS

Recto : L'UTEXCO (usine textiles du Congo). En tant qu'usine de filature du coton, l'UTEXCO disposait des usines textiles à travers le pays : Kinshasa, Lubumbashi, Kalemie, etc.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
63 A	01.07.1952				Paul Charles
63 B	15.07.192				Hector Martin
63 C	31.07.1952				
63 D	15.04.1953	100 francs	Banque du Congo belge et du Ruanda-Urundi	Waterloo&Sons Ltd	
63 E	01.06.1953				
63 F	15.11.1953				Hector Martin
63 G	15.12.1954				Henri Deraedt

DESCRIPTION

Format : 159x101 mm
Numéro de série : H024756
Filigrane : Tête de zèbre.
Fil de sécurité : Néant.
Teintes dominantes : Vert, orange et violet.

MOTIFS

Identique au billet n° 44, sauf la mention de l'institut d'émission, ici « BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI »

ANNOTATIONS

Voir le billet n°44, page 104.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
64 A	15.01.1955				Hector Martin
64 B	01.03.1955				Henri Deraedt
64 C	01.04.1955				
64 D	01.06.1955				
64 E	01.05.1956				
64 F	01.06.1956				
64 G	01.07.1956				
64 H	01.08.1956				
64 I	01.10.1956				
64 J	01.11.1956		Banque du		
64 K	01.12.1956	100 francs	Congo belge et du	Banque Nationale de	
64 L	01.01.1957		Ruanda-Urundi	Belgique	
64 M	01.02.1957				
64 N	01.03.1957				
64 O	01.09.1959				
64 P	01.10.1959				
64 Q	01.11.1959				
64 R	01.12.1959				
64 S	01.01.1960				Hector Martin
64 T	01.04.1960				Firmin Peigneux
64 U	01.09.1960				

DESCRIPTION

Format : 159x86 mm

Numéro de série : AJ537295

Filigrane : Tête d'éléphant (seulement sur certaines émissions).

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Vert, rose, jaune et brun.



MOTIFS

Recto : Mentions habituelles d'un billet en français, motifs décoratifs, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; le lion belge, portrait du Roi Léopold II, roi des Belges du 17 décembre 1865 au 17 décembre 1909, en tenue de Lieutenant Général.

Verso : Mentions habituelles d'un billet en néerlandais, motifs décoratifs. Deux femmes font de la vannerie, elles fabriquent des paniers, des arbres à l'arrière-plan du village.

ANNOTATIONS

Recto : *Léopold fut le Roi fondateur et Souverain de l'État Indépendant du Congo de 1885-1908, qui était considéré comme « sa propriété personnelle », et devint Congo belge avant sa mort en 1909. Par sa longue barbe, il fut surnommé « Papa mandefu » (père barbu).*

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
65 A	15.03.1953		Banque du		Paul Charles
65 B	15.04.1953	500 francs	Congo belge et du	Waterloo&Sons Ltd	Hector Martin
65 C	01.01.1955		Ruanda-Urundi		Hector Martin Henri Deraedt

DESCRIPTION

Format : 172x106 mm

Numéro de série : A579171

Filigrane : Tête de lion.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Vert, jaune et brun.



MOTIFS

Recto : Mentions habituelles d'un billet en français, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois, une réserve blanche ; un buste encadré d'une jeune femme congolaise qui porte un foulard sur la tête ; la rivière Epulu, une rivière tumultueuse qui traverse une zone forestière de l'Ituri.

Verso : Mentions habituelles d'un billet en néerlandais, motifs décoratifs ; un okapi dans la forêt de l'Ituri.

ANNOTATIONS

Verso : L'okapi (*Okapia johnstoni*) est une espèce de mammifère ruminant de la même famille que la girafe, il avait été « découvert » en 1901 par Sir Harry Johnston à qui il doit son nom. C'est l'un des derniers grands mammifères à être observé scientifiquement sur la planète dont l'allure est apparentée à la girafe. Il vit exclusivement dans une petite région du nord-est de la RDC, la forêt tropicale de l'Ituri, où une réserve lui est spécialement dédiée, la Réserve à okapis d'Epulu. Cet animal est protégé depuis 1933 dans la réserve. En effet, la Banque Centrale du Congo a pris l'okapi pour symbole, à l'instar de l'Institut pour la Conservation de la Nature (ICCN). Elle souhaiterait alors que la forêt de l'Ituri devienne un parc national, permettant ainsi de préserver la forêt tropicale de la région.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
66 A	01.09.1957				
66 B	01.10.1957				
66 C	01.11.1957	500 francs	Banque du Congo belge et du Ruanda-Urundi	Thomas de la Rue	Hector Martin Firmin Peigneux
66 D	01.06.1959				
66 E	01.07.1959				

DESCRIPTION

Format : 172x92 mm

Numéro de série : A516520

Filigrane : Tête de lion.

Fil de sécurité : Fil métallique incorporé.

Teintes dominantes : Violet, brun, jaune, rose et vert.



MOTIFS

Recto : Mentions habituelles d'un billet en français, motifs décoratifs, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; le sigle de la banque d'émission amputé des lettres RU, une vue du port fluvial de Léopoldville.

Verso : Mentions mentions habituelles d'un billet en néerlandais, motifs décoratifs ; un homme musclé se sert d'une perche pour faire avancer sa pirogue sur un cours d'eau bordée d'une végétation de mangrove, un panier de fruits s'est renversé dans la pirogue, l'étoile congolaise.

ANNOTATIONS

Recto : Le port fluvial de Léopoldville fut créé en 1881 par Stanley et ses compagnons. Avec ses grues et ses entrepôts, ce port, qui avait atteint un trafic de 150 000 tonnes en 1959, est équipé d'une vingtaine de postes sur 1 500 mètres de quais. Il est relié à l'océan Atlantique par une voie ferrée Kinshasa-Matadi. Le réseau fluvial offre 16 300 km de voies navigable, dont 1 300 km de voies lacustres.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
67 A	01.08.1953				
67 B	15.09.1953				
67 C	15.02.1955	1 000 francs	Banque du Congo belge et du Ruanda-Urundi	Waterloo&Sons Ltd	Paul Charles Hector Martin
67 D	01.04.1955				Hector Martin Henri Deraedt

DESCRIPTION

Format : 172x106 mm

Numéro de série : A316627

Filigrane : Tête d'antilope.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Violet, gris et rouge.



MOTIFS

Recto : Mentions habituelles d'un billet en français ; motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois, une réserve ovale blanche ; deux étoiles congolaises, buste d'un homme au torse nu vu de profil droit, il a une coiffure traditionnelle d'un habitant de Pweto, au Nord-Katanga. Un petit port fluvial avec deux bâtiments et des palmiers à l'arrière ; deux pirogues amarrées sur la berge, dans la troisième, deux pêcheurs pagayent sur la rivière.

Verso : Mentions habituelles d'un billet en néerlandais, motifs décoratifs, une réserve hexagonale blanche ; une antilope s'abreuve au bord d'un cours d'eau et une forêt au loin.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
68 A	15.07.1958				
68 B	15.08.1958				
68 C	01.09.1958				
68 D	15.09.1958	500 francs	Banque du Congo belge et du Ruanda-Urundi	Banque Nationale de Belgique	Hector Martin Firmin Peigneux
68 E	01.10.1958				
68 F	15.08.1959				
68 G	01.09.1959				

DESCRIPTION

Format : 185x98 mm

Numéro de série : A596137

Filigrane : Tête d'antilope.

Fil de sécurité : Néant.

Teintes dominantes : Bleu et violet.



MOTIFS

Recto : Mentions habituelles d'un billet en français, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Roi Baudouin I^{er} (1951-1993), le dernier Souverain du Congo Belge, habillé en tenue de Lieutenant-Général ; une vue aérienne de Léopoldville, la capitale coloniale ; une vue aérienne du site superbe, verdoyante, une cité bien dessinée et joliment construite sur la rive gauche du Stanley Pool (Pool Malebo).

Verso : Mentions habituelles d'un billet en néerlandais, motifs décoratifs, l'étoile congolaise, des palmiers au milieu des cases d'un village congolais situé à la lisière de la forêt.

ANNOTATIONS

Recto : Ce billet était appelé « Bwana Kitoko », ce qui signifie « bel homme ». C'était le surnom que les Congolais-es avaient donné au jeune roi Baudouin I^{er} lors de son premier voyage dans la colonie belge en 1955. Beaucoup de garçons nés pendant son voyage au Congo avaient reçu le prénom de Baudouin. Les filles de leur côté étaient prénommées Joséphine ou Charlotte, les prénoms de sa sœur-aînée, Joséphine-Charlotte, qui deviendra la Grande-duchesse de Luxembourg.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
69 A	1954	50 centimes	Banque du Congo Belge et du Ruanda-Urundi	Aluminium	Hôtel des Monnaies de Bruxelles
69 B	1955				



DESCRIPTION

Poids : 0,67g

Diamètre : 18mm

Description : Tranche cannelée

MOTIFS

Avers : Année d'émission séparée par une décoration royale, nom de l'empire colonial en français et en néerlandais en cercle sur les bordures.

Revers : Noms de la banque émettrice en français et en néerlandais sur les bordure séparés par de petites étoiles, valeur faciale avec au centre un palmier élaeis.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
70 A	1957	1 franc	Banque du Congo Belge et du Ruanda-Urundi	Aluminium	Hôtel des Monnaies de Bruxelles
70 B	1958				
70 C	1959				
70 D	1960				



DESCRIPTION

Poids : 1,4g

Diamètre : 22mm

Description : Tranche cannelée

Identique à la pièce n°69

ANECDOTE

La pièce de 1 franc était appelée Kuta (makuta au pluriel). C'est l'ancienne appellation du sous-multiple de mbongo, le tissu-monnaie ; en kikongo, il signifie aussi la ration qu'on amène au travail, à la chasse, à l'école ou au cours d'un voyage.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
71	1952	5 francs	Banque du Congo Belge et du Ruanda-Urundi	Laiton	Hôtel des Monnaies de Bruxelles



ANECDOTE

La pièce de 5 francs était appelée Mpata, du mot « prata », argent en portugais.

DESCRIPTION

Poids : 7,3g

Diamètre : 27mm

Description : Tranche lisse

MOTIFS

Avers : Nom de l'empire colonial en cercle sur les bordures, valeur faciale au centre d'une grande étoile congolaise.

Revers : Noms de la banque émettrice en français et en néerlandais sur les bordure séparés par de petites étoiles, valeur faciale avec au centre un palmier élaeis.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
72	1956	5 francs	Banque du Congo Belge et du Ruanda-Urundi	Aluminium Magnésium	Hôtel des Monnaies de Bruxelles



DESCRIPTION

Description : Essai, tranche lisse

Identique à la pièce n°69

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
73	1956	5 francs	Banque du Congo Belge et du Ruanda-Urundi	Aluminium Magnésium	Hôtel des Monnaies de Bruxelles



DESCRIPTION

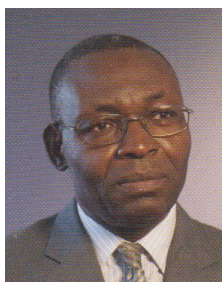
Poids : 2,2g

Diamètre : 26mm

Description : Tranche cannelée

Identique à la pièce n°69

C'est en 1909 que la Banque du Congo Belge voit le jour. En 1911 elle obtient pour le Congo Belge le privilège d'émissions des monnaies congolaises. En septembre 1951, elle est absorbée par la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. En 1960, le Congo devient un État souverain, la Banque du Congo Belge retrouve son autonomie et prend la dénomination de Banque Commerciale du Congo. À partir de 1965, elle est connue sous la dénomination de Banque Belgoloise, de la Banque Commerciale du Congo. Pendant quelques années, de 1971 à 1997, elle prend la dénomination de Banque Commerciale Zaïroise (BCZ). Dès 2004, profitant de l'amélioration du climat socio-politique et de l'embellie économique, elle a redéployé son réseau sur l'ensemble du territoire national, et adapte son organisation commerciale aux nouveaux besoins de sa clientèle.¹



François Kabuya
Kalala Professeur de
macro-économie à
l'UNIKIN.

« Il s'agit là d'une curiosité de l'histoire du Congo et d'une quasi exception au niveau mondial. Voilà une banque commerciale qui est amenée à jouer le rôle d'une banque centrale ! Lorsque l'État Indépendant du Congo a été cédé à la Belgique, il n'y avait pas de banque sur le territoire. Comme le jeune État avait besoin d'implanter une monnaie utilisable à travers tout le pays, on a demandé à la première banque venue s'établir au Congo belge de jouer ce rôle-là. Ce qu'elle fit très bien de 1911 à 1952, et après son absorption par la Banque centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, de 1952 à 1960 ».

¹10 ans plus tard - 1909-2009, Banque Commerciale du Congo, p.41

Observations sur les monnaies de la période coloniale

1° Tout au début de l'introduction du numéraire au Congo, les Congolais-es rechignaient à l'emploi des monnaies d'État. L'utilisation de ces monnaies s'était accrue lorsqu'ils furent obligés de payer leurs impôts en monnaie légale.

2° Les billets de l'État Indépendant du Congo avaient fait l'objet de nombreuses critiques, notamment parce que le concepteur n'avait pas introduit de symboles caractéristiques du pays utilisant le billet, à part la mention « l'État Indépendant du Congo ». De plus, ces billets n'avaient pas été imprimés par la Banque nationale de Belgique.

3° Les pièces en cuivre de 1 et 2 centimes étaient parfois refondues et transformées en lances ou en ornements par les Congolais-es. De même pour les pièces qui ont un trou rond central, elles étaient parfois utilisées par les menuisier-ère-s (fabrication de chaises longues) et les charpentier-ère-s, comme rondelles avant d'enfoncer un clou ou une vis. Cette pratique fut surtout courante suite à la dévaluation des pièces de l'EIC, et les pièces Congo belge, après l'Indépendance.

4° Malgré l'introduction du Franc congolais en 1887, certains objets-monnaie, comme les mitako, sont restés en circulation jusqu'après les années 1920, surtout dans les régions reculées.

5° Les Congolais-es utilisaient très peu les billets, compte tenu de leur faible pouvoir d'achat, la valeur des billets était trop élevée pour effectuer des petites transactions et ils n'avaient pas confiance dans le papier-monnaie qui, en plus, ne résistait pas à l'humidité élevée du climat tropical local.

Avant les années 1940, les billets à forte valeur faciale (coupures de 500 et 1 000 francs) étaient utilisés exclusivement par les européens. C'est seulement pendant les années 1950 à 1960, qu'on verra ces coupures commencer à être utilisées par une minorité de Congolais.

6° Les billets de banque étaient difficilement acceptés, parce qu'illettrés dans leur écrasante majorité, les Congolais-es reconnaissaient difficilement leur valeur. En plus, ils se détérioraient facilement, suite à la pluie, aux insectes et aux rongeurs qui les rendaient inutilisables.

7° Sur les billets et les pièces du franc congolais, les inscriptions sont dans les langues de deux plus importantes communautés linguistiques de Belgique (français au recto et néerlandais au verso¹), mais aucune inscription en langues des utilisateur-ric-e-s de cette monnaie.²

8° Le commerce extérieur du Congo belge, c'est-à-dire les exportations et les importations se faisaient en franc belge.

9° Le CRISP (Centre de recherche et d'information sociopolitique) publia des chiffres pour l'année 1957 : 1 147.712 salariés noirs percevaient 13,9 milliards de francs, tandis que 29 689 salariés européens se partageaient royalement 12,4 milliards de francs belge. Officiellement, le « color bar » ou l'apartheid n'existait pas. Mais les Noir-e-s et les Blanc-he-s étaient séparé-e-s physiquement par une zone neutre (le *no man's land*) qui devait, soit disant, prévenir la propagation des maladies aux quartiers des Blanc-he-s. Le système colonial était calqué sur cette fracture sociale et raciale. La population autochtone vivait dans des cités insalubres dans une extrême pauvreté. C'est une des causes de l'échec de la colonisation modérée à la belge.³

¹ Les Congolais-es n'ont pas appris le néerlandais parce que c'était considéré comme la langue du colon. Souvent les Blanc-he-s l'utilisaient pour ne pas être compris par les Noir-e-s. Finalement, il fut décidé de l'enseigner comme deuxième langue à l'école secondaire à partir de 1958. Mais à l'indépendance en 1960, son apprentissage fut supprimé. Les problèmes communautaires belges n'avaient eu aux Congolais-es qu'une répercussion assoupie. Mais à partir de 1952, parmi les Belges il y avait des projets de partage du Congo en une « zone flamande » et une « zone francophone ». Ce qui allait correspondre aux zones d'influence dominante des ordres missionnaires catholiques : les Pères de Scheut, chez qui le recrutement flamand prédominait, à l'Ouest ; et les Pères Blancs, à dominance francophone, à l'Est du pays.

² MAHIEU Alfred, *Revue belge de numismatique et sigillographie, soixante-quinzième année*, Bruxelles 1923, p.188.

³ *Courrier hebdomadaire du 22 mai 1959*, p.10-11

10° Pendant la Première et la Deuxième Guerre mondiale, le franc congolais avait, à chaque fois, plus de valeur que le franc belge. Mais après la guerre, des pressions politiques l'amenaient à sa dévaluation pour garder sa solidarité avec le franc de la métropole. Pendant toute la période coloniale, le cours entre ces deux monnaies était parallèle, mais sans dépendance ni subordination.

11° Le pouvoir d'achat des Congolais était de loin inférieur à celui des Belges. Par exemple, à la fin des années cinquante, le salaire journalier de l'ouvrier congolais de l'Union Minière du Haut-Katanga n'était que de 2,50 francs congolais.²

Les surnoms donnés aux pièces de monnaie du franc congolais à l'époque coloniale

Dès les premières années de la colonisation belge, la grande masse de la population congolaise avait un faible niveau de vie et ne savait ni lire, ni écrire. Ils utilisaient surtout les pièces de monnaie, dont ils reconnaissaient facilement les motifs et le format. Ils leur donnèrent des surnoms traditionnels dans leurs langues locales. Ces noms nous rappellent les anciens instruments monétaires traditionnels ou les signes monétaires portugais de l'époque :

- *Mbongo* : il s'agissait d'abord un bout de tissus des fibres de raphia utilisé dans les échanges dans le royaume du Kongo. Aujourd'hui, ce terme a fini par désigner l'argent, la richesse ou les biens.

- *Sengi* : le surnom de la pièce de 1 centime du franc congolais ; ensuite sous la II^{ème} République, la pièce de 10 sengi et les pièces de 1, 5, 10 et 20 makuta formaient les sous-multiple du zaïre.

- *Ndisu* : le surnom de la pièce de 10 centimes, dont l'origine du mot a deux versions : « disu », œil en kikongo, à cause de son trou central ; ou « dix sous », deux mots français, dont le « sous » qui était une vieille monnaie créée sous la Révolution française dont la pièce de cinq centimes, qui valait le 1/20 du livre.

- *Meya* : le surnom de la pièce de 50 centimes, en souvenir de la pièce de monnaie portugaise meo-testao, qui valait 1/2 du cruzado.

- *Kuta* (makuta, au pluriel) : le surnom de la pièce de 1 franc. Au départ c'était une des unités de mbongo formée de dix tissus réunis par dix ; puis ce fut en souvenir de la monnaie introduit par les Portugais-es sous l'appellation Macuta. C'est la première monnaie divisionnaire frappée par les rois portugais au titre de « Dominus Guineae », du 17^{ème} au 19^{ème} siècle en Angola et dans le bassin du

² Voir le film-reportage de Marc HAAN, *Ukumbusho, Mémoire de Lubumbashi*, diffusé en boucle le dimanche 7 janvier 2001, sur Télé-Bruxelles.

Congo où il possédait des comptoirs pour leur commerce. Pendant la colonisation belge, les Congolais-es avaient donné le surnom kuta à la pièce de 1 franc. Sous le système du zaïre-monnaie (1971-1998) likuta ou Makuta étaient les sous-multiples du zaïre.

- *Mpata* ou *pata* : les surnoms de la pièce de 5 francs. Le mot prata signifie argent en portugais.

Le comptage traditionnel était très difficile pour les non-initié-e-s, parce que les surnoms donnés

aux pièces du franc congolais n'étaient pas inscrits dessus. Sauf quelques exceptions, les colons belges ne comprenaient pas cette manière de compter les francs congolais. Seuls les commerçants portugais, vivant plus proches de la population, avaient la maîtrise de la langue et du comptage traditionnels des indigènes. En effets ils allaient vendre leurs produits manufacturés jusque dans les villages les plus éloignés, tout en logeant chez l'habitant.

Les pièces de monnaie du franc congolais ont gardé ces surnoms jusqu'en 1967, lorsqu'il fut remplacé par le zaïre.

Voici quelques exemples de comptage en quatre langues nationales :

KIKONGO			
sengi mosi = 1 centime	sengi zole = 2 centimes	sengi zitatu = 3 centimes	sengi ziya = 4 centimes
Ndisu mosi = 10 centimes	ndisu zole = 20 centimes	ndisu zitatu = 30 centimes	ndisu ya = 40 centimes
Meya mosi = 50 centimes	meya mole = 100 centimes	meya matatu = 150 cents	meya = 200 centimes
Kuta dimosi = 1 franc	makuta mole = 2 francs	makuta matatu = 3 francs	makuta maya = 4 francs
Mpata mosi = 5 francs	mpata mirole = 10 francs	mpata mitatu = 15 francs	mpata miya = 20 francs

LINGALA			
sengi moko = 1 centime	sengi mibale = 2 centimes	sengi misatu = 3 centimes	sengi mine = 4 centimes
ndisu moko = 10 centimes	ndisu mibale = 20 centimes	ndisu misatu = 30 centimes	ndisu mine = 40 centimes
meya moko = 50 centimes	Meya mibale = 100 centimes	meya misatu = 150 centimes	Meya mine = 200 centimes
likuta moko = 1 franc	makuta mibale = 2 francs	makuta misatu = 3 francs	makuta mine = 4 francs
pata moko = 5 francs	pata mibale = 10 francs	pata misatu = 15 francs	pata mine = 20 francs

TSHILUBA			
sengi umue = 1 centime	sengi ibidji = 2 centimes	sengi isatu = 3 centimes	sengi inayi = 3 centimes
ndisu umue = 10 centimes	ndisu ibidji = 20 centimes	ndisu isatu = 30 centimes	ndisu inayi = 40 centimes
meya umue = 50 centimes	meya ibidji = 100 centimes	meya isatu = 150 centimes	meya inayi = 200 centimes
likuta umue = 1 franc	makuta ibidji = 2 francs	makuta isatu = 3 francs	makuta inayi = francs
pata umue = 5 francs	pata mibale = 10 francs	pata isatu = 15 francs	pata inayi = 20 francs

KISWAHILI			
Sengi moja = 1 centime	Sengi mbili = 2 centimes	Sengi isatu = 3 centimes	Sengi ine = 4 centimes
ndisu moja = 10 centimes	ndisu mbili = 20 centimes	ndisu isatu = 30 centimes	ndisu ine = 40 centimes
meya moja = 50 centimes	meya mbili = 100 centimes	meya tatu = 150 centimes	meya ine = 200 centimes
likuta moja = 1 franc	makuta mbili = 2 francs	makuta isatu = 3 francs	makuta ine = francs
pata moja = 5 francs	pata mbili = 10 francs	pata isatu = 15 francs	pata ine = 20 francs



*Bâtiment de la Banque du Congo belge
à Castermansville (Bukavu)
en 1952*



*Agence de la Banque du Congo Belge
à Élisabethville (Lubumbashi), 1^{er} janvier
1926*



*Agence de la Banque du Congo belge
à Cocquilathville (Mbandaka)*

Source : *Banque du Congo Belge, 1909
-1959, Édition L. Cuypers, Bruxelles,
1959.*



SUITE DANS LE DEUXIEME VOLUME





Présentation

Chapitre 3 - La période post-coloniale

La République du Congo (1^{ère} partie)

Les provinces sécessionnistes

La République du Congo (2^{ème} partie)

La République Démocratique du Congo (1^{ère} partie)

La République du Zaïre

La République Démocratique du Congo (2^{ème} partie)

Chapitre 4 - La Banque Centrale du Congo

Le siège de la Banque Centrale

Fonctions exercées par les signataires de la Banque centrale du Congo

Conclusion

Bibliographie







BIBLIOGRAPHIE

Documents officiels

Bulletin Officiel de l'État Indépendant du Congo : de 1885 à 1908

Bulletin Officiel du Congo Belge (B.O.) : de 1910 à 1959

Bulletin Administratif du Congo Belge (B.A.) : de 1912 à 1959

Moniteur Congolais (M.C.) : de 1959 à 1972

Moniteur Katangais (M.K.) : de 1960 à 1962

Journal Officiel de la République du Zaïre (J.O.Z.) : de 1972 à 1997

Journal Officiel de la République démocratique du Congo (J.O.RDC.) : de 1997 à 2006.

Bulletin mensuel d'informations générales et Revue des Marchés de la Banque du Congo Belge, n° 20, Bruxelles, août 1949.

Bulletin mensuel de la Banque du Congo, août 1949 Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et de Ruanda-Urundi, n° 1, 1957.

Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, n° 11, novembre 1957.

Circulaires n° 1 de la Banque Nationale du Congo, datée du 22 juin 1964 portant sur l'entrée en fonction de la Banque Nationale du Congo.

« Évolution historique du franc congolais dans ses rapports avec les franc belge », Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, n° 11, novembre 1957.

Ouvrages généraux

10 ans plus tard - 1909-2009, Banque Commerciale du Congo.

A

ALBERT Maurice, *Stanley, lettres inédites*, Offices de Publicité, Bruxelles, 1955.

ANTIPPAS Georges, *Pionniers méconnus du Congo Belge*, Inter-Print, Bruxelles.

B

BALANDIER Georges, *La vie quotidienne au Royaume de Kongo du XVIe au XVIIe siècle*, Éditions Hachette, Paris 1992.

Banque du Congo Belge, 1909 -1959, Édition L. Cuypers, Bruxelles, 1959.

BANQUE CENTRALE DU CONGO, *Information générales sur la réforme monétaire*, Cellule technique pour la réforme monétaire (CETEREM), juillet 1998.

BERGER Pierre, *La monnaie et ses mécanismes*, Éditions Que sais-je - Presses universitaires de France, Paris 1978.

BLUMENTHAL Erwin, « Le Rapport Blumenthal », *Revue Zaïre-Info*, Bruxelles, octobre 1982.

BONTINCK François, « Les Makuta dans le passé », *Zaïre-Afrique*, Kinshasa, 1987

BRAECKMAN Colette, « La guerre avait des enjeux cachés », *Journal Le Soir*, 19 décembre 2000.

BRAECKMAN Colette, *Congo-Zaïre : la colonisation - l'indépendance - le régime Mobutu - et demain ?*, GRIP, Bruxelles, 1989.

BRAECKMAN Colette, *Le dinosaure. Le Zaïre de Mobutu*, Fayard, 1992, 382 p.

BINDO-PROMOTION, *Origine de ce type de jeu financier*, Le Soft de Finances, Kinshasa, 25 juin 1991.

C

CATHRINE Lucas, Léopold II, la folie des grandeurs, Collection Voix Royales, Éditions Luc Pire, Bruxelles, 2004.

CHARLES-PICARD Gilbert, *Hannibal*, Hachette, Paris, 1967, 271 p.

CLEEREMANS Jean, *Léopold III, sa famille et son peuple sous l'occupation*, Éditions Didier Hatier, Bruxelles, 1987.

COLIN R. Bruce II & NEIL Shafer, *World Paper Money – Standard catalog of modern issues 1961-1998*, Monetary Research Institute, Houston, Texas, USA.

CORNET René-Jules, *Katanga : le Katanga avant les Belges et l'expédition Bia-Francqui-Cornet*, Éditions Luc Cuyppers, Bruxelles, 1946.

D

DARTEVELLE Edmond, « Les Nzimbu : monnaie du Royaume du Congo », *Mémoires de la Société Royale Belge d'Anthropologie et de Préhistoire*, n°1, T. XIV, Bruxelles 1953.

DAYE Pierre, *La jeunesse et l'avènement de Léopold III*, Éditions Bernard Grasset, Bruxelles, 1934.

DE MARET Pierre, *Chronologie de l'âge de fer dans la dépression de l'Upemba en République du Zaïre*, Thèse, Université Libre de Bruxelles, 1978.

DE MEY Jean, *Le papier-monnaie belge d'outremer (1896-1963)*, N.P. Numismatic Pocket n° 22, Bruxelles, 1976.

DEPESTER H., *Les pionniers belges au Congo*, Éditions Duculot-Roulin, Tamines, 1932.

DE VILLERS Gauthier et OMASOMBO TSHONDA Jeans, *Zaïre, La transition manquée. 1990-1997*, Institut Africain-CEDAF, Tervuren 1997, p. 168-171.

DUNGIA Emmanuel, *Mobutu et l'argent du Zaïre*, Éditions Harmattan, Paris, 1992.

E

EECKHOUT Joselito, *Numismatica Belgica : Joseph II – Albert II 1780-2009*, Éditions Eeckhout Joselito, 9300 Aalst 2009.

EFOMI Isekofaya, « Aperçu historique de l'activité bancaire au Zaïre », *Revue de la Banque du Zaïre Mosolo*, n° 46, Kinshasa, 1992.

F

FONTAINAS P., *Le régime monétaire au Congo Belge : la période de l'État Indépendant du Congo*, Éditions Ets, Généraux d'imprimerie, Londres, 1936.

FRÉMY Fabrice, *QUID 2000*, Édition Robert Laffon, Paris.

FUKIAU Kia Banseki, *Le Mukongo et le monde qui l'entourait*, Kinshasa, 1969

G

GELDERS Guy, *Monnaie et Mouvements monétaires du Congo belge de 1920 à 1950*, Louvain, 1952.

GILLAERT A. (et al.), *La Force publique de sa naissance à 1914 : participation des militaires à l'histoire des premières années du Congo*, Institut royal colonial belge, Bruxelles, 1952.

H

HOCHSCHILD Adam, *Les fantômes du roi Léopold II : un holocauste oublié*, Éditions Belfond, Paris, 1998

HANON J. V., *Zaire Paper Money 1961-1996*, Bruxelles, 1997.

HERMAN F., « La situation économique et financière de la République du Congo depuis l'indépendance », *Études congolaises*, Revue éditée par l'Institut Politique Congolais, Léopoldville, n° 1, mars 1961.

I

ISRALSON Michel, *Les finances publiques congolaises et l'inflation*, Revue de la Banque Belgoise, n° 6, Bruxelles, avril 1965.

J

JANSSENS Emile, *Histoire de la Force Publique*, Wesmael-Charlier, Namur, 1979.

JEWSIEWIKI Bongomi, *Jeux d'argent et de pouvoir au Zaïre : la bindomanie et le crépuscule de la Deuxième République*, Politique africaine Karthala, Paris, 1992.

K

KABUYA Kalala et KIKASSA Mwanalesa, *Stabilisation économique et financier au Zaïre de 1978 à 1980. Des dévaluations en cascade à la démonétisation*, CEPAS, Kinshasa, 1980.

KABUYA Kalala et KIKASSA Mwanalesa, *Les mesures de démonétisation du 25 décembre 1979 au Zaïre : impact et conséquences probables*, CEPAS, Kinshasa, pp. 57-74.

KABUYA Kalala et KALONJI N., *Le nouveau-zaïre : atouts et embûches d'une réforme monétaire*, Notes des conjonctures, n° 10, novembre 1993, pp.10-13.

KABUYA Kalala et MATATA Ponio, *Congo 1993-1999 : l'espace monétaire kasaïen. Crise de légitimité et de souveraineté en période hyperinflation*, Cedaf-L'Harmattan, Paris, 2000.

KAMANDA WA KAMANDA, *Le défi africain. Une puissance économique qui s'ignore*, Éditions Afrique Biblio Club, Paris, 1976.

KAMITATU Cleophas, *La grande mystification du Congo-Kinshasa, les crimes de Mobutu*, Cahiers libres 207-208, Éditions François Mospero, Paris, 1971.

KANGULUMBA Mbambi Vincent, « L'interdiction des transactions en monnaies étrangères en droit congolais revisitée, suite et fin ? », *Revue de droit africain*, n° 10, pp. 196-224, Bruxelles, 1999.

KIKASSA F., « Les réformes monétaires du Zaïre 1960 à 1979 », *Zaïre-Afrique*, n°140, Kinshasa 1979, pp. 583 à 596.

KIKASSA M., *Les réformes monétaires de 1960*, CEPAS, Kinshasa, 1980.

KIAKUAMA G., *Croissance économique et écart inflatoire*, Faculté de Mons, 1967.

KULENDUKA Vincent, *La Réforme monétaire de la République Démocratique du Congo en 1967*, Mémoire de la 2ème année de licence en science commerciales et financières; Liège, 1970.

L

LA CHRONIQUE DE L'IREs, « L'évolution de prix au cours de l'année 1999 », *Notes de conjonctures*, n°32, juillet 1999.

« Le lancement d'une nouvelle version des coupures de 100 000 NZ », *Forum des As*, Kinshasa, 7 mai 1997.

Le Franc congolais, Brochure sur la Réforme Monétaire, Banque Centrale du Congo, Kinshasa, 1998.

LEFORT Charles, « Essai sur la zone monétaire belge », *Revue économique*, 1954, Volume 5, n° 4, p. 567.

« Le Katanga est devenu un paradis des aventuriers », *La Libre Belgique*, Bruxelles, 8 juillet 1961.

« Les préalables de la réforme monétaire », *Revue Affaires*, n°2, Éditions Association des Jeunes Entrepreneurs et Cadres « AJC », Kinshasa, novembre-décembre 1997.

« Le parcours d'une monnaie criblée », *Congo-Panorama, magazine mensuelle d'informations générales*, 1^{er} mars 2011.

LEONARD Charles, *République du Zaïre : conjoncture économique*, Département de l'économie nationale et de l'industrie, année 1976-1977, n° 17, Kinshasa, juin 1978.

LOLO M. et TSHIUNZA M., « Le stop and go en matière de réglementation de change », *Notes de conjoncture*, n° 33, mars 2000.

LUKOMBE Nghenda, *Zaïanisation, radicalisation, rétrocession en République du Zaïre*, P.U.Z., Kinshasa, 1979.

M

MABI, « La réforme monétaire du 22 octobre 1993 : analyse critique », *Congo-Afrique*, n° 320, Kinshasa, 1993, p. 517-526.

MAHIEU Alfred, *Revue belge de numismatique et sigillographie, soixante-quinzième année*, Bruxelles 1923.

MAHIEU Alfred, *Numismatique du Congo 1885-1924 : Instruments d'échange, valeurs monétaires, méreau et médailles*, Imprimeries médicales et scientifiques SA, Bruxelles, 1953, 146 p.

MALU-MALU Jean-Jacques Arthur, *Le Congo-Kinshasa*, Éditions Karthala, 2002.

MAQUET M, *La politique monétaire du Congo Belge pendant la guerre*, Bulletin de la Société belge d'Études et d'Expansion, n° 125, mars-avril 1947.

MASANGU Mulongo Jean-Claude, *Le Franc Congolais : brochure d'information sur la Réforme monétaire*, Éditions de la Banque Centrale du Congo, Kinshasa, 1998.

MASANGU Mulongo Jean-Claude, « La situation économique, financière et monétaire récente du Congo », *Congo Afrique*, Kinshasa, 1997, pp. 517 à 520.

MASANGU Mulongo Jean-Claude, *Vers le lancement du franc congolais, à l'occasion de l'ouverture officielle de la campagne de sensibilisation du public sur la réforme monétaire*, Éditions de la Banque Centrale du Congo, Kinshasa, 1998.

MASOIN Maurice, *Précis économie politique*, Les Éditions Comptables Commerciales et Financières, Bruxelles, 1951

MAURICE Albert, *Stanley, lettres inédites*, Office de Publicité, 1955, Bruxelles.

MBUYI Kalombo, *Évolution des monnaies africaines : cas de la monnaie au Congo-Léopoldville, mémoire en vue de l'obtention du grade de licence en sciences commerciales et financières*, Anvers, 1966.

MELANGES Pierre Salomon, *Histoire et ethnologie africaines*, Institut de Sociologie de l'Université de Bruxelles, 1993, pp. 257-277.

MICHEL Thierry, *Mobutu : Roi du Zaïre*, Film documentaire de co-produit par la RTBF-Liège et la RTBF-Bruxelles, Bruxelles, 1998.

MOKILI Danga Kassa Jeannot, *Politiques agricoles et promotion rurale au Congo-Zaïre 1885-1997*, Éditions l'Harmattan, Paris, 1998.

MORIN Frans, *Catalogue des monnaies congolaises : de 1887 jusqu'à présent*, Éditions Peter Eyckmans, Anvers, 1999.

MUKENDI Germain et KASONGA Bruno, *Kabila : le retour du Congo*, Éditions Quorum, Ottignies 1997.

MUKUNDA Munandi, *Rapport de la Commission des études statistiques et des comtes nationaux (CRSN) 1990-2000*, Kinshasa, 2000.

MULONGO J.-C., *La Banque centrale du Congo : Un rétrospectif historique*, Banque centrale du Congo. Kinshasa, 2007, 312 p.

MULUMBA Lukoji, « Le Programme de redressement de l'économie zaïroise : les mesures arrêtées depuis 1975 », *Zaïre-Afrique*, n°114, p. 205-221, Kinshasa, 1977.

MUTUALE Muyimbe, *Les sources publiques de financement de l'EIC*, Cahiers du CEDAF, Bruxelles 1973.

N

NDAYWEL E NZIEM Isidore, *Histoire générale du Congo : de l'héritage ancien à la République démocratique du Congo*, Éditions Duculot, Paris 1998 – De Boeck & Larcier, Bruxelles 1998.

P

PERIER G. D., *Les Belges au Congo – le Congo des Belges, Fonds*

colonial de propagande économique et sociale, Bruxelles, 1950.

PETIT Pierre, *Les sauniers de la savane orientale : approche ethnologique de l'industrie du sel chez les Luba, Bemba et populations apparentées (Congo, Zambie)*, Académie royale des sciences d'Outre-mer, Bruxelles, 2000.

R

Revue belge de la numismatique 1888, Quarantième année, Publiée sous les auspices de la Société Royale de Numismatique, Éditions Librairie polytechnique de Jules DECQ, Bruxelles, 1888.

RTBF, « Qui a tué Patrice Lumumba ? », Émission télévisée Les années belges : soirée spéciale Lumumba, sur la RTBF 2, 14 mai 2000.

RTBF, « Indépendance tchatcha - Quarantième anniversaire de l'indépendance du Congo », Soirée spéciale en direct du Musée Royal de l'Afrique Centrale à Tervuren, RTBF 1, le 30 juin 2000.

RYCKMANS (P.), « Vers l'avenir, problèmes coloniaux de demain : conférence faite à Léopoldville le 6 juillet 1946 sous les auspices des Associations universitaires par Monsieur P. Ryckmans, Gouverneur général du Congo belge », *Courrier d'Afrique*, Léopoldville, 1946.

S

SCHAUMURG P. M., *La situation économique et financière du Congo*, Éditions Infor-Congo, Bruxelles, 1960.

SEDILLOT R., *Toutes les monnaies du monde*, Recueil Serey, Paris, 1955.

SGARD Jérôme, « Le spectre de l'hyperinflation », *Alternatives économiques*, n° 07, juillet 2008.

SELVAIS Christian, *Catalogue 1998 : État Indépendant du Congo, Congo Belge et Ruanda-Urundi, Rwanda, Burundi, Katanga*, Billela Belgica, Feluy-Belgique, 1998.

SELVAIS Christian, *État Indépendant du Congo, Congo belge et Ruanda-Urundi, Rwanda-Burundi, Katanga, 1896-1962*, Billela Belgica, De Mol Imprimerie, 2000.

S.M, « Ces ruines qui valaient 80 milliards : les palais jamais vus de Mobutu », *Le Soir Illustré*, mercredi 29 septembre 1999, p. 18-22, Bruxelles.

SERLON Paul, « Signes d'impatience au Zaïre à l'égard du Fonds Monétaire », *Le Monde diplomatique*, Paris, 1987, p. 20-21.

STINGERS Jean, Combien le Congo a-t-il coûté à la Belgique ?, *A.R.S.O.M.*, Tome XI fasc. 1, Bruxelles, 1957.

STENGERS Jean, *Belgique et Congo : l'élaboration de la Charte coloniale*, Éditions Renaissance du livre, Bruxelles, 1963.

T

TSHIUNZA Mbiye, « Le mythe du franc congolais : un défi difficile à relever ? », *Revue Congo-Afrique*, n° 320, Kinshasa, 1997.

TSHIUNZA Mbiye et KABUYA Kalala, « L'expérience zaïroise en matière de taux de change », *Cahiers Économiques et sociaux*, vol. 16, mars n° 1, 1978.

U

« United Nations Monetary and Financial Conference Bretton Woods », *Article IV, section 9 et article 2, p. 33-56*, July 1 to 22 July 1944, Final Act, annex A, United States Government, Printing Office, Washington D.C, 1944.

V

VANDERLINDEN Jacques et OMASSOMBO Jean, *Du Congo au Zaïre 1970-1980 : Essai de bilan*, CRISP, Bruxelles, 1982.

VANDERPERREN F., *Le régime monétaire du Congo Belge*, Institut Supérieur de Commerce de l'État, Anvers, 1952.

VAN DER SMISSEN Edouard, *Léopold II et Beernaert - Tome 1: fondation de l'État du Congo, défense de la meuse*, Goemaere, 1920.

VANDEWALLE Frédéric et BRASSINE Jacques, *Les rapports secrets de la sûreté congolaise, Tome 2*, Éditions Arts & Voyages, Bruxelles 1973.

VANSINA Jan, *Les anciens Royaumes de la savane : les États des savanes méridionales de l'Afrique centrale, des origines à l'occupation coloniale*, traduit de l'anglais par J. Taminiaux, IRES-Kinshasa 1966.

VAN WING Jean, *Études Bakongo : Sociologie, Religion et Magie*, Éditions Desclée de Brouwer, Bruges, 1938.

VAV YPERSELE Laurence, *Le Roi Albert, Histoire d'un mythe*, Éditions Labor, Mons 2006.

W

WAUTERS A. J., *État Indépendant du Congo : historique, géographie physique, ethnographie, situation économique, organisation politique*, Librairie Falk Fils, Bruxelles, 1899.

WERTZ J., *Quelques aspects de l'organisation financière du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*, Éditions Bieleveld, Bruxelles, 1952.

WILLAME Jean-Claude, *Éléments pour une lecture du contentieux Belgo-Zaïrois*, CDAF, Bruxelles 1988.

WYNANTS Maurits, *Exposition Internationale de Bruxelles 1897 : des ducs de Brabant aux villages congolais*, Tervuren et l'Exposition coloniale, Musée Royal, Tervuren, 1987.

Y

YAMBUYA Pierre, *Zaire : l'abattoir – Un pilote de Mobutu parle*, Éditions EPO, Bruxelles 1991.

YAV KATSHUNG Joseph, *Théorie et pratique de la TVA en RDC*, janvier 2012.

YOUNG Crawford and TURNER Thomas, *The Rise and Decline of the Zaïrian State*, University of Wisconsin 1985.

Z

ZAMENGA Batukezanga, *Les hauts et les bas*, Éditions Saint-Paul- Afrique, Kinshasa 1984.

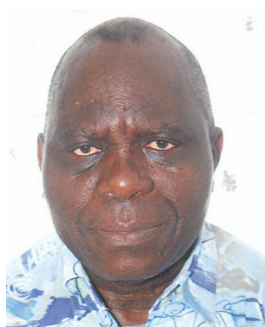
ZIEGLER Jean, *Main basse sur l'Afrique*, Éditions du Seuil, Paris, 1978.

SITES INTERNET

www.bcc.cd : Historique de la Banque Centrale du Congo.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Martin YANDESA MAVUZI



Martin Yandesa Mavuzi est un ancien étudiant de l'Institut Pédagogique National (IPN-Kinshasa), aujourd'hui Université Pédagogique Nationale (UPN). Après quelques années de professorat de Géographie-Histoire aux humanités secondaires dans son pays d'origine, Martin Yandesa Mavuzi s'établit en Belgique en 1985, où il avait continué sa vieille collection de timbres-poste de la République Démocratique du Congo. Il a ensuite entamé celle des vieilles monnaies du Congo. Après de longues recherches dans les bibliothèques de Bruxelles, en 2018, il a sorti son premier livre *Les monnaies du Congo, Histoire et Numismatique*.

Il ne s'est pas arrêté là. En faisant les mêmes démarches, il sort son deuxième livre *Les timbres-poste de la République Démocratique du Congo, Histoire et Philatélie*. À partir de ses collections, il a donc réalisé son rêve de jeunesse d'écrire un livre un jour.

© Arno Editions

Achévé d'imprimer en
Par Pulsio Print
85 Boulevard Europe
Bojourishte, SOFIA
BULGARIE

Numéro d'impression :